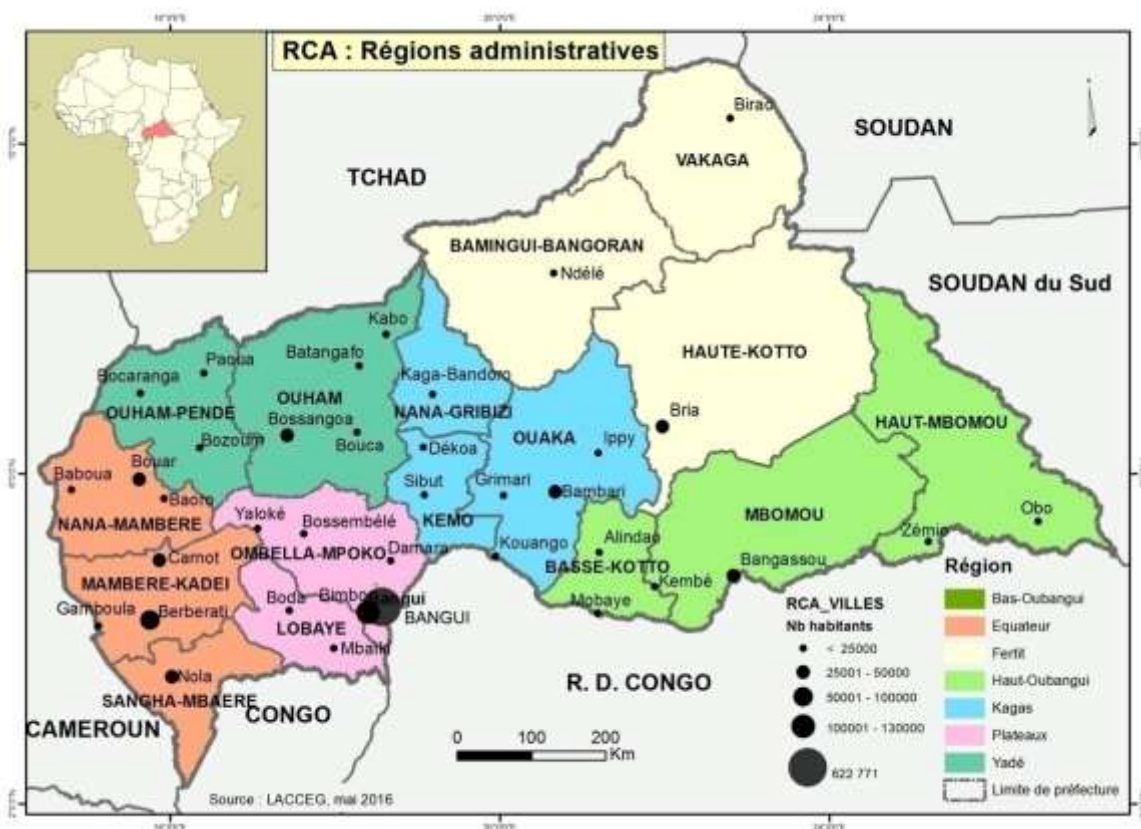


# République Centrafricaine

## MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL



## PROGRAMMES REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (2016-2018)

« *Notre avenir réside dans l'agriculture* »

## PREFACE

« **L'Avenir de la République Centrafricaine réside dans son agriculture** », source d'emplois et de revenus pour 75% de sa population active, source d'environ 50% de sa croissance économique, source d'emplois pour résorber le chômage alarmant des jeunes et pour assurer la réinsertion durable des ex-combattants. L'agriculture, au sens large et selon la vision du Gouvernement, doit jouer le rôle de locomotive de la relance économique. Mais, l'agriculture centrafricaine est encore largement traditionnelle et peu performante. Pour assurer sa transformation et sa compétitivité, il nous faut « *Sortir des sentiers battus, changer de méthode et mettre en œuvre des moyens modernes* ».

L'élaboration des plans d'actions Régionaux (PAR) 2016-2018, une première dans l'histoire du développement agricole de notre pays, s'inscrit dans cette nouvelle dynamique que le Gouvernement veut impulser au secteur. Il s'agit de disposer des outils de planification stratégique et opérationnelle qui se rapprochent des préoccupations des communautés rurales à la base, qui valorisent les potentialités régionales et qui contribuent à la cohésion sociale. Ainsi l'élaboration de ces documents s'inspire des quatre axes stratégiques prioritaires de la Feuille de route du Ministère pour la relance agricole 2016-2018. Ces axes reposent sur les principales préoccupations que sont : la vulnérabilité des communautés de base, les conflits intercommunautaires, le chômage des jeunes et la mauvaise gouvernance.

En effet, l'insécurité alimentaire reste un défi persistant car les moyens d'existence et de résilience de plus de 70% de la population, ne sont pas encore entièrement restaurés après cette crise. La cohésion sociale doit être consolidée notamment entre agriculteurs et éleveurs, pour un développement harmonieux du monde rural. La résorption du chômage des jeunes est un impératif pour consolider la cohésion sociale et la paix. La relance durable de l'agriculture sera un vain mot, si la gouvernance agricole n'est pas améliorée.

Notre vœu est de faire de la République Centrafricaine à l'horizon 2018 « un pôle dynamique et durable de production et transformation des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques ». Cette vision épouse celle du secteur retenue dans la stratégie de développement rural, agricole et de sécurité alimentaire (SDRASA) à l'horizon 2025, qui projette une « agriculture centrafricaine, productive, rentable, respectueuse de l'environnement, s'appuyant sur les initiatives locales et le concept genre, crée de la richesse, des conditions d'émergence d'un secteur privé agricole dynamique ». Ceci, en cohérence avec le Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture Africain (PDDAA) du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural voudrait, dans ce cadre, promouvoir un partenariat dynamique avec l'ensemble des parties prenantes notamment les organisations paysannes, les opérateurs du secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers. C'est la synergie et la complémentarité de nos différentes interventions qui nous permettront de relever ces défis.

C'est pourquoi, j'adresse mes vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ces documents. Il s'agit des autorités politiques et administratives, des services techniques centraux et déconcentrés, des organisations paysannes et des partenaires techniques et financiers. Que les Plans d'actions régionaux soient notre bréviaire, pour la relance durable de l'agriculture centrafricaine.



**Honoré FEÏZOURE**

Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural

**RESUME DES PROGRAMMES REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE POUR LES 3 PROCHAINES ANNEES (2016-2018)**

1. Les Programmes régionaux de développement agricole de 2016 à 2018 proposés se décomposent en :
  - **48 composantes ou projets ;**
  - **148 sous-composantes ou sous-projets.**
  
2. Le coût total des différents projets proposés s'élève à : **226 840 904 000 FCFA (Deux cent vingt six milliards huit cent quarante millions neuf cent quatre mille francs CFA).**

La répartition régionale des projets est présentée dans le tableau ci-dessous.

<b>Régions</b>	<b>Composantes</b>	<b>Sous-composantes</b>	<b>Coût (FCFA)</b>
<b>I. Ombella-Mpoko, Lobaye</b>	6	9	23 692 000 000
<b>2. Nana-Mambéré, Mambéré-Kadéi, Sangha-Mbaéré</b>	6	27	12 088 210 000
<b>3. Ouham, Ouham-Pendé</b>	7	28	9 785 500 000
<b>4. Nana-Gribizi, Kémo, Ouaka</b>	8	30	84 102 359 500
<b>5. Haute-Kotto, Vakaga, Bamingui Bangoran</b>	7	2	3 590 000 000
<b>6. Mbomou, Basse-Kotto, Haut Mbomou</b>	5	23	31 280 685 500
<b>7. Bangui et ses environs</b>	5	15	13 047 149 000
<b>8. Projets transversaux</b>	4	14	49 255 000 000
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>148</b>	<b>226 840 904 000</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ACDA</b>	Agence Centrafricaine de Développement Agricole
<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenus
<b>ANDE</b>	Agence Nationale de Développement de l'Elevage
<b>AVEC</b>	Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BEAC</b>	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
<b>BEC</b>	Budget de l'Etat Centrafricain
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BTS</b>	Brevet de Technicien Supérieur
<b>CDMT</b>	Cadre de Dépense à Moyen Terme
<b>CEBEVIRHA</b>	Commission Economique de Bétail, de la viande et des Ressources Halieutiques.
<b>CEEAC</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CENTRAPALM</b>	Centrafricaine des Palmiers
<b>CEP</b>	Champs Ecoles Paysans
<b>CER</b>	Communautés Economiques Régionales
<b>CNOP</b>	Comité National d'Orientation et de Pilotage
<b>COMIFAC</b>	Commission des Ministres sur les Forêts d'Afrique Centrale
<b>CMP</b>	Commission Mouvement de la Population
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CREF</b>	Centre Rural d'Education et de Formation
<b>CROP</b>	Comité régional d'orientation et de pilotage
<b>CRPR</b>	Centre Régional Polyvalent de Recherche
<b>CRSA</b>	Coordination Régionale de Sécurité Alimentaire
<b>CTDR</b>	Collège Technique du Développement Rural
<b>CTS</b>	Comité Technique de Suivi
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.
<b>ECOFAC</b>	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale.
<b>EDIC</b>	Etude diagnostique sur l'intégration commerciale
<b>EMF</b>	Etablissement de Micro-Finance
<b>ENEB</b>	Ecole Nationale de l'Elevage de Bouar.
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
<b>FCFA</b>	Franc de la communauté financière africaine.
<b>FED</b>	Fonds Européen de Développement.
<b>FDD</b>	Fonds de Développement Décentralisé.
<b>FELGIP</b>	Fédération Locale des Groupements d'Intérêts Pastoraux.
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International.
<b>PMEDP</b>	Programme des Moyens d'Existence Durable de la Pêche.
<b>OIC</b>	Organisation Internationale de Café
<b>PNA</b>	Programme National d'Action.
<b>PNIASAN</b>	Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement.
<b>PPTE</b>	Pays Pauvres très Endettés.
<b>PRASAC</b>	Pôle Régional de la Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale.
<b>PRDR</b>	Pôles Régionaux de Développement Rural.
<b>PTBA</b>	Plan de Travail et de Budget Annuel.

<b>RCA</b>	République Centrafricaine.
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo.
<b>REPROSEM</b>	Réseaux des producteurs de semences.
<b>RGPH</b>	Recensement général de la population et de l'habitat.
<b>SASP</b>	Secteur agro-sylvo-pastoral.
<b>SOCASUC</b>	Société centrafricaine de sucre.
<b>UE</b>	Union Européenne.
<b>UNDAF</b>	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
<b>VIH/SIDA</b>	Virus immunodéficientaire humain / Syndrome immunodéficientaire acquis.
<b>ZCV</b>	Zone cynégétique villageoise.

## TABLE DES MATIERES

<b>PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°1 : PREFECTURES DE L'OMBELLA-MPOKO ET DE LA LOBAYE.....</b>	<b>10</b>
<b>II. DESCRIPTION DU PROGRAMME .....</b>	<b>21</b>
2.1. Composante :Appui à la relance des productions vivrières dans les Préfectures de l'Ombella-Mpoko et de la Lobaye .....	21
2.2.Composante : Renforcement des interventions en faveur de la Promotion de la Cohésion Sociale.....	22
2.3. Composante : Développement de la Palmeraie villageoise et de la Filière Palmier à Huile .....	23
2.4 Composante : Appui à la promotion de la filière Piment .....	24
2.5. Composante : Mise en place d'un système de collecte de statistiques agricoles et d'informations sur les marchés agro-pastoraux .....	26
5.5.Composante : Projet de valorisation du Café Bagandou .....	28
5.5.1.Contexte et justification .....	28
<b>PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°2 : PREFECTURES DE LA NANA MAMBERE, DE LA MAMBERE KADEI ET DE LA SANGHA M'BAERE .....</b>	<b>31</b>
<b>I.Contexte et justification.....</b>	<b>33</b>
<b>1. Composante: Création de centres d'informations et de statistiques agricoles régionaux et d'alerte précoce (CISARAP) .....</b>	<b>36</b>
1.1 Contexte et justification .....	36
1.2 Objectifs.....	37
1.2 Composante : Promotion des filières d'élevages commerciaux .....	40
1.2.1.....	40
1.2.2. Objectifs de la composante .....	40
1.3 Composante : Exploitation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) alimentaires ...	41
1.3.1. Contexte et justification .....	41
1.3.2. Objectifs.....	42
1.4 Composante : Contribution à l'amélioration des performances des systèmes agro-forestiers à base de cacaoyer .....	43
1.4.1.Contexte et justification .....	43
1.4.2. Objectifs.....	43
1.5.Composante : « Création de deux Centres Ruraux d'Education et de Formation (CREF) à Bouar et Berbérati dans la Région n°2 » .....	45

1.5.1 Contexte et justification .....	45
1.4. Mécanisme de suivi .....	47
<b>PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°3 : PREFECTURES DE L'OUHAM ET DE L'OUHAM PENDE.....</b>	<b>48</b>
<b>I. Contexte de la Région .....</b>	<b>50</b>
<b>Dans l'Ouham-Pendé .....</b>	<b>50</b>
<b>1.4.1. Potentialités agropastorales .....</b>	<b>51</b>
<b>1.2 Production végétale .....</b>	<b>52</b>
<b>1.4.1.1. Production animale.....</b>	<b>52</b>
1.1 Composante 1 : Renforcement des capacités des organisations professionnelles des acteurs ruraux (OPAR) dans la Région 3.....	56
1.2 Composante 3 : Relance des filières vivrières dans la Région 3.....	58
1.2.1 Objectifs de la composante .....	58
1.3. Composante 3 : Restauration et sécurisation des activités pastorales dans la Région 3 .....	61
1.3.1. Objectifs de la composante .....	62
1.4 Composante 1 : Mécanisation agricole et technologies appropriées.....	64
1.5. Composante 2 : Développement de la production du Karité.....	66
1.5.1. Contexte et justification .....	66
1.5.2. Objectifs.....	67
<b>PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°4 : PREFECTURES DE la KEMO, de la OUAKA et de la NANA GRIBIZI .....</b>	<b>72</b>
<b>I.Contexte et justification.....</b>	<b>74</b>
1.1 Situation sécuritaire .....	74
1.2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle .....	75
1.3. Cohésion sociale .....	76
<b>II. Potentialités agropastorales et accès aux marchés .....</b>	<b>77</b>
2.1. Une grande diversité agro-écologique .....	77
2.2 Diversité agricole .....	78
2.3 Des populations rurales entreprenantes et dynamiques.....	78
2.4 Difficultés ou contraintes d'accès aux marchés .....	78
<b>III. DESCRIPTION DU PROGRAMME .....</b>	<b>79</b>
3.1 Composante : Construction et réhabilitation des infrastructures agricoles .....	79
3.2 Composante : Approvisionnement, production et mise à disposition des agriculteurs des semences de bonne qualité .....	80

3.3	Composante : Réouverture des Centres d'Education et de Formation (CREF).....	82
3.4	Composante : Formation des jeunes en entrepreneuriat agricole .....	84
3.5	Composante : Promotion des exportations agricoles .....	85
3.6	Composante : Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, réponses aux urgences .....	87
3.7	Composante : Promotion de la pêche et développement de l'aquaculture .....	90
3.8	Composante : Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole au profit des jeunes ruraux vulnérables .....	91
<b>PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°5 : PREFECTURES DE LA VAKAGA,DU BAMINGUI ET DE LA HAUTE KOTTO .....</b>		<b>94</b>
<b>I.CONTEXTE REGIONAL .....</b>		<b>96</b>
1.1	Situation sécuritaire .....	96
1.2	Sécurité alimentaire et nutritionnelle .....	96
1.3	Cohésion sociale .....	98
1.4	Potentialités agropastorales et accès aux marchés .....	98
1.4.1.	Sur le plan des productions végétales.....	100
1.4.2	Production animale et halieutique.....	101
1.4.3.	Pêche et pisciculture .....	101
1.4.4.	Produits forestiers non ligneux .....	101
1.4.5.	Accès aux marchés .....	102
<b>II. Description du programme .....</b>		<b>108</b>
2.2	Objectifs.....	109
<b>III.DESCRPTION DES COMPOSANTES .....</b>		<b>109</b>
3.1	Composante 1 : Approvisionnement en intrants et outillages agricoles .....	109
3.2	Composante 2 : Relance de la culture attelée et de la motorisation.....	109
3.3	Composante 3 : Amélioration des itinéraires techniques de production et gestion des exploitations.....	110
3.4.	Composante 4 : Amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits.....	110
3.5.	Composante 5 : Développement des marchés locaux et organisation des circuits de Commercialisation.....	110
3.6.	Composante 6 : Appui au renforcement durable de la filière manioc.....	110
3.7.	Composante : Productivité et compétitivité du sésame .....	112
3.8.	Composante : Développement de la filière gomme arabique dans la vakaga.....	113

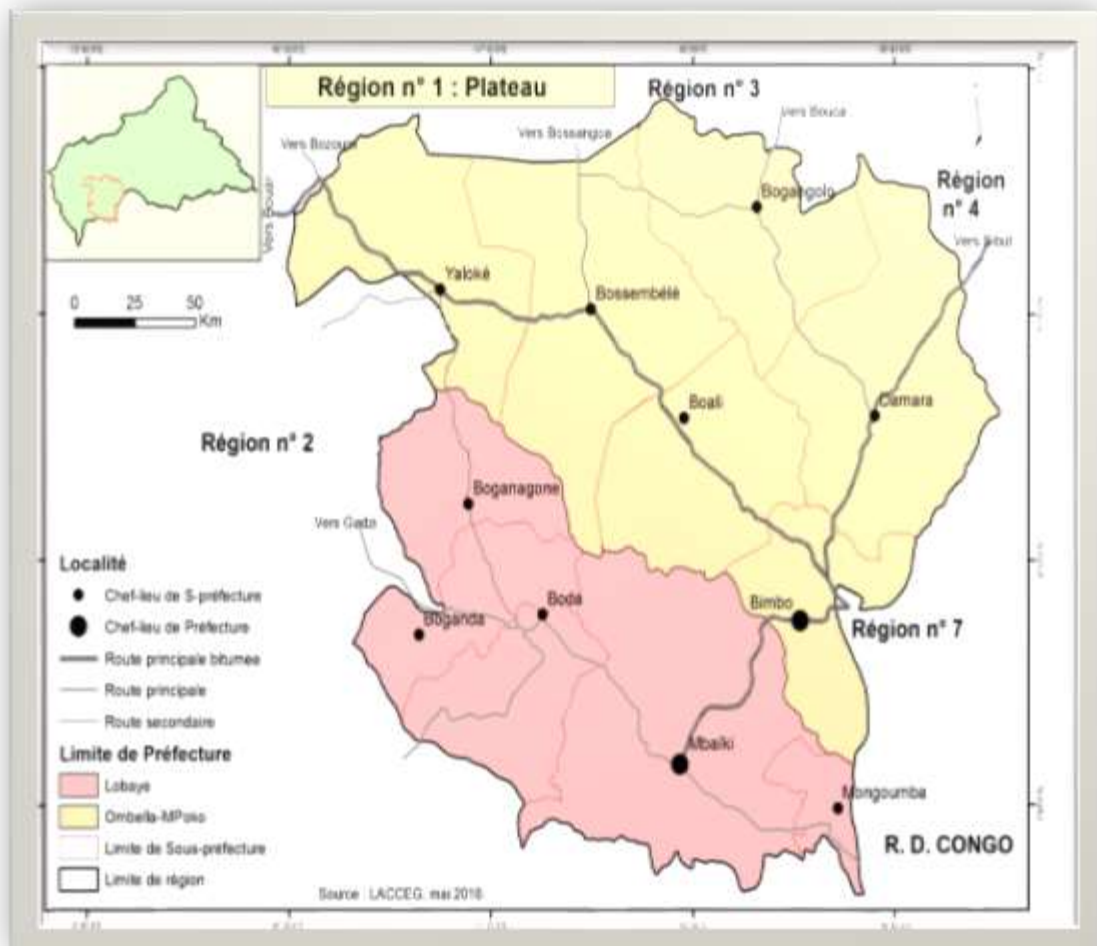
<b>III.DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES RELATIVES A L'EXECUTION DU PROGRAMME.....</b>	<b>118</b>
<b>IV. RISQUES IDENTIFIES ET MESURES D'ATTENUATION.....</b>	<b>118</b>
<b>PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°6 : PREFECTURES D U MBOMOU , DE LA BASSE KOTTO ET DU HAUT MBOMOU.....</b>	<b>119</b>
<b>I.Contexte et Justification .....</b>	<b>121</b>
<b>II.SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA REGION.....</b>	<b>121</b>
2.1 Caractéristiques du milieu physique .....	122
2.2 Ressources du milieu .....	123
2.3 Activités socioéconomiques .....	124
2.3 1 L'agriculture.....	125
2.3.2.L'élevage.....	126
2.3.3.La cueillette et la pêche.....	126
<b>III.Plans d'actions de relance agropastorale 2016-2018.....</b>	<b>128</b>
3.1. Composante 1 : Appui aux organisations professionnelles agricoles et rurales (OPAR) .....	128
3.2 Composante 2 : Appui à la relance des productions vivrières .....	131
3.3. Composante 3 : Appui à la relance de la culture de cacao .....	132
3.4. Composante 4 : Appui à la régénération des cultures caféières.....	135
3.5 Composante 5 : « Création de deux Centres Ruraux d'Education et de Formation (CREF) à Mobaye et à Bangassou dans la Région n°6 ».....	137
<b>PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°7 : BANGUI ET SES ENVIRONS .....</b>	<b>141</b>
<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....</b>	<b>143</b>
<b>II. Potentialités de la région n° 7.....</b>	<b>143</b>
2.1 Description des Programmes de Développement des Filières Agropastorales de la Région n°7 .....	144
<b>III.PLAN D' ACTIONS DE RELANCE DE L'AGRICULTURE 2016-2018.....</b>	<b>145</b>
3.2 Composante 2: Appui aux pisciculteurs de la région n°7 décapitalisés et insertion sociale des jeunes désœuvrés .....	146
3.3 Composante 3: Appui aux producteurs de vivriers de la région n°7.....	148
3.4 Composante 4: Appui à la réhabilitation et à l'équipement de l'abattoir frigorifique de Bangui et à la construction d'un marché à bétail dans la périphérie de Bangui.....	149
3.5.Composante 5 : Programme d'Appui aux Producteurs de la Spiruline de la Région 7 .....	150
<b>PROJETS TRANSVERSAUX.....</b>	<b>156</b>

Projet « Appui à la redynamisation et à la professionnalisation des acteurs pour le développement des chaînes de valeurs » .....	157
II. Programme de Reforme et d'Amélioration de la Gouvernance du Secteur Agricole.....	161
III. Programme de la Reforme de la Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme .....	166
IV. Relance de la Filière Cotonnière .....	177

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°1 :  
PREFECTURES DE L'OMBELLA-MPOKO ET DE LA LOBAYE**



# PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°1 : PREFECTURES DE L'OMBELLA-MPOKO ET DE LA LOBAYE



## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### 1.1. Situation sécuritaire

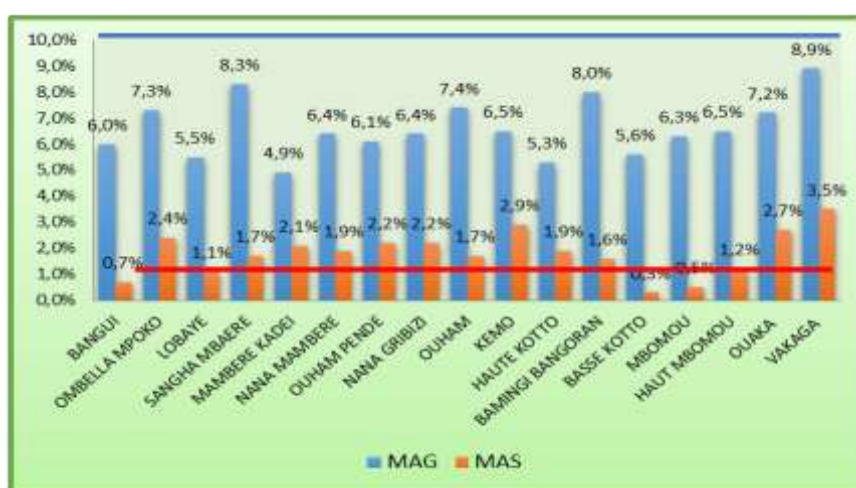
La situation sécuritaire dans la région n°1° était très alarmante dans toutes les zones au début de la crise militaro-politique qui a secoué le pays. On note des foyers de tension plus vifs dans les sous-préfectures de Boda, Yaloké, Damara et Bogangolo. Cette situation a paralysé toute la région dans les domaines économique, agropastoral et social.

Après le dialogue national organisé du 4 au 11 octobre 2015, la tension de l'insécurité était retombée permettant ainsi une reprise des activités économiques, agropastorales et sociales. Toutefois, cette reprise des activités reste timide dans les zones de vive tension signalée plus haut. Apparemment, il y a un semblant de sécurité dans ces villes mais très volatile par rapport à la capitale. Signalons que la cohabitation entre éleveurs et agriculteurs reste fragile dans toute la région. Ce manque de cohabitation empêche les autochtones de s'occuper des activités agricoles et aux peuls des activités pastorales.

### 1.2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Selon les *résultats* des enquêtes menés par l'UNICEF, la prévalence de la mortalité brute et des décès chez les enfants de moins de 5 ans reste très élevés dans la région. Le taux de la malnutrition chronique est au-delà du seuil d'urgence. Toutefois ce taux avoisine le seuil d'alerte dans la préfecture de la Lobaye( Boda)

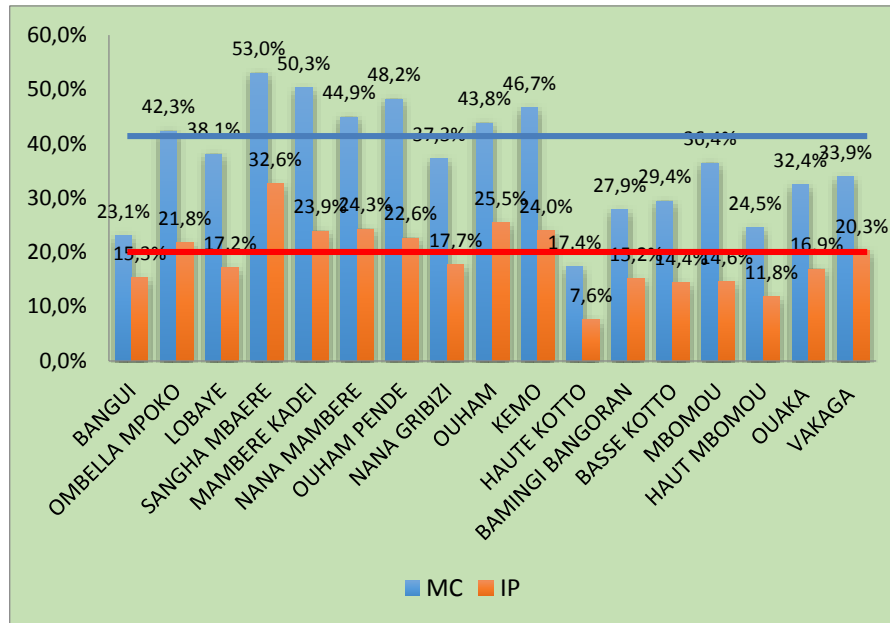
Prévalences de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) et de la Malnutrition Aigüe sévère (MAS).



- Le taux de malnutrition aigüe globale est inférieur au seuil d'urgence (10%) dans toutes les préfectures.

- L'Ombella Mpoko, fait partie de sept préfectures qui présentent un taux de MAS supérieure à 2%.

### Prévalences de la Malnutrition Chronique (MC) et l'Insuffisance Pondérale (IP)



- Le taux de malnutrition chronique est au-delà du seuil d'urgence (40%) dans 7 préfectures y compris l'Ombella Mpoko, En outre, 5 préfectures ont un taux compris entre le seuil d'urgence et le seuil d'alerte (30%) dont La Lobaye,

### **1.3. Principales conclusions et enjeux**

- L'analyse actuelle a montré une légère amélioration de la sécurité alimentaire par rapport à la fin 2014, malgré le début de la période de soudure, et qui est dû à une légère amélioration de la situation sécuritaire, ayant permis aux populations un accès à leurs moyens d'existence et aux aliments : Elevage, cultures de rente (palmier à huile, café, agrumes), l'exploitation minière (diamant et or), la chasse et la pêche et/ou cueillette.
- (i) Par rapport aux analyses d'avril et de novembre 2014, l'amélioration de la sécurité a permis un relatif retour des familles à leur moyens d'existence et une nette amélioration de l'accès aux aliments. Dans l'Ombella-M'Poko, L'appui humanitairea permis d'éviter des situations extrêmes d'insécurité alimentaires dans tout le pays. Les prix des denrées alimentaires sont plus ou moins stabilisés.
- Par ailleurs, la période de soudure qui a commencée, précocement sera rude dans certaines préfectures qui dépendent fortement de la saisonnalité du fait des faibles stocks alimentaires, de l'impact de la crise sur les moyens d'existence ainsi que de la perte des mécanismes d'adaptation à la campagne agricole 2015 suite à une amélioration de l'accès aux champs et accompagnements agricoles

humanitaires devraient davantage permettre une amélioration de la sécurité alimentaire dès les récoltes d'août.

- Une orientation sur les estimations des populations en phase humanitaire : L'estimation des populations en phases IPC a été basée sur les phases d'insécurité identifiées en novembre 2014 ayant bénéficié des données issues d'enquêtes étendues de EFSA et CFSAM, mises à jour suivant la dynamique des déplacés, accès aux moyens d'existence, disponibilité et accès alimentaires. Il faut noter que les données de population sont ceux utilisés par OCHA dans le cadre de HNO/SRP, et EFSA. Ils correspondent à la projection de la population pour 2015, en appliquant un taux de croissance de 2,5 par année depuis 2003. Cette évolution a permis de prendre en compte l'ensemble de la population rurale de 4 953 017 personnes. En 2013 l'analyse était basée sur la population de 3,9 millions, qui ne comprend pas l'ensemble de la population actuelle (différence du 5%, entre 2013 et 2015, avec un taux de 2,5% appliqué par année).

Le tableau ci-après constitue le résultat indicatif des populations en phase humanitaire par préfecture, en milieu rural.

Région	Préfectures	Population totale	Population en différentes phases(IPC) avril 2015		
			Phase 1 et 2	Phase 3	Phase 4
1	Ombella Mpoko	448 465	367 741	58 300	22 423
1	Lobaye	310 365	254 738	37 005	18 622
Total		758 830	522 479	95 305	41 045

- Conclusions de l'analyse : 136 350 personnes sont en phase humanitaire (3-4). Une amélioration est enregistrée dans les préfectures de l'Ombella-M'poko et de la Lobaye. Il faut envisager des programmes de développement agropastoraux pour palier au problème de la sécurité alimentaire et nutritionnel.

#### 1.4. Cohésion sociale

Lors de la prise du pouvoir par la coalition Séléka, la communauté musulmane s'est armée et a commencé à sévir. Face à cela, il y avait une réaction de la communauté autochtone entraînant la création du groupe « Anti-Balaka ». Les accrochages armés ont commencé entre les deux communautés mettant en péril la cohésion sociale dans la Région n°1. Dans la Lobaye, la plus grande partie des musulmans est partie sauf à Boda où il existe encore une petite communauté. Aussi, dans l'Ombella M'Poko, le même constat est fait, c'est seulement à Yaloké qu'on trouve quelques musulmans sur un site de déplacés.

Le Gouvernement, les institutions internationales et les ONG ont mené des actions en faveur de la réconciliation et de la cohésion pour ramener la paix, mais les résultats restent encore mitigés.

### **1.5. Potentialités agropastorales et accès aux marchés**

Région enclavée dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture, la région 1 dispose d'énormes potentialités qui demeurent faiblement exploitées. En effet, sur près de 2,3 millions d'hectares de terres arables, seulement 2% sont mis en culture chaque année. La région dispose d'un réseau hydrographique dense, 1 750 ha de forêts, 2,75 millions d'ha de pâturages et 2 800 km de route et pistes rurales dont 12% seulement sont carrossables. En effet, l'économie de la région repose encore largement sur le secteur agricole (agriculture, pêche, chasse, forêt). Ce secteur emploie environ 70% de la population active de la région et contribue pour 55% au PIB en 2014, contre 13,1% pour le secteur secondaire et 31,9% pour le secteur tertiaire (Banque des Etats de l'Afrique centrale, BEAC, 2014).

Les principales productions de rente (café, palmier à huile, poivre) se sont généralement repliées. Globalement, les activités rurales, malgré les conditions agro écologiques favorables dont elles bénéficient, présentent des performances très faibles. Pendant trois décennies, les sous-secteurs agriculture et élevage, qui occupent près de 70% de la population active.

Le volume de café marchand exporté par la région 1 a atteint 2 118 tonnes en 2014. Ce résultat est dû une répartition normale de la pluviométrie dans la région, d'un redressement des cours mondiaux. L'élevage, quant à lui, a subi l'effet néfaste de la crise.

Le marché est tributaire d'un certain nombre d'action à mener ; il s'agit de la réfection des routes et pistes rurales, du retour de la sécurité dans la région, de la réduction des tracasseries policières sur les routes. Aussi, il faut que les producteurs s'organisent en groupements pour mieux écouler les produits.

Concernant le café, le poivre et l'huile de palme, le marché existe au niveau national avec la proximité de Bangui. Il existe aussi au niveau international le marché du café et du poivre à destination des pays membres et non membres de l'OIC (organisation internationale de café).

Concernant le manioc, le maïs, le taro, les bananes, l'arachide, le sésame et le riz, le marché existe aussi au niveau national et sous régional.

## 2. ENJEUX ET PRIORITES

### 2.1. Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement régional.

La région n°1 est l'une des zones profondément affectées par les crises qui ont débuté depuis décembre 2012. Les affrontements intercommunautaires ont fait que la région a perdu une partie de la population qui intervient généralement dans la commercialisation des produits agropastoraux. Du coup, il se pose un problème de commercialisation des produits de rente. La production agricole est désorganisée, les producteurs ne peuvent aller travailler librement dans les champs. Il faut ajouter à cela le fait que la région a subi une perte importante de gros bétail, de petits ruminants et de porcs. Dans la région, il y a une insuffisance de service d'encadrement agricole et d'animation rurale.

Les ONG et les Organisations internationales ont intervenu dans la région n°1 et elles ont accompagné les populations dans la distribution alimentaire des semences et des petits matériels agricoles durant la période. Ces actions ont contribué à l'amélioration des conditions de vie, cela a permis également aux populations de se stabiliser et d'entreprendre les activités agricoles.

Pour la période allant 2016 à 2018, les priorités suivantes devront être accordé d'une manière durable aux actions de :

- Retour de la sécurité ;
- Animation rurale et Appui conseil aux agriculteurs ;
- Relance des cultures de rente (café, cacao et palmier à huile);
  - Réalisation d'un recensement des planteurs de café, de cacao et palmier à huile ;
  - Réhabilitation du point d'appui de Boukoko pour fourniture des plans et collection des génotypes ;
  - Appui à la réhabilitation des usines de décorticage de café ;
  - Appui à la réhabilitation des aires de séchage ;
  - Appui à la réhabilitation de l'usine de CENTRAPALM ;
- Relance des cultures vivrières :(manioc, arachide, sésame, maïs, et riz) ;
  - Multiplication et distribution des semences améliorées ;
  - Appui au Programme banane, Plantin et Taro de l'ICRA ;
  - Mise en place d'un système d'information sur les marchés ;
  - Mise en place d'un système de collecte de données agropastorales ;

- Relance d'élevage à cycle court (volaille, caprins, ovins, porcins, pisciculture et apiculture);
  - Appui à la prévention des maladies (vaccins, médicaments vétérinaires) ;
  - Appui à la réhabilitation des locaux d'élevage ;
- Appui à la réduction des effets de changement climatique.

## **2.2. Agriculture, facteur de réconciliation régionale**

Les habitudes alimentaires des deux communautés (chrétiennes et musulmanes) dans la région n°1 font intervenir les besoins en produits agricoles et en produits d'élevage. Ces produits se retrouvent sur les marchés considérés comme lieux d'échanges. Or il se trouve que le clivage intervenu entre les communautés rend difficile les échanges. Dans la chaîne de commercialisation, les deux communautés se complètent. Ainsi, pour les produits d'élevage, on note que les bouchers achètent les bœufs au marché à bétail et revendent la viande sur le marché de consommation. De même les éleveurs peuvent s'approvisionner en produits agricoles alimentaires auprès des agriculteurs autochtones.

Les priorités des trois prochaines années (2016, 2017 et 2018) sont les suivantes :

- le retour de la sécurité ;
- la réhabilitation des marchés dans les villes de Boda, et de Bogangolo ;
- la réhabilitation des marchés à bétail dans toute la région n°1 ;
- la délimitation des aires agropastorales pour éviter les conflits ;
- la révision des textes législatifs relatifs à la gestion des aires agropastorales.

## **2.3. Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture**

L'agriculture centrafricaine n'a subi aucune évolution en matière de technique agricole ; elle est restée toujours traditionnelle, c'est l'utilisation de la machette dans la Lobaye ou houe daba dans une grande partie de l'Ombella M'Poko. La population agricole est vieillissante et les jeunes se désintéressent de l'agriculture. Il faut envisager la modernisation par les actions suivantes :

- Retour de la sécurité ;
- Organisation des jeunes agriculteurs en groupement pour la production, la collecte et la commercialisation ;
- Mécanisation de l'agriculture introduction et réhabilitation de la traction animale ;
- Multiplication de semence par l'organisation des jeunes agriculteurs ;
- Développement des surfaces irriguées pour les cultures de contre saison ;

- Mise en place des infrastructures de commercialisation des produits agropastoraux (magasin de stockage, petites unités de transformation, réhabilitation des routes et piste vicinale, marché et moyen de transport) ;

#### **2.4. Gouvernance agricole régionale et compétitivité de l'agriculture.**

Le manque de bonne gouvernance pour le secteur agricole d'une manière générale et pour la Région 1 a hypothéqué la bonne organisation et la compétitivité des productions agricoles. Il y a lieu de revenir sur les actions suivantes pour remonter la pente :

- Au niveau des associations paysannes, la réorganisation des OPA, des Fédérations et des Coopératives ;
- Restructuration de la chambre d'agriculture et Création des chambres d'agriculture régionale ;
- Au niveau de la région, la redynamisation du Comité d'orientation régionale ;
- Renforcement des capacités institutionnelles

### **3. CADRE D'INTERVENTION**

#### **3.1. Programme national d'investissement en agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN)**

L'objectif général du PNIASAN est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté, ainsi que des inégalités entre les populations. Son élaboration a pour base la Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de Sécurité alimentaire (SDRASA) et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, deuxième génération (DSRP II) 2011-2015.

Le PNIASAN est structuré autour de six programmes suivants :

- le développement des filières végétales ;
- le développement des filières animales ;
- le développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) alimentaires et promotion des filières pêches et aquaculture ;
- le renforcement des collectivités locales, de la gestion des ressources naturelles, des infrastructures communautaires de base, et des services de recherche et d'appui conseil ;
- la sécurité alimentaire et nutritionnelle, réponses aux urgences et actions transversales ;
- le renforcement institutionnel et coordination sectorielle.

#### **3.2. Plan d'actions de relance agropastorale 2016 - 2018**

Le plan d'action de relance agropastorale de la région n° 1 sera articulé autour des programmes suivants :

3.2.1. « La Relance des filières vivrières et l'accès aux marchés » visent à : (i) accroître la productivité et la production des principales cultures vivrières (manioc ; arachide ; maïs ; riz ; sésame ; bananes et plantains, maraichage) ; (ii) approvisionner en intrants et outillages agricoles (semences, engrais) ; (iii) relancer la culture attelée dans l'Ombella M'Poko et de la mécanisation ; (iv) améliorer les itinéraires techniques de production et gestion des exploitations ; (v) améliorer les technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits ; (vi) développer les marchés locaux et organiser les circuits de commercialisation.

3.2.2. « La Promotion des exportations agricoles », axée prioritairement sur la relance du café, la promotion du cacao et poivrier visant à mettre en place un cadre favorable à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières d'exportation jugées prioritaires.

3.2.3. « Le Développement des filières animales ». Les activités prioritaires de ce programme concernent les petits ruminants, l'aviculture, le porcin, le bovin, l'apiculture et la pisciculture. Le programme s'organise autour des sous-programmes suivants :

- i. Développement des élevages traditionnels ;
- ii. Promotion des élevages commerciaux ;
- iii. Développement des infrastructures et valorisation des produits d'élevage.

3.2.4. « Le Développement des infrastructures et valorisation des produits d'élevage » a comme objectif d'apporter un appui à l'amélioration des infrastructures de production, de transport, de conservation et de transformation en vue d'améliorer la diversification de la qualité des produits d'élevage sur les marchés de consommation. En vue d'atteindre ces objectifs, les activités à mettre en œuvre se réaliseront à travers les composantes suivantes : (i) Mise en place d'infrastructures de transport, de commercialisation, de conservation et de transformation ; (ii) Appui à la gestion des infrastructures d'élevage ; (iii) Sécurité sanitaire et qualité commerciale des produits animaux.

3.2.5. « Renforcement des Collectivités locales, de la gestion des ressources naturelles, des infrastructures communautaires de base et des services de recherche et d'appui conseil ». Ce programme est axé sur la responsabilisation des populations locales vis-à-vis de la gestion de leurs ressources de renforcer leurs capacités techniques et financières pour la mise en œuvre des projets de développement socioéconomique (Aménagements productifs, aires de séchage, magasins de stockage, centres de santé, écoles, puits aménagés, forages, etc.), de gestion des ressources naturelles qu'elles ont

planifiés, et à l'amélioration des services fournis par les structures de recherche et d'appui conseil.

3.2.6. Renforcement institutionnel et coordination sectorielle. Ce programme, qui a pour objectif de renforcer le dispositif institutionnel et de coordination en vue d'assurer de manière efficiente les activités à développer dans le secteur agricole, est structuré en trois sous-programmes : (i) Renforcement des Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales (OPAR) en tenant compte de l'aspect genre ; (ii) Réorganisation et renforcement institutionnel des ministères techniques ; et (iii) Mécanismes de concertation, de coordination et de financement du secteur agricole.

### **3.3. Vision et Objectifs au niveau régional**

D'ici 2025, l'agriculture dans la région n°1, productive, rentable, respectueuse de l'environnement, s'appuyant sur les initiatives locales et le concept genre, devra créer la richesse, des conditions d'émergence d'un secteur privé agricole dynamique, de l'emploi et contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire. Il s'agit de faire du secteur agricole un pilier de la croissance et de la réduction de la pauvreté, à travers un accroissement substantiel de la production végétale et animale, une diversification des revenus des populations et la promotion de la sécurité alimentaire dans les zones les plus vulnérables.

La réalisation de cet objectif de développement sera appréciée à travers : (i) l'amélioration du revenu moyen des ruraux ; (ii) une meilleure couverture de leurs besoins alimentaires par l'autoconsommation ; (iii) une baisse de l'indice de pauvreté rurale dans la région.

Les domaines d'intervention du Programme sont l'agriculture au sens large, la commercialisation et la transformation des produits agropastoraux, les infrastructures et la cohésion sociale.

## **4. CADRAGE STRATEGIQUE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME**

### **4.1. Cadrage stratégique**

Les axes stratégiques de la Feuille de route nationale dans lesquels s'insère le Programme de développement de la Région 1 sont les axes suivants :

- ✓ Axe 1 : Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement économique
- ✓ Axe 2 : Agriculture, facteur de réconciliation nationale.

## **4.2. Objectifs du Programme**

Le principal objectif du Programme concerne l'amélioration des conditions de vie des populations locales par le renforcement de la sécurité alimentaire et la restauration de la cohésion sociale.

Les objectifs spécifiques sont : (i) la relance des activités agricoles, notamment des cultures vivrières, dans la région et dans le cadre du Plan régional d'actions prioritaires validé lors des ateliers national et régional, (ii) la mise en place des infrastructures de production et de commercialisation des produits vivriers, et (iii) la création des conditions nécessaires au retour de la paix et de la sécurité dans la région.

## **II. DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Sur la base des actions prioritaires sélectionnées et retenues lors des ateliers national et régional dans la validation des Plans d'actions régionaux, il a été retenu les trois composantes suivantes qui constituent les principales actions du Programme de développement de la Région 1.

### **2.1. Composante : Appui à la relance des productions vivrières dans les Préfectures de l'Ombella-Mpoko et de la Lobaye**

Les objectifs de cette composante visent à : (a) accroître de 25% les productions vivrières, (b) améliorer de 50% les revenus des petits producteurs et de leurs conditions de vie, (c) former et suivre 50% des producteurs vivriers et 100% des encadreurs androgènes et ceux de l'ACDA, (d) appuyer la mise en place des infrastructures de production et de commercialisation ainsi que les aménagements des parcelles, et (e) organiser et développer la commercialisation des produits vivriers dans la région.

Cette composante devra contribuer à renforcer les moyens de résilience des populations à travers la relance des cultures vivrières (activités à cycle court) qui permettront de produire assez rapidement et d'améliorer dans un délai relativement court la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Les bénéficiaires du programme devront être identifiés dès le démarrage des activités par une approche communautaire à travers les institutions publiques et privées d'encadrement (ACDA, ONG locales). Les techniciens des services décentralisés de

l'ACDA assureront l'encadrement et le suivi techniques des activités du programme menées par les producteurs.

**La durée du projet** est de trois (3) ans.

**Le coût du projet** est estimé à 12,9 milliards de FCFA.

## **2.2.Composante : Renforcement des interventions en faveur de la Promotion de la Cohésion Sociale**

La situation sécuritaire dans la Région 1 était très alarmante dans toutes les zones pendant la crise qui a secoué le pays. On notait des foyers de tensions plus vives dans les sous préfectures de Boda, Yaloké, Damara et Bogangolo. Cette situation a paralysé toute la région dans les domaines : économique, agropastoral et social

Après le Dialogue National organisé du 4 au 11 octobre 2015, la tension de l'insécurité était retombée permettant ainsi une reprise des activités. Toutefois, cette reprise reste timide dans les zones de vives tensions signalée ci-haut. Signalons que la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs reste fragile dans toute la région. Ce manque de cohabitation empêche les autochtones de s'occuper des activités agricoles et aux peuhls des activités pastorales. Aussi, les habitudes alimentaires des deux communautés dans la Région 1 font intervenir les besoins en produits agricoles et en produits d'élevage. Ces produits se retrouvent sur les marchés considérés comme des lieux d'échanges.

Dans la chaîne de commercialisation, les deux communautés se complètent. Ainsi, pour les produits d'élevage, on note que les bouchers achètent les bœufs au marchés à bétail revendent la viande sur le marché de consommation. De même, les éleveurs s'approvisionnent en produits agricoles alimentaires auprès des agriculteurs.

Les objectifs de la composante 2 sont :

- l'appui à la mise en œuvre stratégie du retour de la sécurité et de la paix dans la région ;
- la réhabilitation de 5 marchés à bétail dans la région ;
- la délimitation des aires agropastorales pour éviter les conflits ;
- la révision des textes législatifs à la gestion des aires agropastorales.

**La durée d'exécution du projet** est de un (1) an.

**Le coût du projet** est de 1 milliard de FCFA.

## 2.3. Composante : Développement de la Palmeraie villageoise et de la Filière Palmier à Huile

**2.3.1.L'objectif** visé est de développer la palmeraie villageoise en vue de diversifier les sources de revenus des producteurs. Il s'agit de produire d'ici cinq ans 4.000 tonnes d'huile de palme sur une superficie de 1.500 ha.

**2.3.2. Résultats attendus.** Les principaux résultats attendus de cette composante sont les suivants : (i) les palmeraies villageoises sont développées ; (ii) un système durable de production de plants améliorés de palmier à huile est mis en place au niveau de la recherche ; (iii) un dispositif d'approvisionnement en intrants et outillages agricoles est mis en place et opérationnel.

**2.3.3.Activités à mettre en œuvre.** Il s'agit de : (i) construire les infrastructures de conditionnement et de stockage ; (ii) renforcer les équipements de transport ; (iii) renforcer le petit outillage ; (iv) appuyer l'intensification de la production ; (v) appuyer et augmenter la capacité de l'huilerie de Centra palm pour la production d'huile brute et ces dérivés ; (vi) appuyer la transformation industrielle ; (vii) renforcer le dispositif d'appui-conseil aux producteurs.

**2.3.4.Le coût global des investissements** à entreprendre pour la mise en œuvre de ces activités est estimé à **6,541 milliards de FCFA** répartis comme suit dans le tableau 5 :

Tableau 5 : Coût de la Composante 3 « Développement de la filière palmier à huile »

Activités	Coût annuel (x millions FCFA)					Total (x millions FCFA)
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
1. Construire les infrastructures de conditionnement et de stockage	200	100	50	50	0	<b>400</b>
2. Renforcer les équipements de transport	212	106	53	53	0	<b>524</b>
3. Renforcer le petit outillage	74	37	18	18	0	<b>148</b>
4. Appuyer l'intensification de la production	207	84	42	42	0	<b>375</b>
5. appuyer et augmenter la capacité de l'huilerie de Centra palm	784	395	201	202	0	<b>1582</b>
6. Appuyer la transformation industrielle	184	346	499	650	650	<b>2 329</b>
7. Renforcer le dispositif d'appui-conseil	218	250	250	250	250	<b>1218</b>

<b>Total de la Composante 3.</b>	<b>1879</b>	<b>1318</b>	<b>1113</b>	<b>1113</b>	<b>900</b>	<b>6541</b>
----------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------	-------------

## **2.4 Composante : Appui à la promotion de la filière Piment**

### 2.4.1 Contexte et justification :

La République Centrafricaine (RCA) est un pays dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture. La richesse produite par le secteur agricole vient en grande partie des cultures vivrières .Celles-ci constituent également la première source de revenus chez les petits producteurs familiaux les plus démunis en milieu rural dont ceux des préfectures de l'Ombella-Mpoko et de la Lobaye. Cependant, il est important de constater que la crise économique qui a secoué la R.C.A ces dix dernières années, a conduit les centrafricains dans des situations caractérisées par : (i) une baisse des productions agricole et pastorale ;(ii) une augmentation de prix des denrées alimentaires ; (iii) une détérioration des conditions de vie en milieu urbain et rural ;(iv) un manque d'emploi et un taux élevé de chômage des jeunes et des femmes.

Ainsi, le projet de production de piment (bec d'oiseau) est initié, pour raison de ses vertus assez diversifiées et ses capacités qui le prédisposent à la création relativement rapide des richesses aux acteurs producteurs. C'est donc un programme de promotion des revenus ruraux de la Région 1 constituée des préfectures de l'Ombella-Mpoko et de la Lobaye. Cette région, fournisseuse potentielle de la population banguissoise, constitue le principal grenier de Bangui la capitale du pays.

### 2.4.2.Objectifs

L'objectif général du projet vise la promotion des revenus à travers la valorisation de la chaîne de valeur du piment (bec d'oiseau) pour améliorer les conditions de vie des agriculteurs dans les préfectures de l'Ombella-Mpoko et de la Lobaye.

Les objectifs spécifiques du projet consistent à Responsabiliser les exploitants familiaux engagés dans la culture du piment et constitués en organisations particulièrement celles des femmes et jeunes par la méthode des CEP (Champs Ecole Paysans) et AVEC (Association Villageoise d'Epargne et du Crédit).

### Sous-composantes de la Composante 4

La composante 4 se décompose en trois sous-composantes suivantes :

Sous-composante 1 : Appui à la Production, à la conservation et à la transformation:

Activités : (i) Mettre à la disposition des organisations de producteurs des intrants (semences améliorées, etc.) pour la production de cultures ; (ii) Fournir aux

organisations des biens d'équipement (outils manuels, matériels de culture, plateaux de séchage, installations de stockage) pour la production, la conservation et la transformation de leurs produits.

4.2.1.1. Sous-composante 2 : Renforcement des capacités et appui à la commercialisation :

Activités : (i) Offrir des services de formation aux groupements multiplicateurs de semences et autres partenaires liés au projet; (ii) Fournir des services de formation, d'assistance technique et de conseil aux organisations de producteurs et autres organisations communautaires en terme de production des fumures organiques et de commercialisation des produits ; (iii) Mettre en œuvre des programmes de formation, des ateliers et des voyages d'étude pour des organisations de producteurs et autres groupes communautaires.

4.2.1.2. Sous-composante 3 : Suivi /Evaluation et gestion du projet :

Activités : (i) Diriger le projet ; (ii) Gérer le financement du projet ; (iii) Assurer le suivi et l'évaluation du succès et de l'impact du projet sur la population ; (iv) Soutenir la gestion du respect des préservations environnementale et socioculturelles.

4.2.2. Résultats Attendus

- i) Des petits producteurs familiaux adoptent la culture de piment et sont constitués en différentes Organisations (Jeunes, Féminines, etc.) ;
- ii) Plus de 50% des producteurs membres des Organisations sont formés ;
- iii) Au moins 50% des formés ont des produits transformés et/ou pratiquent la commercialisation des produits(ou encore 50% des formés s'investissent dans la pratique de la production, la conservation, la transformation et la commercialisation du piment: «Bec d'oiseau".) ;
- iv) Les revenus des pratiquants sont additionnés à hauteur de 50% ;
- v) 50% des femmes se sont constituées en « CEC » et mènent des AGR diversifiées ;
- vi) Le marché intérieur est développé et se contractualise en transaction avec l'extérieur.

4.2.3. Modalités de mise en œuvre.

Le partenaire principal pour la mise en œuvre, notamment le conseil d'exploitation, les techniques culturales, le calendrier agricole, la conservation, la transformation, la commercialisation, la construction des infrastructures de conditionnements et l'encadrement des activités est l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) à travers ses cadres et agents du terrain, sous tutelle du Ministère de l'agriculture et du Développement Rural.

La conduite du projet sera assurée par une unité de gestion qui sera chargée de suivi et de l'évaluation de l'exécution du projet. Elle coordonne les opérations du terrain et maintient une liaison opérationnelle permanente avec le Ministère du Plan, le Ministère

de l'agriculture et du développement Rural, le Bailleurs de Fonds, sous l'autorité du ministère tutelle.

4.2.4. Durée : Le projet est prévu pour une durée de 3 ans.

4.2.5. Coût : Le projet a un coût estimé à environ 1,5 milliards de FCFA.

## **2.5. Composante : Mise en place d'un système de collecte de statistiques agricoles et d'informations sur les marchés agro-pastoraux**

### 2.5.1..Contexte et justification

En dehors de l'enquête spécifique sur le riz menée en 2010 et commanditée par Africarice dont les résultats ont servi à mettre en place le programme national de développement du riz en R.C.A, il n'ya pas eu d'enquête agricole proprement dite en Centrafrique depuis 1992 soit près de 25 ans. Le dernier recensement agricole effectué en RCA remonte à 1985. Ainsi donc :

- ✓ Il n'existe aucun système d'information sur les marchés agro-pastoraux pouvant orienter les commerçants.
- ✓ Les projets et programmes de développement agricole tant nationaux que régionaux sont jusque-là battis sur la base des données actualisées du recensement agricole de 1985, lesquelles données sont-elles mêmes devenues déjà caduques.

Fort de tout ce qui précède, il est apparu non seulement nécessaire mais urgent de mettre en place en attendant de disposer assez de moyens pour réaliser un nouveau recensement agricole, un système de collecte de statistiques agricoles et d'informations sur les marchés agro-pastoraux qui permettra de :

- mettre chaque année à la disposition des décideurs, des chercheurs et autres utilisateurs des statistiques agricoles, les données assez fiables sur les superficies, les productions et les rendements des principales cultures vivrières et d'exportation de la Région n°1.
- mettre chaque mois à la disposition des commerçants, des décideurs et autres utilisateurs des informations sur : (i) des quantités estimées des produits alimentaires disponibles sur les marchés ainsi que leurs prix exprimés en kg ou en unité locale « Ngawi par exemple » ; (ii) les effectifs des animaux convoyés sur ces marchés par espèce ainsi que leurs prix ; (iii) le renforcement des capacités matérielles et humaines des antennes ou services régionaux de statistiques agricoles.

Compte tenu de la proximité de la plus part des villes des préfectures de l'Ombella-MPoko et de la Lobaye par rapport à la ville de Bangui, le système d'information sur les marchés permettra aux commerçants de disposer des informations sur les quantités disponibles des denrées alimentaires, l'effectif des animaux convoyés sur ces marchés ainsi que les prix. Ce qui leur permettra d'approvisionner régulièrement la ville de Bangui comme cela se faisait par le passé.

#### 5.4.1.Objectifs de la Composante

- a. Obtenir les informations permettant au Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture d'assurer la coordination, la planification et le contrôle des interventions prévues dans le cadre de la politique de production et de commercialisation des produits agro-pastoraux ;
- b. Disposer des informations fiables devant servir de base de données de la Région à toute stratégie d'échange entre le Gouvernement et ses partenaires au développement ;
- c. Adapter l'offre à la demande ;
- d. Mettre à la disposition des producteurs et autres acteurs des filières végétales et animales des prix indicateurs permettant d'éviter de se faire abuser par les acheteurs et autres intermédiaires ;
- e. Inciter et orienter les commerçants étrangers à fréquenter les marchés les plus rémunérateurs pour les producteurs nationaux par exemple les marchés à bétail terminaux et ceux à l'exportation au lieu d'aller sur les marchés producteurs à l'intérieur du pays. Cependant ces marchés de l'intérieur devront être réservés aux commerçants nationaux qui doivent amener les produits sur les marchés terminaux et à l'exportation.

#### 5.4.2.Sous-composantes de la Composante

5.4.2.1.Sous-Composante 1 « Collecte des statistiques agricoles »: En attendant de disposer des moyens conséquents pour réaliser un nouveau recensement agricole qui devra couvrir tout le pays, cette composante travaillera sur un échantillon réduit mais représentatif de la Région pour mettre à disposition les statistiques assez fiables sur le nombre des exploitants agricoles, les superficies, les productions, et les rendements des principales cultures vivrières et d'exportation. Ce travail sera fait par les agents de la statistique agricole et ceux de l'ACDA qui seront dotés de motos et du matériel d'enquête agricoles (boussole, ruban métrique et autres).

4.2.5.1. Sous-composante 2 : « Système d'information sur les marchés agro-pastoraux »: Il est question d'estimer chaque semaine sur les principaux marchés agro-pastoraux de la Région retenus, les quantités des produits alimentaires disponibles ainsi que les prix relevés au kg ou à l'unité locale « Ngawi » par exemple qu'on pourra convertir en kg. Il est également question d'estimer l'effectif des animaux convoyés sur ces marchés ainsi que les prix unitaires de chaque espèce animale. Seront ajoutés aux

agents de la statistique et de l'ACDA, ceux de l'ANDE pour ce travail qui eux aussi seront dotés de motos. Pour une transmission rapide des informations recueillies sur les marchés, il sera installé dans chaque sous-préfecture de la Région, des radios qui seront connectés au siège du projet.

4.2.6. Durée de l'exécution de la Composante 5 : 3 ans.

4.2.7. Coût estimatif de la Composante 5 : 2 milliards de FCFA.

## **5.5.Composante : Projet de valorisation du Café Bagandou**

### **5.5.1.Contexte et justification**

La RCA est un petit producteur de café : la moyenne de production est de 10 000 tonnes café marchand/campagne. Sur le plan international, le café centrafricain est prisé pour sa qualité pour les mélanges commerciaux de café. Le 26 Mars 2009 à Paris, l'ORCCPA a présenté le café du terroir de BAGANDOU au concours de l'Association pour la Valorisation des Produits Agricoles (AVPA) ; le Gourmet d'argent a été attribué à la RCA dans la catégorie « Café Robusta Nature ».

Pour assurer la visibilité de la RCA sur la scène internationale :

- l'encadrement des producteurs de café dans la commune d'une manière spéciale (production de café biologique),
- la présence soutenue du café du terroir de Bagandou trouvent toute leur importance, suite au lancement des activités des « Indices géographiques protégés (IGP) »

En fait, la production de café centrafricain fait intervenir très peu ou bien pas du tout de produits chimiques.

A l'heure de la relance agricole d'une manière générale, et caféière en particulier, la recherche d'un marché de niche sur l'Europe surtout est hautement souhaitée. La présente fiche est établie pour justifier cette production particulière liée au terroir de Bagandou, située dans la Commune de Moboma, Sous-préfecture de Mbaïki et dans la Préfecture de la Lobaye.

### **5.5.2.Objectifs**

Les objectifs suivants sont visés par le projet :

- la valorisation du café centrafricain sur le marché international : Une présence régulière du café centrafricain en quantité et qualité sur le marché de niche ;
- le renforcement des capacités des producteurs de Bagandou en production de café biologique : La formation en compostage en utilisant la parche de café,

l'application du paquet technologique en culture caféière et en protection des végétaux en utilisant la lutte biologique, les productions vivrières en intercalaire dans la parcelle de caféier pour rentabiliser la période de recépage ;

- la recherche active de marché de niche pour le café biologique de Bagandou ;
- tous les producteurs de Bagandou (commune Moboma) sont intéressés par le projet

## 5.5.2 Sous-composantes

*5.5.2.1.Composante1 : Lancement des travaux IGP (Indices géographiques Protégés).* Les activités IGP permettront d'avoir pour le projet toutes les indications nécessaires sur la production de café biologique à Bagandou.

5.5.1.1. *Composante 2 : Appui à la production de café Bagandou* (application du paquet technique pour la production de café biologique).

*5.5.1.2.Composante 3 : Renforcement des capacités des producteurs et recherche de marché de niche.*

## 5.5.2. Résultats attendus

- Un marché de niche est retrouvé sur le marché européen avec un bailleur identifié

Le café centrafricain est visible sur le marché international dans le domaine de qualité

- Rentrée de devises et amélioration de conditions financières des producteurs dans la commune

Possibilité d'extension de l'action sur d'autres terroirs, voir même dans le domaine du cacao ou autres cultures en production biologique

## 5.5.3. Modalités de mise en œuvre

A cause de l'importance accordée à ce programme, un comité de pilotage du projet sera composé de :

- 1 représentant du Ministère de l'Agriculture ;
- 2 représentants du bailleur de fonds ;
- 2 représentants des producteurs ;
- 2 représentants de l'ORCCPA/ACDA en tant que structures d'encadrement.

Le comité ainsi mis en place pourra assurer le suivi-évaluation des activités programmées, et assurera la validation des rapports d'activités du projet.

5.5.4. Durée : 3 campagnes agricoles (2016-2019)

5.5.5. Coût estimatif : 750 millions de FCFA

## **5.6. Dispositions institutionnelles relatives à l'exécution du programme**

Le programme de développement régional devra être suivi et coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture. Dans la pratique, une cellule de coordination du programme sera constituée et pilotée par le Ministère de l'agriculture. Un comité de pilotage du programme sera mis en place pour orienter les objectifs du programme. Le comité sera constitué des représentants des organisations des producteurs, des représentants des autorités administratives régionales (préfets, sous-préfets, maires, etc.), des responsables des institutions et services décentralisés du Ministère de l'agriculture et des institutions non étatiques locales impliquées (ACDA, ICRA, ONG locales) etc. Un responsable d'exécution du programme sera sélectionné parmi les candidats ayant souscrits à un appel à candidatures sur la base de critères de compétence proposés par le comité de pilotage pour assurer la mise en œuvre des activités du programme.

## **5.7. Risques identifiés et mesures d'atténuation**

5.7.1. Risques: Le pays entier est dans une phase de sortie de crise mais cette sortie n'est pas encore confortable. Sur le terrain, les risques demeurent : actes de banditisme, braquages, vols et pillages, viols sur des personnes vulnérables, installations de barrières illégales sur les axes routiers, difficultés de circuler à cause du mauvais état des routes, etc. A cela il faut ajouter l'insuffisance des effectifs de techniciens de terrain et les faibles capacités des prestataires de services étatiques.

5.7.2. Mesures d'atténuation: Avec la sortie de crise, le retour à l'état constitutionnel des institutions de l'Etat, la restauration de l'autorité de l'Etat, la réhabilitation des Forces armées centrafricaines, la mise en exécution du programme DDR, etc. sont autant de dispositions institutionnelles qui militent en faveur du retour de la paix et de la sécurité dans le pays. ces dispositions militent aussi en faveur d'une exécution apaisée des activités des plans d'actions pour la relance de l'agriculture.

## **5.8. Impacts environnementaux et sociaux**

L'importance du programme de développement de la région par la relance de l'agriculture va nécessiter une étude d'impact environnemental et social et ainsi qu'un plan de gestion environnementale et sociale conformément aux dispositions de la loi portant « code environnemental en RCA ». Ceci étant, avant la mise en œuvre du Programme, il sera élaboré les termes de référence pour les différentes études.

De même il n'est pas prévu de gros travaux d'infrastructures qui pourraient entraîner une expropriation des terres aux populations locales, ou une délocalisation de ces populations.

Sur le plan de l'impact social, il est prévu dans le programme la réinsertion socioéconomique des jeunes, l'accès aux services socioéconomiques de base, la promotion des activités des femmes, la relance économique à travers l'augmentation de la production agricole et des revenus des producteurs, l'amélioration des conditions de vie, la baisse des tensions sociales et le retour à la cohésion sociale.

## **5.9. Mécanisme du Suivi évaluation**

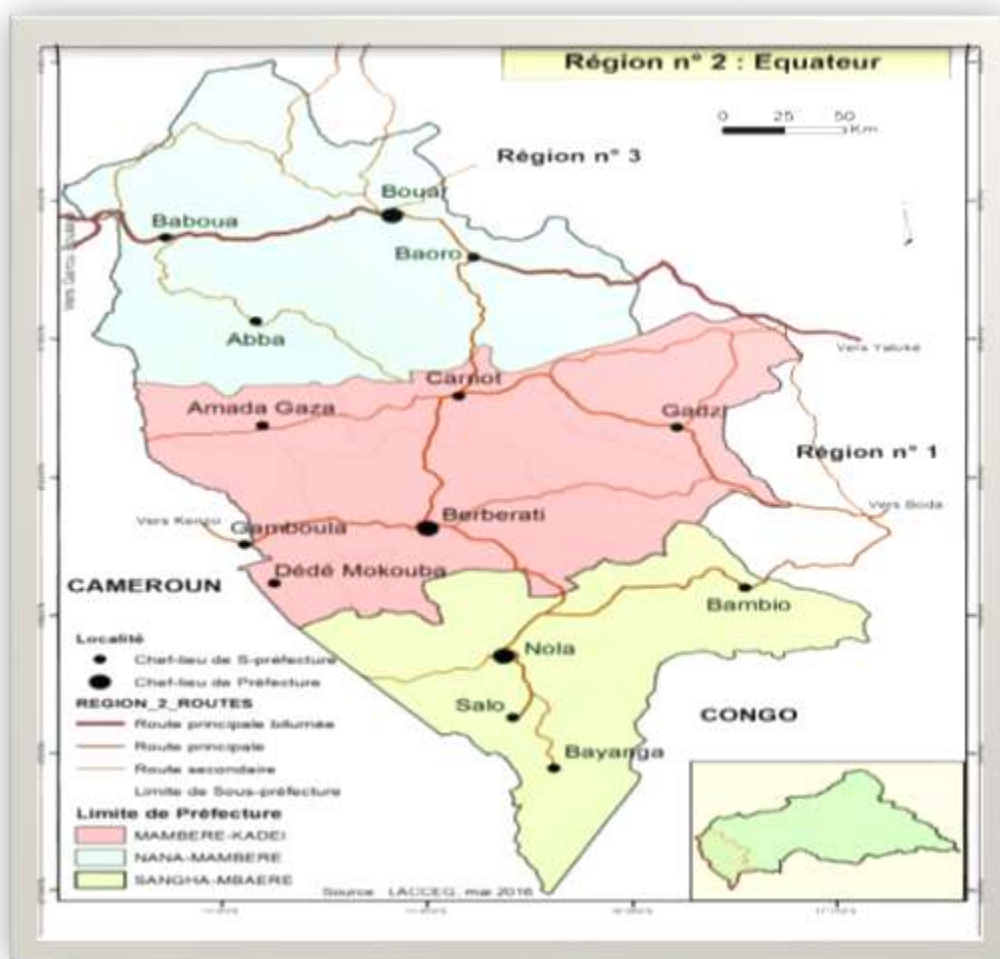
5.9.1. Suivi évaluation interne : La Cellule d'exécution du programme devra mettre en place un plan de suivi évaluation des impacts socioéconomiques du programme. Le suivi technique et financier du programme se réalisera au quotidien par la Cellule d'exécution du programme. La Cellule d'exécution du programme devra établir un système de suivi évaluation interne, technique et financier permanent du programme qui pourra être utilisé dans l'élaboration des rapports d'étape d'exécution du programme.

5.9.2. Suivi évaluation externe : La Cellule d'exécution du programme pourra aussi envisager des évaluations externes en faisant appel à des consultants indépendants recrutés sur la base de cahiers de charges

# **PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°2 : PREFECTURES DE LA NANA MAMBERE, DE LA MAMBERE KADEI ET DE LA SANGHA M'BAERE**



**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°2 :**  
**PREFECTURES DE LA NANA MAMBERE, DE LA**  
**MAMBERE KADEI ET DE LA SANGHA M'BAERE**



## I. Contexte et justification

Au cours des deux dernières décennies, la RCA a connu des troubles politico-militaires consécutives. A la différence des autres crises, la dernière qui avait commencé en décembre 2012 s'est étendue à tout le pays et a eu des conséquences graves sur les ménages tant en milieu urbain qu'en milieu rural. La situation varie d'une région à l'autre. Cette crise n'a pas épargné le secteur agricole. C'est ainsi, que la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle entre 2013 et 2015 présente une évolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et sévère en dent de scie en fonction des Préfectures mais avec une tendance globalement à la hausse. Sur le plan national, plus de 50% des populations sont en situation d'insécurité alimentaire.

La situation de la région 2 est plus préoccupante comparativement aux autres régions avec une moyenne régionale de 63%. En effet, à l'exception de la Sangha Mbaéré où la prévalence (38%) est en dessous de la moyenne nationale (50%), cette prévalence est beaucoup plus accentuée dans les Préfectures de Nana-Mambéré (77%) et de Mambéré Kadéï (73%).

La région 2 dispose d'énormes potentialités dans le secteur rural, mais encore faiblement exploitées. Moyennant une stratégie sectorielle ambitieuse et volontariste. Ces potentialités lui permettraient, de jouer plus efficacement son rôle dans l'autosuffisance alimentaire, la sécurité alimentaire, la création d'emploi, et la croissance économique dans la région n°2. En effet, on note :

- des conditions agro-écologiques favorables : la région 2 dispose des ressources naturelles relativement abondantes et des conditions agro-écologiques généralement favorables à l'agriculture et à l'élevage ;
- l'abondance des ressources en eaux, la région 2 dispose d'un important réseau hydrographique qui permet une bonne disponibilité en eau de surface et souterraines pour l'alimentation du bétail, de la faune sauvage, de l'agriculture, de l'élevage, de développement floristique et la régulation naturelle ;
- un potentiel humain très important d'acteurs expérimentés dans les différents domaines de l'agropastoral, de transformation et de la commercialisation.

La Région 2 s'étend sur deux zones agro écologiques à savoir : (i) la zone agro-écologique forêt-café englobant les Préfectures de la Sangha Mbaéré et la Mambéré-Kadéï et (ii) la zone agro-écologique vivriers-élevage comprenant la Préfecture de la Nana-Mambéré.

L'effet cumulatif de la crise dans la région a conduit à l'affaiblissement des systèmes agricoles (agro écosystèmes et le capital productif, financier et humain). Beaucoup de familles sont déplacées ou de retour dans les villages qui ont été pillés et brûlés. En tirant parti des possibilités locales, les ménages pourront d'une part améliorer leur capacité à absorber de nouvelles menaces liées à la sécurité nutritionnelle et alimentaire de leurs communautés et d'autre part réunir les conditions de base pour la relance durable de leurs activités agropastorales et contribuer ainsi au développement de leur région.



En vue de rendre opérationnel la feuille de route de relance agricole, des Plans d'Actions Prioritaires régionaux ont été élaborés et validés lors d'un atelier national regroupant tous les acteurs du développement du monde rural et les autorités administratives préfectorales, tenu à Bangui du 18 au 19 janvier 2016. Ces plans d'actions ont par la suite été partagés et validés avec les acteurs régions lors des campagnes de communication et de sensibilisation des acteurs au niveau de la région à leur appropriation conjointement au lancement de la campagne agricole 2016 dans les sept (7) régions du pays. Les actions prioritaires ainsi adoptés doivent faire l'objet de fiches de projet sur la base desquelles une table ronde des partenaires financiers sera organisée pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre. C'est dans ce cadre que se situe l'élaboration de la présente fiche de projet de promotion de plate-forme multifonctionnelle.

En effet, la difficulté d'accès aux services énergétiques modernes est encore trop souvent une réalité dans les villages africains en général et en Centrafrique en particulier. Cette limitation qui freine généralement le développement affecte tout particulièrement les femmes des zones rurales. La journée normale d'une épouse et d'une mère commence avant l'aube et se termine bien après la tombée de la nuit, une fois qu'elle a fini de préparer les repas, de s'occuper des enfants, de nourrir les animaux, de soigner les cultures et lorsqu'elle a ramené suffisamment d'eau des sources éloignées. La promotion de Plate-forme multifonctionnelle contribuera à briser le cercle vicieux «genre-énergie-pauvreté», en faisant gagner du temps et de l'énergie aux groupes les plus vulnérables de la communauté. Désormais elles peuvent consacrer ce temps aux activités productives et rémunératrices. En outre, en faisant venir l'électricité au cœur du village, la Plate-forme illumine littéralement la vie de tous les membres de la communauté.

La plate-forme (PTF) est un ensemble constitué d'un moteur capable d'entraîner divers outils tels que les moulins, décortiqueuses, alternateurs, chargeurs de batterie, pompes, postes de soudure, machines de menuiserie, etc. Sa multifonctionnalité ainsi que la disponibilité d'outils divers permettent la distribution de l'eau et de l'électricité et offrent également une opportunité de stimuler un développement durable.

#### 1.1.2. Objectifs de la composante

L'objectif général vise à contribuer à l'accroissement des revenus et à l'amélioration des services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique) en faveur des populations rurales, à travers un accès élargi aux services énergétiques fournis par la PTFM.

Les objectifs spécifiques sont :

- a. Contribuer à l'augmentation des revenus des communautés rurales par une meilleure valorisation des productions agroalimentaires locales;
- b. Contribuer à la modernisation des infrastructures communautaires d'accès aux services sociaux de base;
- c. Développer des synergies intersectorielles et des partenariats techniques notamment dans le domaine technologique dans le but de renforcer les chaînes de valeur dans les filières porteuses en priorité dans le secteur agroalimentaire.

d. Développer les capacités des parties prenantes et mettre en place un cadre institutionnel efficace

1.1.2.1. Sous-composantes de la composante 1 et activités à mener

N°	Sous-composantes	Résultats attendus	Activités à mener
1	Information, sensibilisation et sélection des bénéficiaires	Les communautés rurales sont sensibilisées et des groupements des femmes et de jeunes remplissant les critères de sélection sont retenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Information et sensibilisation</li> <li>✓ Sélection des bénéficiaires</li> <li>✓ Pré-Etudes</li> <li>✓ Etudes de faisabilité participative</li> </ul>
2	Construction des abris et équipement de 300 PTFM	Les abris de 300 PTFM sont construits et équipés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction communautaire des abris</li> <li>- Commande des équipements</li> <li>- Installation des équipements</li> </ul>
3	Formation et encadrement des comités de gestion	Les membres des comités de gestion sont capables d'assumer leurs fonctions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des membres de CG des PTFM</li> <li>• Visite d'échanges d'expériences</li> <li>• Dotation en outils de comptabilité/gestion</li> </ul>
4	Suivi-évaluation et gestion du projet	Le suivi-évaluation et la gestion du projet sont assurés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monitoring du projet</li> <li>- Evaluations du projet</li> </ul>

1.1.2.2. Bénéficiaires : Les bénéficiaires du projet sont essentiellement les populations rurales des zones enclavées, en particulier les femmes et les jeunes, regroupés dans des structures associatives comme les groupements, les GIE, etc. et les artisans prestataires de services.

1.1.2.3. Coût de la composante 1 : 55 500 000 FCFA

## **1. Composante: Création de centres d'informations et de statistiques agricoles régionaux et d'alerte précoce (CISARAP)**

Le projet est en cohérence avec tous les quatre axes stratégiques et constitue même le socle de la planification des interventions, du suivi et de l'évaluation des progrès. Cette cohérence est d'autant plus prononcée pour l'axe 4 « Gouvernance agricole et compétitivité de l'agriculture au niveau régional, continental et international.

### **1.1 Contexte et justification**

Le Gouvernement de transition, dans le cadre des actions mises en œuvre en vue de sortir le pays dans la crise profonde qui a ébranlé les fondements de la Nation et affecté plus de la moitié de la population centrafricaine, a élaboré en 2015 une feuille de route pour la relance agricole 2016-2018 autour du slogan « Notre avenir réside dans l'agriculture ». Ladite feuille de route fixe les axes stratégiques prioritaires sur le plan national autour de quatre principales préoccupations notamment, la vulnérabilité des communautés de base, les conflits intercommunautaires, le chômage des jeunes et la mauvaise gouvernance. En vue de rendre opérationnel la feuille de route de relance agricole, des Plans d'Actions Prioritaires régionaux ont été élaborés et validés lors d'un atelier national regroupant tous les acteurs du développement du monde rural et les autorités administratives préfectorales, tenu à Bangui du 18 au 19 janvier 2016. Ces plans d'actions ont par la suite été partagés et validés avec les acteurs régions lors des campagnes de communication et de sensibilisation des acteurs au niveau de la région à leur appropriation conjointement au lancement de la campagne agricole 2016 dans les sept (07) régions du pays. Les actions prioritaires ainsi adoptés doivent faire l'objet de fiches de projet sur la base desquelles une table ronde des partenaires financiers sera organisée pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que se situe l'élaboration de la présente fiche de projet de développement des Centres d'Information et des Statistiques Agricoles Régionaux et d'Alerte Précoce qui vise globalement à disposer à l'échelle nationale d'un cadre dynamique de suivi de l'agriculture. Il permettra aux décideurs aux niveaux central et des régions, de disposer et d'utiliser des données et analyses fiables et actualisées en vue d'une meilleure formulation et d'un meilleur suivi des politiques et stratégies de développement agricole et des plans d'actions régionaux. Car, une bonne maîtrise des données et informations agricoles aux différents niveaux de programmation et de décision constitue une gage d'une gouvernance. Il permettra finalement au Gouvernement de mieux gérer les questions de sécurité alimentaire sur le plan national.

Les CISARAP entendent également être un outil de promotion des échanges commerciaux entre tous les acteurs (publics et privés) du monde agricole national et régional sur la base de sources d'indicateurs et de données fiables pour renforcer les capacités d'analyse et d'intervention des acteurs régionaux publics et privés du secteur agricole et agro-alimentaire.

## **1.2 Objectifs**

Le projet vise globalement à contribuer à la bonne gouvernance locale et au développement socio-économique des régions grâce à la maîtrise des données et informations sur les marchés des produits agricoles.

De manière spécifique, le projet vise les objectifs suivants :

- a. Construire un Centre d'Information et de Statistiques Agricoles régional dans chacune des 7 régions de la RCA ;
- b. Développer un système d'information et des statistiques agricoles et d'alerte précoce ;
- c. Elaborer de manière concertée des schémas directeurs d'aménagements agricoles et ruraux régionaux intégrant i) la définition des zones à haut potentiel

qui devront être viabilisées en priorité, ii) la Cartographie de manière précise des zones dans lesquelles toute activité agricole doit être interdite telles que les couloirs de transhumance et les zones sensibles, iii) la définition pour l'ensemble des autres zones les modalités de valorisation agricole à respecter (gestion de l'eau, mesures antiérosives, itinéraires techniques, etc.)

### 1.2.3.Sous-composantes, résultats attendus et activités à mener

N°	Sous-composantes	Résultats attendus	Activités à mener
1	Construction et équipement en mobiliers de bureau de 7 bâtiments pour servir de siège à chacun des 7 centres régionaux	Les sièges des CISARAP des 7 régions sont construits et équipés en mobiliers de bureaux.	Réalisation des études d'ingénierie des bâtiments  Réalisation et contrôle des travaux  Equipements en mobiliers de bureaux  Elaboration des termes de référence et recrutement d'un ingénieur conseil  Etude d'identification et formulation des besoins
2	Développement du système d'information et d'alerte précoce dans les 7 régions	Les systèmes d'informations et d'alerte précoce sont opérationnels dans chacun des CISARAP	Etudes de faisabilité, d'avant-projet et d'exécution  Mise en place du personnel et installation du système  Collecte des données  Elaboration des termes de référence et recrutement d'un ingénieur conseil  Information, sensibilisation et mobilisation des parties prenantes
3	Elaboration des schémas directeurs d'aménagements des 7 régions	Les schémas directeurs d'aménagements ruraux des 7 régions sont élaborés	Etude d'identification et formulation des besoins  Réalisation des avants projet des schémas directeurs  Réalisation des consultations autour des avant-projets régionaux  Production et validation des schémas directeurs
4	Renforcement de capacités et gestion du projet	Les capacités techniques et opérationnelles pour le bon fonctionnement des SISARAP sont	Formation du personnel des CISARAP et de mise en œuvre du projet

renforcées et la gestion du projet est bien assurée.

Dotation en moyens informatiques et logistiques

Prise en charge des frais de gestion et de fonctionnement du projet

#### 1.2.4. Bénéficiaires

##### 1.2.4.1. Les bénéficiaires directs identifiés sont:

1. **Les décideurs :** Ceux-ci, tant au niveau central que régional, disposeront et utiliseront des données et analyses fiables et actualisées en vue d'une meilleure formulation et d'un meilleur suivi des politiques et stratégies de développement agricole et des plans d'actions régionaux. Les schémas directeurs leurs offriront des bases programmatiques cohérents et transparents pour la mise en œuvre des actions concertées de gestion des terroirs et de maintenir ainsi la cohésion sociale.
2. **Les structures techniques étatiques:** leurs missions régaliennes, d'élaboration des projets de développement, de planification des interventions et de suivi de la mise en œuvre seront facilitées par la disponibilité des données de qualité.
3. **Les bureaux d'étude :** tout comme les structures techniques étatiques, les bureaux d'étude verront leurs missions d'ingénierie facilitées grâce à la disponibilité des données et informations.
4. **Les producteurs agricoles:** bénéficieront de cadres adéquats pour la promotion de leurs produits et des sources d'informations techniques dont ils auront besoins dans le cadre de leurs activités de production.
5. **Les opérateurs économiques :** les commerçants et les industriels agroalimentaires tant nationaux que régionaux trouveront des données et informations sur la disponibilité et l'accessibilité aux produits agricoles.

##### 1.2.4.2. Les bénéficiaires indirects:

- 1) **Les populations en général:** auront accès à la sécurité alimentaire à la paix et à la cohésion sociale induites par le développement des marchés des produits agricoles, la promotion des dialogues sociaux et de la gestion concertée de l'espace rural.
- 2) **L'Etat :** bénéficiera d'une part de l'amélioration des recettes fiscales et de la balance commerciale grâce à l'augmentation des échanges commerciaux que faciliteront les CISARAP et d'autre part de la stabilité résultant de la paix et la cohésion sociale.
- 3) **Les partenaires techniques et financiers :** y trouveront des cadres adéquats de suivi des résultats et d'impacts des projets de développement dont ils auront à appuyer techniquement et/ou financièrement.

### 1.4.3 Coût estimatif de la composante 2

<b>Sous-Composantes</b>	<b>Coût (x millions de FCFA)</b>
Construction et équipement en mobiliers de bureau de 7 bâtiments pour servir de siège à chacun des 7 centres régionaux	210
Développement du système d'information et d'alerte précoce dans les 7 régions	420
Elaboration des schémas directeurs d'aménagements des 7 régions	340
Renforcement de capacités et gestion du projet	150
<b>Total</b>	<b>1 120</b>

## **1.2 Composante : Promotion des filières d'élevages commerciaux**

### 1.2.1 Contexte et justification

Il n'y a pas d'élevage industriel en RCA, mais il s'est développé un type d'élevage semi-intensif de petit bétail, principalement en élevage avicole et porcin. Ces élevages semi-intensifs sont totalement dépendants de l'étranger, notamment de l'Europe et de certains pays d'Afrique, pour la fourniture du matériel biologique animal notamment les poussins d'un jour, les géniteurs, des produits vétérinaires et du matériel d'élevage.

L'élevage d'embouche bovine, ovine et caprine ainsi que de production laitière bovine sera installé en majorité autour des villes et centres de production agroindustrielle en vue de l'utilisation des résidus pour l'alimentation des animaux. Aussi, ces grands centres urbains offrent – t – ils des opportunités de marchés et de consommation des produits d'élevage.

### **1.2.2. Objectifs de la composante**

L'objectif global du projet est d'apporter un appui soutenu à des exploitations individuelles ou familiales en vue de disposer des produits d'élevage de haute qualité sur le marché de consommation.

#### 1.2.1 Sous-composantes de la composante

- a) développement de l'apiculture moderne ;
- b) développement de l'embouche ovine/caprine ;
- c) Reconstitution des troupeaux des éleveurs décapitalisés ;
- d) développement de la production de poulets de chair et d'œufs.

#### Résultats attendus

- Les élevages de petits ruminants pour la production de viande autour des grandes villes sont développés ;
- Le secteur privé de l'élevage est appuyé pour la fourniture des aliments nécessaires, des médicaments et vaccins aviaires ;
- Les éleveurs sont formés en techniques modernes d'élevage.

- Un couvoir d'une capacité annuelle de production de 600.000 poussins d'un jour est installé à Bangui et est opérationnel ;
- Les producteurs individuels et les groupements des producteurs sont appuyés ;
- Le secteur privé de l'élevage est appuyé pour la fourniture des aliments nécessaires, des médicaments et vaccins aviaires ;
- Les éleveurs sont formés en techniques modernes d'élevage ;
- les capacités des éleveurs ainsi que leurs groupements sont renforcés.

Activités :

- Choisir les producteurs et leur localisation ;
- Assurer la fourniture des géniteurs pour l'amélioration des performances productives ;
- Apporter un appui-conseil aux groupements des éleveurs ;
- Former les acteurs dans la conduite de l'élevage ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des réalisations ;
- Appuyer l'installation d'un couvoir d'une grande capacité annuelle de production de poussins d'un jour à Bangui ;
- Mettre en place et exécuter un Programme de formation des éleveurs exploitants des unités porcines ;
- Exécuter un Plan d'encadrement et de suivi technique des activités ;
- Doter les ménages identifiés en bétail et intrants vétérinaires ;
- Assurer le suivi technique des bénéficiaires.

1.2.3.Bénéficiaires : (i) Producteurs, (ii) Commerçants, (iii) Consommateurs

1.2.4.Coût estimatif de la composante : 7 410 000 000 FCFA

## **1.3 Composante : Exploitation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) alimentaires**

### **1.3.1. Contexte et justification**

La promotion et la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) alimentaires s'inscrivent dans le cadre du PDDAA et le PNIASAN du secteur forestier. La priorité est axée sur les PFNL les plus consommés et ayant une importance économique notable. Il s'agit de : *Gnetum africanum*, *Dorstenia sp*, *Chenilles*, *Champignons comestibles*, *Poivre sauvage*, *miel et Karité*. Le projet utilisera une approche multi-acteurs pour améliorer les cadres légaux et la politique y afférente et pour développer des stratégies nationales et des plans d'action prioritaire pour la promotion du secteur des PFNL : (i) il mettra en place des comités consultatifs nationaux pour appuyer le sous- groupe de travail PFNL pour la mise en œuvre du Plan : (ii) il augmentera la contribution des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et dans l'amélioration de la sécurité alimentaire; et (iii) il mettra en œuvre des stratégies pour valoriser les filières des PFNL et développer les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF), en mettant en place des

Systèmes d'Information sur les Marchés (SIM), en organisant des ventes groupées pour les communautés forestières, et en développant d'autres stratégies de marketing des PFNL.

Des initiatives locales ont été entreprises par certaines communautés impliquées dans des actions de sauvegarde et de valorisation de ce patrimoine naturel. Il s'agit par exemple de la collecte des amendes de karité par les femmes pour la production du beurre de karité et des produits dérivés (savons et crèmes). La mise en œuvre de ce projet contribuera à la stabilité des activités génératrices de revenus.

### 1.3.2. Objectifs

Développer les filières des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) alimentaires en vue d'améliorer des conditions de vie et de la sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts.

#### 1.3.2.2. Sous-composantes

- a) Vulgarisation et sensibilisation sur la gestion durable des PFNL
- b) Amélioration des cadres légaux, politiques et stratégies nationales des PFNL
- c) Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des PFNL
- d) Gestion du projet

#### Résultats attendus

- ✓ Comités locaux de gestion des PFNL sont créés et opérationnels
- ✓ les petites et moyennes entreprises des PFNL sont créées
- ✓ Base de données sur les PFNL est mise en place
- ✓ Comités locaux de gestion des PFNL sont créés et opérationnels
- ✓ production des PFNL alimentaires (*karité, poivre sauvage, Gnetum africanum, Dorstenia sp, chenilles, champignons, miel, etc.*)

#### Activités

- Consolidation et vulgarisation des informations sur les thèmes prioritaires des PFNL
- réorganisation et mise en place des structures de gestion des PFNL ;
- planification de contrôle et de surveillance;
- Réalisation des activités prioritaires identifiées par les communautés locales lors des études de base ;
- planification de contrôle et de surveillance dans les parcs naturels ;
- Atelier de lancement et de planification des activités ;
- Elaboration des rapports d'avancement ;
- inventaire et mise en place d'une base des données sur les PFNL
- Information, éducation et communication des acteurs ;

#### 1.3.3. Bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont globalement les communautés rurales de la région ciblées par le projet et les populations autochtones (Pygmées).

1.3.4. Coût estimatif de la composante : 3 482 000 euros

## **1.4 Composante : Contribution à l'amélioration des performances des systèmes agro-forestiers à base de cacaoyer**

### **1.4.1. Contexte et justification**

Le cacao (*Theobroma cacao*. L) est une plante de la famille des Sterculiacées, originaire de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud. Cette espèce est plus cultivée pour ses fruits exploités dans les industries agroalimentaires. Sur le plan économique, plusieurs tonnes des cabosses et des grains font l'objet des transactions commerciales. Les répartitions caloriques de cacao le glucide (32%), le gras (50%), le protéine (18%)

### **1.4.2. Objectifs**

Développer et diffuser des innovations qui améliorent durablement la productivité et la compétitivité des filières cacao en faveur du bien-être et de la sécurité alimentaire des populations pauvres.

#### **1.4.2.1. Sous-composantes**

##### **1.4.2.2. Sous-composante 1 : Approvisionnement en intrants et outillages agricoles**

**Résultats attendus :** (i) un système durable d'approvisionnement des producteurs en intrants et équipements est mis en place et fonctionnel ; (ii) les intrants et les outillages agricoles en vente aux producteurs sont homologués par les services compétents (certificats d'homologations délivrés) ; (iv) des exploitations agricoles utilisent des semences améliorées, des engrais minéraux et des pesticides pour les cultures rentes ; (v) les fournisseurs privés d'intrants agricoles ont accès aux crédits bancaires avec l'appui de l'Etat pour assurer l'approvisionnement des producteurs.

**Activités :** (i) développer et mettre en réseau les centrales d'achats des intrants agricoles existants ; (ii) mettre en place un service national semencier ; (vi) renforcer les capacités des services de contrôle de la qualité des engrais et pesticides ; (vii) renforcer le système d'exonération fiscale et douanière sur les intrants et outillages agricoles ; (viii) mettre en place un mécanisme de subvention des intrants en faveur des producteurs des cultures de rentes ; (xi) mettre en place des lignes de crédits au niveau du système bancaire facilitant aux privés, l'importation des intrants et l'accès des petits producteurs à un crédit-intrant ; (xii) promouvoir des partenariats public-privé (PPP) et des alliances privées-privées stratégiques entre les acteurs clés le long des filières

semences et engrais afin de réduire les coûts de transaction, de faciliter l'accès au financement et d'élargir les réseaux de distribution.

*1424. Sous-composante 2 : Amélioration des itinéraires techniques de production du cacaoyer*

Résultats attendus: un paquet technique cultural performant et susceptible d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement est élaboré et disponible (fiches techniques de culture).

Activités:(i) évaluer les caractéristiques des différentes variétés des cultures par rapport aux besoins du marché et aux conditions agro-écologiques des zones de production ; (ii) élaborer et mettre à disposition des structures d'accompagnement les paquets techniques culturaux performants et susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement ; (iii) vulgariser les paquets techniques culturaux performants et susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement.

*1425. Sous-composante 3 : Amélioration des technologies de transformation, de conditionnement et de stockage des produits*

Résultats attendus:(i) les capacités de transformation artisanale des produits sont améliorées ; (ii) des unités semi-industrielles d'emballages et de conditionnement des produits agricoles sont mises en place et fonctionnelles ; (iii) des magasins de stockage sont construits et sont fonctionnels.

Activités:(i) renforcer les capacités des producteurs en équipements de transformation des produits ; (ii) appuyer les groupements féminins par la mise en place des unités multifonctionnelles de transformation et conservation des cacao ; (iii) renforcer les capacités des producteurs en techniques d'utilisation et de gestion des équipements de transformation ; (iv) ; renforcer les capacités des producteurs en magasin de stockage des produits agricoles ; (v) renforcer les capacités des producteurs en techniques d'utilisation et de gestion des magasins de stockage.

*1426. Sous-composante 4 : Développement des marchés locaux et organisation des circuits de commercialisation*

Résultats attendus:(i) la chaîne des valeurs des produits agricoles est Fonctionnelle ; (ii) des banques et bourses des produits agricoles sont créées et sont fonctionnelles ; (iii) des marchés aménagés sont mis en place dans les régions ; (iv) un mécanisme d'information et de communication sur les marchés des produits agricoles est mis en place et opérationnel.

Activités:(i) appuyer l'émergence des interprofessions au niveau des filières agricoles ; (ii) appuyer l'implantation de banques et bourses des produits agricoles ; (iii) promouvoir la chaîne des valeurs ; (iv) promouvoir l'implication du secteur privé dans la collecte, le stockage, le transport et la distribution des produits agricoles (agrobusiness) ; (v) renforcer les capacités des interprofessions dans la défense des intérêts de leurs membres ; (vi) mettre en place des infrastructures de marché dans le cadre du programme des Pôles Régionaux de développement ruraux ; (vii) améliorer les conditions d'accès aux marchés par la réhabilitation et l'entretien des

pistes rurales ; (viii) renforcer les capacités d'analyses de qualité des Laboratoires ; (ix) renforcer les capacités du comité national du Codex Alimentarius ; (x) développer les systèmes d'information de marchés et les Observatoires ; (xi) favoriser la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires au niveau national et régional par la levée des contraintes administratives et des taxes indues.

i. Bénéficiaires

Les groupes de bénéficiaires visés sont les producteurs de cacaoyer, les organisations de producteurs, les consommateurs et de commerçants membres du réseau des opérateurs des filières cacao et d'autres groupes de producteurs.

ii. Coût estimatif : Le coût du projet est de : 350 millions de FCFA

## **1.5.Composante : « Création de deux Centres Ruraux d'Education et de Formation (CREF) à Bouar et Berbérati dans la Région n°2 »**

### **1.5.1 Contexte et justification**

La problématique de prise en charge des jeunes, majoritairement rurales et souvent enrôlés dans les multiples conflits armés que la République Centrafricaine a connu, est une préoccupation majeure des Autorités Administratives et Techniques qui entendent, dans le cadre de la consolidation de la paix et la relance économique notamment en soutien au secteur productif, « Promouvoir une politique de promotion à l'entrepreneuriat agricole au bénéfice des jeunes ruraux vulnérables et créer de l'emploi dans le secteur agricole ».

La première priorité nationale est la réintégration des jeunes ruraux après leur formation. A cela s'ajoute la politique de déconcentration de la politique des CREF en faveur des familles agricoles rurales et jeunes ruraux vulnérables tant attendue dans la région 2 depuis 1966.

Le projet de « Création de deux CREF à Berbérati et à Bouar », est l'une des solutions incontournables de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et au développement socioéconomique durable.

Les activités du projet s'articulent autour de 7 sous-composantes à savoir:

- a) une composante « Construction de deux CREF » ;
- b) une composante « Equipement des deux centres en outils pédagogiques pour la formation » ;
- c) Dotation en kits spécifiques pour les travaux dans les fermes pédagogiques et propres aux formés en post formation ;
- d) Prise en charge de 4 formateurs et 1 Chef de service régional selon l'approche par alternance ;

- e) Formation de 3.000 jeunes et Chefs des ménages des familles agricoles ;
- f) Subvention pour le lancement des projets individuels ou en coopératives ;
- g) Suivi-Evaluation du projet.

iii. Objectifs

- Déconcentrer la politique des CREF dans la région n°2 pour faire acquérir aux jeunes diplômés et ruraux sans emploi des outils et techniques d'étude et d'expertise en économie agricole, d'élaboration des plans d'affaires et de recherche et négociation de financements.

iv. Sous-composantes/Résultats attendus/Activités à mener

Composantes	Résultats attendus	Activités
Organisation de deux états des lieux pour l'implantation des 2 CREF	Deux états des lieux organisés	Descente avec état des lieux.
Construction de deux CREF	Deux CREF construits	Construction
Equiperment des 2 centres en outils pédagogiques	Deux centres construits et équipés	Dotation en outils pédagogiques
Dotation en kits spécifiques agropastoraux pour la formation par alternance.	Deux centres dotés en kits spécifiques	Dotation en outils pédagogiques et agricoles
Prise en charge de 5 formateurs selon l'approche par alternance,	5 Formateurs recrutés et pris en charge pour la formation par alternance	Paiement des salaires
Subvention de 50 AGR agropastorales pour le lancement des projets individuels ou en coopératives	50 AGR subventionnées	Subvention
Formation de 3.000 bénéficiaires (jeunes et familles agricoles) sur 3 ans au centres CREF et ans les Fermes propres aux apprenants	3.000 Jeunes formés	Formation
Suivi-Evaluation en huit séances trimestrielles	Huit séances de suivi-évaluation réalisées sur les 2 ans pour le renforcement des capacités des bénéficiaires.	Visite de terrain Evaluation Recyclage

Bénéficiaires : (i) 3.000 jeunes ruraux vulnérables de la Région 2 dont 50 % des filles ; (ii) Familles rurales agropastorales (parents) ; (iii) Entrepreneurs de construction ; (iv) Représentants des partenaires de développement sur terrain ; (v) Bailleurs ; (vi) Formateurs CREF.

Durée du projet : 2 ans

Coût estimatif du projet : 872 millions de FCFA

Composantes	Coût (FCFA)
Organisation de deux missions d'étude des lieux	10.000.000
Construction de deux CREF dont un site (2 logements formateurs ; 1 salle de cours avec bureau ; 1 dortoir ; 1 bergerie ; 1 poulailler ; 1 garage ;	200.000.000
Equiperment des 2 centres (en outils pédagogiques, dortoir)	40.000.000
Formation de 3.000 jeunes et familles agricoles en tranches de 150 bénéficiaires /centre et en 6 mois.	200.000.000
Dotation en kits agropastoraux	100.000.000
Recrutement et pris en charge de 6 Formateurs	32.000.000

Subvention de 50 AGR	150.000.000
Suivi-Evaluation	60.000.000
Moyens de locomotion (5 motos/ 2 groupes électrogène )	20.000.000
Carburant sur 3 ans	60.000.000
<b>Total</b>	<b>872.000.000</b>

#### 1.4. Mécanisme de suivi

L'analyse de nombreuses interventions inscrites dans le cadre des politiques et stratégies initiées par les gouvernements successifs fait ressortir entre autres un déficit de gouvernance au niveau du secteur agricole qui se traduit par (1) une faible coordination et (2) un manque de suivi et d'évaluation des interventions.

La pratique de la gouvernance actuelle n'offre pas la possibilité aux populations rurales et aux opérateurs intervenant dans le secteur à s'impliquer dans les mécanismes de prise de décisions et la mise en œuvre des divers projets et programmes. Ainsi, les bénéficiaires des projets ne s'approprient que faiblement des acquis des projets. Presque tous les projets disparaissent à la fin de leur financement.

Le développement durable du secteur agropastoral repose sur la participation et la responsabilisation de tous les acteurs à différents niveaux à savoir les Ministères techniques impliqués, les organisations des producteurs, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financier et la société Civile. La mise en place des mécanismes de concertation/coordination institutionnelle à tous les niveaux, en impliquant tous les acteurs impliqués est fondamentale et permettra la transparence du secteur et aboutira à des meilleurs résultats.

b. Le mécanisme inclusif de pilotage, de concertation, de coordination et de financement. Se référant au Document de Stratégie du Développement du Secteur Agricole (SDRASA) et le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASAN) comprend trois niveaux de responsabilité :

- au niveau politique et stratégique avec le Comité National d'Orientation et de Pilotage (CNOP);
- au niveau technique avec le Comité Technique de Suivi (CTS) chargé de coordonner les activités opérationnelles basé au MCDR ;
- au niveau régional et local avec les Comités de Mise en Œuvre des Programmes et des projets dans les régions.

c. Au niveau Région, le comité sera impliqué dans l'élaboration des plans régionaux et le suivi de leur mise en œuvre. La mise en œuvre proprement dit sera sous la supervision des Directeurs Régionaux soit du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. La présidence du CMOP régional sera assurée par le Préfet,

désigné comme Chef de file de la Région. La vice-présidence sera confiée à un représentant des OPAR de la région. Le poste de rapporteur reviendra au Directeur de la planification régionale du Ministère du Plan. Un poste de 1<sup>er</sup> rapporteur adjoint sera prévu pour le Directeur régional de l'Agriculture et de l'Elevage et un poste de 2<sup>ème</sup> rapporteur adjoint pour le Directeur régional du MEFET. Les membres proviendront (i) des autorités locales (préfets, sous-préfets et maires) de la région, (ii) des responsables régionaux des ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre des PDL, (iii) des représentants des OPAR de la région, (iv) des responsables régionaux des institutions publiques agricoles (ACDA, ANDE, ICRA, CREF, ORCCPA), (v) des représentants des ONG de la région, (vi) des représentants des opérateurs privés du secteur agricole de la région.

d. Au niveau central, la coordination technique et opérationnelle sera assurée la Cellule Permanent de Coordination des Projets et Programme (CPCP) assurant le secrétariat Permanent du Comité Technique de Mise Œuvre des Programmes et Projets. Ce Comité technique aura pour responsabilité entre autres d'approuver les PTBA des programmes et projets prioritaires, (iii) adopter les rapports d'activités périodiques, les rapports financiers et d'audits, les rapports d'évaluation et d'achèvement des programmes et projets prioritaires, (iv) veiller à l'atteinte des résultats attendus des différents programmes et projets prioritaires. Ce comité sera présidé par le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

## **PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°3 : PREFECTURES DE L'OUHAM ET DE L'OUHAM PENDE**



## **I. Contexte de la Région**

La région n°3 (Ouham et Ouham Pendé), située au Nord-Ouest de la République centrafricaine est la zone de savane agricole par excellence. Elle couvre une superficie de 82 350 km<sup>2</sup> (50 250 km<sup>2</sup> pour l'Ouham et 32 100 km<sup>2</sup> pour l'Ouham-Pendé). La population estimée est de 1.005.395 habitants dont 541 220 pour l'Ouham-Pendé, soit 17 habitants au Km<sup>2</sup> et 464 175 pour l'Ouham soit 9 habitants au km<sup>2</sup>.

### **1.1. Situation sécuritaire**

La situation sécuritaire reste et demeure fragile. En effet, des groupes armés continuent à écumer la région.

**Dans l'Ouham** : De Moyenne Sido à Bouca, de Batangafo à Bossangoa en passant par Kambakota, de Nana-Bakassa à Markounda et Silambi en passant par Kouki, la population civile ne peut vaquer librement à ces occupations. Des cases continuent à être pillées et incendiées amenant ainsi la population à se terrer dans la brousse. Des champs continuent à être détruits par des bœufs en provenance du Tchad.

### **Dans l'Ouham-Pendé**

De Bébouira à Bembéré en passant par Bémal, les villages longeant la frontière avec le Tchad ont vu leurs habitations incendiées, laissant ainsi la population civile qui jadis croyait se protéger du côté tchadien au désarroi. Cette population fuit désormais pour avoir protection à Paoua centre. Des derniers événements, les villages Gouzé et Pombaïndi ont subi des actes de banditismes des groupes armés entraînant la fuite de la population civile vers Paoua où elle a trouvé refuge. En effet, ces villages sont incendiés dans la semaine du 4 janvier 2016 et ont été sujets aux pillages de ces mêmes groupes armés non formellement identifiés. Du côté de Ngaoundaye, des hommes en armes venant de Mbaï Bokoum (Tchad), incendient régulièrement les villages frontaliers tout en pillant les maigres biens qui restent à la population. Du côté de Kouï, les groupes armés s'en prennent à la population civile y compris les éleveurs qui se voient dépouiller de leur bétail. Les camionneurs en provenance du Cameroun sont régulièrement pillés à Bossempaté qui est l'une des Sous-préfectures de l'Ouham-Pendé, hypothéquant de temps à autre nos échanges avec l'extérieur (Cameroun, Tchad et Nigéria).

Dans les deux préfectures, des barrières illégales continuent à être érigés par des hommes en armes empêchant ainsi la libre circulation des personnes et des biens.

## **1.2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle**

Les effets pervers des dernières crises ont joué négativement sur la consommation alimentaire avec une détérioration de la situation de l'insécurité alimentaire. Suite à la baisse de la production agricole dans la région, les ménages s'attendent encore à une durée réduite de stock alimentaire. Par conséquent, La population est en insécurité alimentaire étant donné que les réserves de récolte sont pillés et les greniers incendiés.

Plus de 10% de la population sont des déplacés ayant perdu tous leurs moyens d'existence dont le bétail, la chasse, la pêche les semences et l'accès à la terre. Les agriculteurs de rente (coton) n'ont plus la possibilité d'exercer librement pour la même cause. vivant ainsi en grande partie de la cueillette malgré l'assistance de PAM. Quant à l'aspect nutritionnelle qui est tributaire de la disponibilité alimentaire en quantité et en qualité, il va de soi qu'il est catastrophique.

Les dernières analyses de l'IPC d'avril 2015 ont classé l'Ouham en phase 4 et l'Ouham-Pendé en phase 3 (respectivement de crise et d'urgence) qui sont toutes deux des phases humanitaires.

## **1.3. Cohésion sociale**

Dans l'Ouham, La cohésion sociale est faiblement ressentie. Les échanges commerciaux du bétail et d'autres denrées alimentaires se font timidement entre les minorités peulhs et la population autochtone dans les Sous-Préfectures de Nana-Bakassa, Nanga-Boguila et Markounda en dehors des sous préfectures de Kabo, Batangafo et la commune de Moyenne Sido où la population civile n'est pas libre de ses mouvements.

Dans l'Ouham-Pendé, la cohésion sociale entre les communautés chrétiennes et musulmanes est remarquable notamment à Paoua et timidement à Bocaranga. A Kouï cette cohésion sociale qui existait vient d'être ébranlée par les derniers conflits entre les éleveurs peulhs armés de retour du Cameroun et les populations autochtones.

## **1.4. Potentialités agropastorales et accès aux marchés**

### **1.4.1. Potentialités agropastorales**

La potentialité en actifs agricole de ces deux Préfectures est estimée à plus de 60 000 personnes avant les crises de 2003. En considérant qu'un actif agricole est constitué de huit (08) personnes en charge en moyenne, 480 000 personnes vivant dans les deux Préfectures tirent directement leurs ressources des activités agropastorales.

Sur le plan hydrographique, l'Ouham et l'Ouham-Pendé sont arrosés respectivement par les deux grandes rivières Ouham et Pendé qui sont des affluents du Chari, offrant une grosse opportunité d'irrigation en saison sèche pour des cultures de contre saison. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1 200 mm de pluie par an avec une végétation exubérante offrant une des opportunités d'alimentation au gros et petit bétail.

### *1.2 Production végétale*

Les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé offrent des possibilités multiples de culture, à savoir les cultures vivrières telles que arachides, niébé, sésame, sorgho, mil, maïs, riz pluvial, riz irrigués, manioc, igname, les cultures maraîchères telles que carotte, laitue, tomate, courges etc. La seule culture de rente pratiquée est le coton, une culture d'ouverture venant en tête de rotation et bénéficiant d'engrais chimique et faiblement organique. La filière coton est organisée grâce aux sociétés cotonnières qui se sont succédé avec une organisation de marché garanti. L'essor des produits vivriers dans les deux préfectures a contribué à assurer la sécurité alimentaire à la RCA.

Ces régions avaient été toujours considérées comme les greniers du pays. Cet essor a été toujours consécutif à l'émergence de la production cotonnière, car les vivriers ont toujours profité des arrières effets des travaux de sol et des intrants de cette culture. Il n'y a jamais eu de commande et d'utilisation spécifique d'engrais pour les vivriers. La grande part des superficies emblavées en coton (80%) sont systématiquement utilisées pour les vivriers les années suivantes.

#### *1.4.1.1. Production animale*

En matière de production animale, les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé offrent également des potentialités pour le développement de l'élevage. On y pratique l'élevage du gros et du petit bétail.

L'élevage bovin produit 69.230 tonnes de viande, soit 81% de la production nationale. Cette pratique d'élevage longtemps monopolisée par les éleveurs peulh connaît un regain d'intérêts de la population autochtone. A titre indicatif, sur les 25 000 familles d'éleveurs recensés à une époque de l'histoire d'élevage en Centrafrique, on peut compter 2000 familles d'éleveurs autochtones, d'où nécessité de promouvoir la sédentarisation de gros bétail au sein de la population locale.

L'élevage du petit bétail, pratiqué surtout par les agriculteurs sédentaires est un élevage extensif, sans surveillance et sans apport d'aliments complémentaires des pâturages naturels. En dépit des faibles productivités, le petit élevage est important dans

l'économie de la familiale, car il permet de faire face aux urgences (achats d'aliments, soins de santé, frais scolaires...).

D'après les estimations de l'enquête sur la transhumance 2015 de la FAO, le cheptel bovin était de 342 000 pour l'Ouham et 998 000 pour l'Ouham-Pendé. Concernant les efforts d'amélioration en production de viande et de lait, la race Goudali introduite du Cameroun, a fait ses preuves dans l'Ouham-Pendé. La ferme Sarki qui, jadis, produisait du fromage tirait sa matière première (le lait) des vaches locales, d'où la reprise des activités pour améliorer la production d'agro-industrie. Le climat de la région (Bocaranga, Kouï, Ngaoundaye) est propice à la production animale et particulièrement à cause de la faible pression glossinaire, la région est favorable à l'introduction des races bovines exotiques laitières.

Les atouts des filières animales portent essentiellement sur : i) les bonnes connaissances traditionnelles dans la conduite des animaux des pasteurs peuls qui tiennent en grande partie l'élevage des ruminants, ii) l'élevage caprin en grande partie tenu par les populations autochtones, iii) les races de petits ruminants bien adaptées aux conditions du milieu physique, iv) les chèvres assez prolifiques, v) une bonne adaptation des zébus au milieu physique, vi) une bonne valorisation des pâturages naturels et des points d'eau, vii) la possibilité d'un bon encadrement viii) les races locales porcines sont rustiques et prolifiques ix) les races locales de volailles sont rustiques adaptées au milieu physique et les poules sont de bonnes pondeuses et couveuses.

## I. DESCRIPTION DU PROGRAMME

### 1.1. Composante 1 : Projet d'appui à la production des semences dans la Région 3

Le manque de stratégie durable de fourniture de semences améliorées, productives et résistantes à certains stress biotiques et abiotiques compromet grandement la sécurité alimentaire et la relance véritable de l'Agriculture parce que les semences sont confondues avec les productions destinées à la commercialisation et à la consommation. Cette situation se traduit chez les producteurs par une baisse de productivités et des productions, ce qui relance la problématique de la production de semence de pré base et de base.

La production des semences de pré-base et de base relève de la responsabilité première de la recherche agricole nationale car il y va de la préservation de la qualité et de la quantité du matériel végétal acquis. Or la crise a entraîné une désorganisation de la filière semencière depuis plus d'une décennie. Du fait des conséquences des troubles que sont, entre autres, les destructions et les pillages, l'ICRA accuse à présent :

- une perte importante de biodiversité végétale et variétale pour les cultures vivrières ;

- l'absence d'équipements lourds et outils agricoles dans les Stations recherche de Soumbé dans l'Ouham et Pombaïndi dans l'Ouham-Pendé ;
- l'absence de paires de bœufs et d'attelages dans les centres tertiaires (points d'appui expérimentaux de Gouzé, Markounda etc.) ;
- l'inactivité acquise et de fait des centres semenciers de la région (Soumbé à Bossangoa, Pombaïndi à Paoua) ;
- le sous équipement du laboratoire de semence à Bangui ;
- le manque d'infrastructures de stockage, de moyens de conditionnement et de conservation ;
- le manque de ressources financières pour faire face aux charges inhérentes aux différentes opérations (intrants, main d'œuvre, petit matériel et petit outillage, etc.) ;
- le manque de moyens logistiques pour le suivi des activités sur le terrain.

Le projet se propose d'appuyer les Stations de l'ICRA de la Région 3 à produire et mettre à la disposition des producteurs des semences de bonne qualité adaptées aux conditions agro climatiques de la région, gage de la relance véritable de l'agriculture.

#### 1.1.1. Objectifs de la composante 1

L'objectif général est la production des semences vivrières de bonne qualité destinée aux producteurs pour augmenter la production agricole et accroître leurs revenus et ainsi améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en RCA.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- renforcer les capacités des infrastructures de production des semences (réhabilitation des stations de Soumbé et de Pombaïndi, appui aux groupements agro-multiplicateurs) ;
- appuyer à la mécanisation agricole par la mise en valeur des tracteurs affectés aux stations de Soumbé et Pombaïndi;
- rendre disponible les semences de qualité et augmenter la production agricole pour améliorer le bien-être social et nutritionnel de la population centrafricaine ;
- développer des variétés de cultures vivrières à haut rendement et résistants aux stress biotiques et abiotiques à partir des écotypes locaux ;
- professionnaliser les activités de multiplication des semences en renforçant les capacités de production des groupements agro-multiplicateurs et les infrastructures de stockage et de conservation des semences (mécanisation et magasins de stockage) ;
- appuyer les bénéficiaires du projet dans la commercialisation des semences de qualité au niveau national et international pour leur autonomisation ;
- augmenter significativement les revenus et le standard de vie des agriculteurs par la production des vivriers ;

### 1.1.2. Cadrage stratégique

Le présent projet s'inscrit dans l'axe stratégique 1 : Résilience, relance des activités agropastorales et développement agricole.

### 1.1.3. Sous-composantes de la composante 1 et leurs objectifs

#### 1.1.3.1. Sous-composante 1 : Renforcement de la capacité de production

- Réhabiliter les infrastructures de production ;
- Equiper les Stations de recherche et de production des semences de Soumbé et de Poubaindi ;
- Former les chercheurs et les agents d'appui conseil ;
- Former les groupements agro multiplicateurs dans la zone du projet ;

#### 1.1.3.2. Sous-Composante 2 : Production et diffusion des semences de qualité

- Produire les semences de pré-base et base au niveau des stations ;
- Multiplier les semences R1 et R2 au niveau des GAM ;
- Diffuser en milieu producteurs ;

#### 1.1.3.3. Sous-Composante 3 : Développement des variétés des cultures résistantes aux stress biotiques et abiotiques

- Sélectionner et améliorer les variétés adaptées aux changements climatiques ;
- Lutter contre les bio-agresseurs des cultures ;
- Collectionner et conserver des ressources agro-phyto-génétiques

#### 1.1.3.4. Sous-Composante 4 : Professionnalisation des GAM

- Spécialiser les GAM par catégorie de semences et par spéculation ;
- Former les Groupement agro-multiplicateurs (GAM) ;
- Equiper les GAM ;

#### 1.1.3.5. Sous-Composante 5 : Gestion et coordination du projet

- Mettre en place une équipe de gestion et de coordination du projet ;
- Elaborer les documents de gestion du projet ;
- Organiser un atelier de lancement regroupant toutes les parties prenantes.

### 1.1.4. Coût estimatif de la composante 1

<b>Composante 1</b>	<b>Coûts (FCFA)</b>
<b>1 : Renforcer la capacité de production</b>	<b>230 000 000</b>
- Réhabilitation des infrastructures de production	120 000 000
- Equipement des Stations de recherche et de production des semences de Soumbé et Poubaindi	50 000 000
- Formation des chercheurs et des agents d'appui conseil ;	60 000 000
<b>2 : Production et diffusion des semences de qualité</b>	<b>380 000 000</b>
- Acquisition des semences de prébase et de base	50 000 000
- Acquisition des fertilisants et des insecticides	140 000 000
- Production des semences de prébase et base au niveau des stations de Soumbé	60 000 000

(100 ha) et Poubaindi (150 ha)	
- Multiplication des semences R1 et R2 au niveau des GAM	80 000 000
- Diffusion en milieu producteurs	50 000 000
<b>3 : Développer les variétés des cultures résistantes aux stress biotiques et abiotiques</b>	<b>260 000 000</b>
- Sélection et amélioration des variétés adaptées aux changements climatiques ;	150 000 000
- Lutte contre les bio-agresseurs des cultures ;	80 000 000
- Collection et conservation des ressources agro-phyto-génétiques	30 000 000
<b>4 : Professionnaliser les GAM</b>	<b>150 000 000</b>
- Spécialisation des GAM par catégorie de semences et par spéculation ;	50 000 000
- Formation des Groupement agro-multiplicateurs (GAM) ;	50 000 000
- Equipement des GAM	50 000 000
<b>5 : Gestion et coordination du projet</b>	<b>350 000 000</b>
TOTAL	<b>1 370 000 000</b>
FRAIS DE GESTION 10%	<b>137 000 000</b>
COÛT TOTAL	<b>1 507 000 000</b>

## 1.1 Composante 1 : Renforcement des capacités des organisations professionnelles des acteurs ruraux (OPAR) dans la Région 3

Les différentes politiques d'ajustement prônées de commun accord avec les bailleurs de fonds ont accordé une place importante aux OPAR. Mais compte tenu de la faiblesse de leurs capacités, elles ne parviennent pas à bien remplir les rôles qu'elles doivent jouer en tant qu'opérateurs économiques privés. Pour corriger les insuffisances constatées, il est important que les OPAR parviennent à bien se structurer, à bien fonctionner et à s'autonomiser pour se positionner en véritables partenaires dans les instances de formulation des politiques, programmes et projets de développement rural, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle concernant leur territoire.

Considérant le rôle très important des femmes et jeunes dans l'agriculture, les actions de renforcement des capacités préconisées doivent aussi profiter tant aux femmes qu'aux jeunes et aux hommes.

### 1.1.1 Objectifs de la composante 2

Ce projet vise à renforcer le dispositif institutionnel et de coordination en vue d'assurer de manière efficiente les activités d'appui aux acteurs du développement agricole et rural.

De manière spécifique, le projet vise à : (i) constituer un noyau de jeunes entrepreneurs agricoles modèles ; (ii) renforcer le processus de professionnalisation et d'autonomisation de 30% des organisations de base des producteurs de la zone de mise en œuvre du sous-programme ; (iii) garantir la représentativité des OPAR à tous les niveaux (politique, économique et social) et renforcer leurs capacités en matière d'analyse, de planification, d'organisation, de gestion, de négociations commerciales, de

mobilisation, de plaidoyer, de partenariat et de défense de leurs intérêts ; (iv) renforcer les capacités des groupes d'interprofessions identifiés en matière d'organisation, d'information, de gestion technique, économique et financière pour faciliter l'approvisionnement des producteurs en intrants et matériels agricole de qualité et l'accès aux services appropriés ; (v) apporter aux populations rurales, par le biais de la communication multimédia et à travers des approches participatives, les connaissances nécessaires à la maîtrise des outils et techniques nouvelles de production et à la participation effective et efficiente à la gestion du développement endogène pour un développement rural durable.

### 1.1.3 Cadrage stratégique

La composante s'insère dans l'Axe stratégique 3 : Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture

#### 1.1.4 Sous composantes de la composante 2 et les activités

##### 1.1.5. Sous-composante 1 : Renforcement des capacités des OPAR de base

Activité 1: Organiser des réunions d'animation, de sensibilisation des producteurs en vue de leur identification ;

Activité 2: Renforcer les capacités de 1 500 organisations paysannes de base (valorisation des bas fonds, développement de la pêche, apiculture, aquaculture, développement des PFNL, développement des cultures maraîchères, valorisation de beurre de karité etc.)

##### 1.1.5.1. Sous-composante 2 : Renforcement des structures faitières

Activité 1: promouvoir l'émergence des structures faitières dans la région 3

Activité 2 : Apporter un appui à l'émergence des plates formes de la jeunesse et des organisations féminines

Activité 3: Suivre et apporter un appui conseil de proximité aux OPAR

##### 1.1.5.2. Sous-composante 3 : Renforcement des capacités des groupes d'interprofessions.

Activité 1: Promouvoir l'émergence des groupes d'interprofession dans la région 3

Activité 2 : Apporter un appui à l'émergence des groupes d'interprofession dans la région 3

Activité 3: Suivre et apporter un appui conseil de proximité aux OPAR

##### 1.1.5.3. Sous-composante 4 : Promotion de la culture de l'épargne et du crédit

Activité 1 : Apporter un appui à l'émergence des plates formes de la jeunesse et des organisations féminines

Activité 2 : promouvoir et renforcer les capacités de 50 OPAR dans le domaine de la culture de l'épargne et du crédit

#### 1.1.4.1. Sous-composante 5 : Formation rurale et agricole

Activité 1 : réhabiliter les infrastructures de formation

Activité 2 : redynamiser le centre de formation agricole de Bossangoa et créer un autre centre dans l'Ouham Pende pour les jeunes

Activité 3 : acquérir les fournitures de bureau, matériels informatiques et mobiliers de bureau

Activité 4 : renforcer les moyens logistiques

#### 1.1.5. Coût estimatif de la composante 2

Composante 2	Coût (FCFA)
Renforcement des OPAR	562 500 000
Formation agricole et rurale	650 000 000
Total	<b>1 212 500 000</b>

### **1.2 Composante 3 : Relance des filières vivrières dans la Région 3**

L'agriculture est caractérisée par une faible productivité. Malgré le potentiel de développement existant, les rendements des principales filières vivrières sont restés faibles. Près de 80% des productions vivrières sont destinées à l'autoconsommation, ce qui traduit la faible monétarisation du secteur. Les effets pervers des dernières crises ont joué négativement sur la consommation alimentaire avec une détérioration de la situation de l'insécurité alimentaire. Suite à la baisse de la production agricole dans la région, les ménages s'attendent encore à une durée réduite de stock alimentaire. Par conséquent, La population est en insécurité alimentaire étant donné que les réserves de récolte sont pillées et les greniers incendiés. Plus de 10% de la population sont des déplacés ayant perdu tous leurs moyens d'existence dont le bétail, la chasse, la pêche les semences et l'accès à la terre. Quant à l'aspect nutritionnelle qui est tributaire de la disponibilité alimentaire en quantité et en qualité, il va de soi qu'il est catastrophique.

Les dernières analyses de l'IPC d'avril 2015 ont classé l'Ouham en phase 4 et l'Ouham-Pendé en phase 3 (respectivement de crise et d'urgence) qui sont toutes deux des phases humanitaires.

#### **1.2 Objectifs de la composante**

Objectif général : Accroître la production agricole et garantir aux populations une alimentation satisfaisante et équilibrée sur le plan nutritionnel.

Objectifs spécifiques consistent à :

- ✓ accroître la productivité et la production des principales cultures vivrières (manioc ; arachide ; maïs ; riz ; sorgho ; sésame ; courges) ;
- ✓ améliorer les revenus des producteurs par une meilleure valorisation économique des surplus de production
- ✓ diversifier et améliorer l'alimentation des populations ;
- ✓ protéger les consommateurs contre les maladies liées à l'utilisation d'aliments contaminés ou altérés ;
- ✓ améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments.

### 1.2.3..Cadrage stratégique

Le présent projet s'inscrit dans l'axe stratégique 1 : Résilience, relance des activités agropastorales et développement agricole.

#### 1.2.3.1.Sous-composantes de la composante 3 et leurs activités

##### 1.1.3.1 Sous-composante 1 : Approvisionnement en intrants et outillages agricoles

Activités : (i) développer et mettre en réseau les centrales d'achats des intrants agricoles existants ; (ii) mettre en place les réseaux des paysans de distribution de proximité (boutiques d'intrants, coopératives) ; (iii) appuyer la formation et l'équipement d'un réseau d'artisans ruraux de fabrication, d'entretien et de réparation d'outillages agricoles ; (iv) mettre en place un service régional semencier ; (v) renforcer les capacités des services de contrôle de la qualité des engrais et pesticides ; (vi) renforcer le système d'exonération fiscale et douanière sur les intrants et outillages agricoles ; (vii) mettre en place un mécanisme de subvention des intrants en faveur des producteurs vivriers ; (ix) renforcer les capacités des OP à grouper leurs commandes d'intrants ; (x) vulgariser les paquets techniques nécessaires à la valorisation optimale des intrants ; (xi) mettre en place des lignes de crédits au niveau du système bancaire facilitant aux privés, l'importation des intrants et l'accès des petits producteurs à un crédit-intrant ; (xii) promouvoir des partenariats public-privé (PPP) et des alliances privées-privées stratégiques entre les acteurs clés le long des filières semences et engrais afin de réduire les coûts de transaction, de faciliter l'accès au financement et d'élargir les réseaux de distribution.

##### 1.1.3.2 Sous-composante 2 : Amélioration des itinéraires techniques de production et gestion des exploitations

Activités : (i) évaluer les caractéristiques des différentes variétés des cultures par rapport aux besoins du marché et aux conditions agro écologiques des zones de production ; (ii) élaborer et mettre à disposition des structures d'accompagnement les paquets techniques cultureux performants et susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement ; (ii) vulgariser les

paquets techniques culturels performants et susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement.

1.1.2.1.Sous-composante 3 : Relance de la culture attelée

Activités : (i) assurer la formation des utilisateurs d'équipements agricoles aux stations de Soumbé à Bossangoa et Poubaindi à Paoua (tractoristes, OP) ; (iii) promouvoir la fourniture des équipements agricoles par les opérateurs privés ; (iv) promouvoir la mise en place d'un réseau de centres privés de production et de prestation de service en mécanisation agricole ; (v) promouvoir des centres de proximité de formation en traction animale.

1122 Sous-composante 4: Amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits

Activités : (i) renforcer les capacités des producteurs en équipements de transformation des produits vivriers ; (ii) appuyer les groupements féminins par la mise en place des unités multifonctionnelles de transformation et conservation des produits vivriers ; (iii) renforcer les capacités des producteurs en techniques d'utilisation et de gestion des équipements de transformation ; (iv) appuyer les opérateurs privé (PME/PMI) pour la mise en place de plateformes multifonctionnelles d'emballages et de conditionnement des produits agricoles ; (v) renforcer les capacités des producteurs en magasin de stockage des produits agricoles ; (vi) renforcer les capacités des producteurs en techniques d'utilisation et de gestion des magasins de stockage.

1124. Sous-composante 5 : Développement des marchés locaux et organisation des circuits de commercialisation

Activités : (i) appuyer l'émergence des interprofessions au niveau des filières agricoles ; (ii) appuyer l'implantation de banques et bourses des produits agricoles ; (iii) promouvoir la chaîne des valeurs ; (iv) promouvoir l'implication du secteur privé dans la collecte, le stockage, le transport et la distribution des produits agricoles (agrobusiness) ; (v) renforcer les capacités des interprofessions dans la défense des intérêts de leurs membres ; (vi) mettre en place des infrastructures de marché dans le cadre du programme des Pôles Régionaux de développement ruraux ; (vii) améliorer les conditions d'accès aux marchés par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales ; (viii) renforcer les capacités d'analyses de qualité des Laboratoires ; (ix) renforcer les capacités du comité national du Codex Alimentarius ; (x) développer les systèmes d'information de marchés et les Observatoires ; (xi) favoriser la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires au niveau national et régional par la levée des contraintes administratives et des taxes indues.

i. Coût estimatif de la composante 3

Composante 3	Coût (FCFA)
1. Approvisionnement en intrants et outillages agricoles	609 000 000
2. Amélioration des itinéraires techniques de production et gestion des exploitations	800 000 000
3. Relance de la culture attelée	1 700 000 000
4. Amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits	1 060 000 000
5. Développement des marchés locaux et organisation des circuits de commercialisation	330 000 000
Total	4 499 000 000

**1.3. Composante 3 : Restauration et sécurisation des activités pastorales dans la Région 3**

Avec les crises, le déplacement massif des éleveurs vers les régions frontalières et les mouvements transfrontaliers humains et animaux de part et d'autre de la frontière avec le Tchad, plus de 3 millions de bovins seraient menacés rien que dans ces zones, et qu'environ 50% des mortalités des veaux et avortements seraient imputables à ces pathologies. Les pertes et moins values économiques suscitées par cette situation sont donc particulièrement importantes et participent grandement au maintien des populations concernées dans la vulnérabilité et la pauvreté. En outre, la présence des éleveurs déplacés crée des pressions sur l'environnement (eau et pâturage) dans les régions d'accueil et augmente les tensions entre les populations déplacées et d'accueil, ce qui est un motif pour un choix définitif de retour dans la zone d'origine pour les pasteurs candidats volontaires.

Les populations autochtones, agro éleveurs en majorité, n'ont pas été épargnées par les crises. Elles ont perdu leurs ressources (bovins de trait et petit élevage). Beaucoup d'agro-éleveurs et éleveurs déplacés sont retournées chez eux ou envisagent retourner, c'est-à-dire qu'ils regagnent leur village d'origine ou leur campement. Mais dans ces villages, on déplore le manque de moyens réels d'existence. Or, les deux communautés (pasteurs et agro-pasteurs) ne vivent surtout que de l'élevage qui leur fourni des revenus substantiels par la vente du bétail et des sous produits qui leur permet de rehausser leur niveau d'existence et leurs conditions de vie. Les populations sont dépendantes du marché pour couvrir les besoins alimentaires. En fait, le troc qui s'établissait entre les femmes peuhles et les agriculteurs par des échanges entre le lait, les œufs, la poule contre la graine ou la tubercule, ou encore, les bouses des vaches qui

ont séjourné dans une parcelle contre un bol de mil, crée une sorte de pesanteur culturelle positive et une cohésion sociale entre les deux communautés. C'est pourquoi, ce projet accordera une attention particulière aux actions visant la réconciliation dans les deux communautés.

Le présent projet a été conçu dans le but de contribuer à la restauration et à la sécurisation des activités pastorales dans la Région 3.

### **1.3.1. Objectifs de la composante**

L'objectif général du projet est de renforcer la résilience des deux communautés d'éleveurs et d'agriculteurs, et à promouvoir la cohésion sociale dans les Préfectures de l'Ouham et l'Ouham-Pendé.

Spécifiquement, il s'agira de :

- restaurer et renforcer la cohésion sociale et l'édification de la paix entre les éleveurs retournés, les transhumants, et les populations sédentaires ;
- restaurer les moyens productifs et les ouvrages socio-économiques qui créent des ponts entre les deux communautés ;
- protéger et renforcer les moyens d'existence des éleveurs et redynamiser les structures d'accompagnement telles que la FNEC (FELGIP et GIP) et l'ANDE.

#### **ii. Cadrage stratégique**

Ce projet est conforme au Plan de Relance Agropastorale de la Région 3, et s'insère dans l'axe stratégique « Agriculture, un facteur de réconciliation régionale »

#### **iii. Sous-composantes et activités**

*1. Sous-composante 1 : Promouvoir le dialogue intercommunautaire et la gestion des conflits*

Activités : (i) Formation des différents acteurs (membres comités, leaders, groupes agropastoraux, autorités locales, services étatiques, ANDE, FNEC, ...) à la prévention et gestion de conflits, gestion des rumeurs, techniques de négociation, libre circulation, droit foncier, droits de l'homme ; (ii) Sensibilisation au rapprochement communautaire et renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle dans la résolution des conflits à base communautaires ; (iii) Redynamisation des organisations d'éleveurs (GIP et FELGIP) ; (iv) Relance de la cohésion sociale à travers la reprise des activités économiques d'intérêts communs (marchés périodiques et de bétail, maraichage, culture attelée etc.) ; (v) Mise en place des comités locaux de dialogue intercommunautaire, de prévention et gestion des conflits, etc.) ; (vi) Sensibilisation et la formation en cohésion

sociale via les émissions radio ; (vii) Mise en place d'un comité mixte de gestion de la transhumance entre la RCA et le TCHAD (50 leaders) ; 'viii) Mise en place des plateformes locales et sous préfectorales de gestion concertée de l'espace pastoral, de prévention et résolution des conflits, de promotion des échanges agro-pastoraux ; (ix) Mise au point d'un mécanisme pilote d'alerte précoce de surveillance des pistes de transhumance et de prévention des dérapages ; (x) Réalisation de l'état des lieux et de la cartographie des pistes, des couloirs de transhumance, des aménagements pastoraux et des zones à risques ; (xi) Appui à la création de la plateforme d'échanges nationale et sous régionale sur la transhumance.

2. Sous-composante 2 : Renforcement des services d'appui- conseil, des relations socio-économiques et des activités agro-pastorales

Activités : (i) Appuyer l'ANDE pour les campagnes de vaccination au profit des éleveurs du grand et petit bétail ; (ii) Renforcer les capacités des techniciens et des éleveurs en reconnaissance des maladies ; (iii) Vacciner 1 500 000 bovins, 600 000 caprins et ovins, et 1 800 000 volaille ; (iv) Acheter les vaccins PPCB (1 500 000 doses), PPR (600 000 doses) et Newcastle (1 800 000 doses de I<sub>2</sub>) ; (v) Acheter 120 glacières de 10 litres et 20 réfrigérateurs à pétrole ; (vi) Acheter 200 seringues automatiques (50 ml) et 1000 boîtes d'aiguilles ; (vii) Redynamiser 6 pharmacies vétérinaires (3 dans l'Ouham et 3 dans l'Ouham-Pendé et de leurs COGES) ; (viii) Diffuser des messages de sensibilisation à l'endroit des éleveurs et agro éleveurs (radio, TV, journaux, affiches).

3. Sous-composante 3 : Renforcement des capacités des structures d'appui-conseil et de vulgarisation (FNEC et ANDE).

Activités : (i) Prendre en charge des chefs de secteurs et de postes de l'ANDE (indemnités, frais de mission) ; (ii) Appuyer les équipes de l'ANDE en matériel de vaccination et des moyens roulants (motos) ; (iii) Intégrer les responsables de la FNEC et ANDE dans le suivi des activités ; (iv) Construire/Réhabiliter les parcs de vaccination, les bureaux administratifs, etc.).

iv. Coût estimatif de la composante 4

Composante 4	Coûts (FCFA)
1 : Promouvoir le dialogue intercommunautaire et la gestion des conflits	120 000 000
2 : Renforcement des services d'appui- conseil, des relations socio-économiques et des activités agro-pastorales	650 000 000
3 : Renforcement des capacités des structures d'appui-conseil et de vulgarisation (FNEC et ANDE)	320 000 000
4 : Fonctionnement (personnels, moyens roulants)	255 000 000
5 : Assistance Technique, Etudes, Missions	350 000 000
TOTAL	1 695 000 000

## **1.4 Composante 1 : Mécanisation agricole et technologies appropriées**

### 1.4.1. Contexte et justification

L'économie de la République Centrafricaine repose essentiellement sur le secteur rural, qui occupe près de 70% de la population active et contribue en moyenne pour 45% du PIB. Les surfaces cultivables sont estimées à plus ou moins 80 millions d'hectares dont moins de 10 millions d'hectares seulement sont exploitées, avec des moyens rudimentaires. La préservation des ressources naturelles et l'accroissement des revenus des paysans, imposent de rechercher davantage la croissance de la production par l'intensification. Cela nécessite un équipement adéquat pour les producteurs

Ainsi, devant cet impératif d'accroissement des superficies à cultiver et d'exécution d'opérations post-récolte, le pays est appelé à recourir à des technologies plus appropriées notamment la mécanisation agricole combinée à la motorisation, en lieu et place des moyens manuels actuellement en usage chez la majorité des exploitants agricoles. Des expériences d'intensification de culture par la culture attelée ont montré que la pratique a considérablement allégé le travail de préparation du sol et a permis en conséquence d'augmenter les surfaces cultivées. Pour le planteur de coton la motorisation entraîne une augmentation de ressources assez importante et ceci de différentes façons. D'abord elle lui permet une extension très sensible des surfaces cultivées. Elle favorise l'introduction des cultures vivrières intensives entête de rotation après le coton et sont pratiquées en grande majorité par les agriculteurs motorisés. Enfin elle aboutit à un meilleur respect du calendrier des travaux et donc à une nette amélioration des rendements.

Aujourd'hui tout le monde est unanime pour reconnaître que le degré de la mécanisation reste en deçà des potentialités du pays en matière de production agricole. Il s'agira de conduire une mécanisation agricole cohérente et accessible aux paysans, surtout les plus démunis, notamment les femmes rurales. Cependant, il faut toujours avoir à l'esprit que la mécanisation à elle seule n'augmente pas les rendements et ne contribue pas à l'intensification agricole.

#### 1.4.1.1. Objectifs

L'objectif principal vise à relancer la production vivrière afin d'améliorer l'alimentation des populations en quantité et en qualité.

Les objectifs spécifiques sont :

- Créer les unités mécanisées dans les préfectures de l'Ouham et l'Ouham-Pendé ;

- Aménager mécaniquement des superficies cultivables ;
- Fournir des intrants agricoles ;
- Accroître la productivité et la production des principales cultures vivrières ;
- Appuyer l'organisation et renforcer l'accompagnement technique des agriculteurs;
- Améliorer les revenus des ménages;
- Testées, adaptées et diffusées les technologies appropriées à la production agricole, aux opérations post récolte, à la conservation et à la transformation des produits agricoles.

#### 1.4.1 Sous-composantes :

- a) Renforcement des capacités
- b) Motorisation agricole
- c) Technologies appropriées

#### Résultats attendus :

- Les unités mécanisées sont mises en place dans les préfectures de l'Ouham et Ouham-Pendé ;
- Les superficies cultivables sont aménagées mécaniquement ;
- Les ménages sont dotés en intrants agricoles ;
- La productivité et la production des principales cultures vivrières ont augmenté;
- Les organisations paysannes et les structures d'accompagnement sont renforcées ;
- Les revenus des ménages sont améliorés;
- Des technologies appropriées à la production agricole, aux opérations post récolte, à la conservation et à la transformation des produits agricoles sont testées, adaptées et diffusées.

#### Activités :

- Organiser et former des organisations paysannes pour leur faciliter l'accès à la motorisation
- Fournir des kits composés des outils, semences et engrais ;
- Renforcer les structures de l'Etat en matière de motorisation ;
- Construire des ateliers d'entretien des tracteurs et de formation des tractoristes ;
- Favoriser l'organisation des opérateurs économiques privés ;
- Organiser les circuits de commercialisation des produits ;
- Mettre en place une structure publique d'étude et d'adaptation de technologies appropriées pour la production, les opérations post-récoltes, la transformation et la conservation des productions agricoles ;
- Organiser des rencontres périodiques entre les producteurs et le secteur privé pour faciliter l'adoption et la mise en application des technologies appropriées
- Faciliter l'implication des PME et la promotion de l'emploi et de l'auto-emploi en milieu rural ;

- Suivre et évaluer les activités.

#### 1.4.2 Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires seront les producteurs et leurs organisations, le secteur privé, les structures d'appui et de recherche

#### 1.4.3 Mise en œuvre

Il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante, une synergie et une complémentarité doivent être recherchées avec les autres composantes ayant les productions animale, halieutique et forestière dans leurs activités. La formation sera assurée par les prestataires ayant des compétences avérées dans le dressage des animaux, la fabrication de l'outillage et de l'attelage. Pour la mécanisation agricole on retiendra les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé comme préfectures pilotes. Les pouvoirs publics devront faire en sorte que le secteur privé commercial s'intéresse au développement de la mécanisation agricole, qui pourrait présenter de bonnes opportunités d'affaires.

### **1.5. Composante 2 : Développement de la production du Karité**

#### **1.5.1. Contexte et justification**

Le karité (*Vitellaria paradoxa*) est un arbre de la famille des sapotacées qui pousse exclusivement dans la région soudano-sahélienne africaine, recevant de 500 à 1000 mm de pluies annuelles. L'arbre à croissance lente vit couramment jusqu'à 200 ou 300 ans. Il pousse spontanément et ne peut être cultivé sous forme de plantation. Les individus matures produisent, en moyenne, une vingtaine de kilogrammes de fruits frais par année. Ces fruits donnent de trois à six kilos d'amandes sèches, desquelles 0,7 à 2,5 kg de beurre peuvent être extraits à l'aide de techniques traditionnelles. Le karité parsème les zones de savane de Centrafrique, particulièrement, les zones de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé où le climat et les sols sont propices à la croissance de l'arbre. Malheureusement en dehors de certains PFNL tels que le *Gnetum africanum*, les champignons, les chenilles etc. l'exploitation du karité est très peu développée.

On note surtout la difficulté à réaliser des inventaires pour estimer les stocks disponibles et l'harmonisation même des méthodologies à appliquer pour ces inventaires, compte tenu de leurs systèmes de production, de leurs différentes méthodes de collecte ou de récolte, de leur saisonnalité qui font qu'il est difficile d'en faire une activité génératrice des revenus à titre principal. L'écart entre le volume de noix produites et les noix exportées peut révéler l'importante consommation de karité à

l'échelle domestique, locale et familiale. L'inexistence des données sur la production s'explique par le fait que la culture du karité demeure artisanale et ne sert que de revenu d'appoint aux productrices. Le manque de transparence du marché et de crédibilité des relevés statistiques contribue aux fluctuations des données.

L'implication coutumière des femmes dans la collecte et le traitement du karité est la caractéristique la plus marquante du produit. Le karité est un des rares biens détenant une valeur économique qui demeure sous le contrôle des femmes.

L'émergence de marchés internationaux pour le produit offre donc une occasion unique aux femmes rurales qui ont accès à fort peu d'activités rémunératrices. Cependant, cette occasion dépend de deux facteurs critiques : le maintien de l'accès traditionnel des collectrices aux noix de karité, ainsi que les ressources et le labour impliqués dans la transformation des noix en beurre végétal.

A l'instar du Burkina Faso où des projets aident les femmes à produire du beurre de qualité afin qu'elles puissent profiter de la valeur ajoutée aux noix de karité lors de leur transformation, ces initiatives restent encore méconnues en RCA. En raison de l'importante contribution que les PFNL alimentaires, dont particulièrement le karité, apportent aux moyens de subsistance des populations et à l'économie nationale, le gouvernement et la population sont unanimes sur le fait que l'utilisation, la valorisation et la gestion durable des PFNL soient au service conjoint du bien-être de la population et de la protection de biodiversité.

Il s'agira, dans ce projet de promouvoir l'exploitation rationnelle des produits non ligneux tirés de l'arbre de karité et la redynamisation des marchés au niveau local et à l'exportation afin d'accroître les recettes des producteurs primaires en ajoutant de la valeur aux produits, en particulier grâce à des améliorations de la qualité et à des initiatives comme la certification et l'apposition de labels de commerce équitable. La valorisation des produits non ligneux de l'arbre de karité offre de bonnes perspectives pour le commerce tant au niveau local qu'à l'exportation.

### **1.5.2. Objectifs**

Objectif global : promouvoir les produits non ligneux tirés de l'arbre de karité et la redynamisation des marchés au niveau local et à l'exportation afin d'accroître les recettes des producteurs primaires et améliorer la sécurité alimentaire.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités opérationnelles et techniques des productrices pour la transformation des noix en beurre de karité

- Favoriser l'accès aux marchés d'exportation de beurre par l'ouverture de débouchés internationaux pour écouler les produits à des prix « équitables »

**Résultats attendus :** (i) Les capacités opérationnelles et techniques des productrices sont renforcées, (ii) L'accès aux marchés d'exportation de beurre par l'ouverture de débouchés internationaux est favorisé.

**Activités :**

- ✓ Identifier des technologies adaptées d'extraction de beurre de karité ;
- ✓ Organiser les acteurs en groupements/associations ;
- ✓ Organiser la formation aux techniques améliorées de productions de beurre de karité ;
- ✓ Procurer de l'équipement qui facilite le travail des femmes (extraction du beurre) tout en assurant la qualité exigée pour l'exportation du produit ;
- ✓ Produire le beurre à l'aide de chaînes de transformation et de technologies améliorées ;
- ✓ Organiser une foire annuelle sur le karité à Bangui ;
- ✓ Solliciter l'appui d'une ONG pour la mise en réseau des associations féminines villageoises lors de la production et de la commercialisation du beurre de karité ;
- ✓ Créer une association féminine de productrices de beurre de karité dont le siège social est situé à Bangui/Bossangoa ;
- ✓ Mettre en place un système de recueil des données statistiques pour le suivi et l'inventaire de la production

## **1.6 Composante 2 : « Création de deux Centres Ruraux d'Éducation et de Formation (CREF) à Bossangoa et à Bozoum dans la Région n°3 »**

### **1.6.1 Contexte et justification**

La problématique de prise en charge des jeunes, majoritairement rurales et souvent enrôlés dans les multiples conflits armés que la République Centrafricaine a connu, est une préoccupation majeure des Autorités Administratives et Techniques qui entendent, dans le cadre de la consolidation de la paix et la relance économique notamment en soutien au secteur productif, « Promouvoir une politique de promotion à l'entrepreneuriat agricole au bénéfice des jeunes ruraux vulnérables et créer de l'emploi dans le secteur agricole ».

La première priorité nationale est la réintégration des jeunes ruraux après leur formation. A cela s'ajoute la politique de déconcentration de la politique des CREF en faveur des familles agricoles rurales et jeunes ruraux vulnérables tant attendue dans la région 3 depuis 1966. Le projet de « Création de deux CREF à Bossangoa et à Bozoum », est l'une des solutions incontournables de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et au développement socioéconomique durable.

Les activités du projet s'articulent autour de 6 composantes à savoir:

- h) une composante « Construction de deux CREF » ;
- i) une composante « Equipement des deux centres en outils pédagogiques pour la formation » ;
- j) Dotation en kits spécifiques pour les travaux dans les fermes pédagogiques et propres aux formés en post formation ;
- k) Prise en charge de 4 formateurs et 1 Chef de service régional selon l'approche par alternance ;
- l) Formation de 3.000 jeunes et Chefs des ménages des familles agricoles ;
- m) Subvention pour le lancement des projets individuels ou en coopératives ;
- n) Suivi-Evaluation du projet.

### 1.6.2 Objectifs

- Déconcentrer la politique des CREF dans la région n°2 pour faire acquérir aux jeunes diplômés et ruraux sans emploi des outils et techniques d'étude et d'expertise en économie agricole, d'élaboration des plans d'affaires et de recherche et négociation de financements.

### 1.6.3 Sous-composantes/Résultats attendus/Activités à mener

Composantes	Résultats attendus	Activités
Organisation de deux états des lieux pour l'implantation des 2 CREF	Deux états des lieux organisés	Descente avec état des lieux.
Construction de deux CREF	Deux CREF construits	Construction
Equipement des 2 centres en outils pédagogiques	Deux centres construits et équipés	Dotation en outils pédagogiques
Dotation en kits spécifiques agropastoraux pour la formation par alternance.	Deux centres dotés en kits spécifiques	Dotation en outils pédagogiques et agricoles
Prise en charge de 5 formateurs selon l'approche par alternance	5 Formateurs recrutés et pris en charge pour la formation par alternance	Paiement des salaires
Subvention de 50 AGR agropastorales pour le lancement des projets individuels ou en coopératives	50 AGR subventionnées	Subvention
Formation de 3.000 bénéficiaires (jeunes et familles agricoles) sur 3 ans au centres CREF et ans les Fermes propres aux apprenants	3.000 Jeunes formés	Formation
Suivi-Evaluation en huit séances trimestrielles	Huit séances de suivi-évaluation réalisées sur les 2 ans pour le renforcement des capacités des bénéficiaires.	Visite de terrain Evaluation Recyclage

#### 1.6.4 Bénéficiaires :

- 3.000 jeunes ruraux vulnérables de la Région 3 dont 50 % des filles;
- Familles rurales agropastorales (parents);
- Entrepreneurs de construction ;
- Représentants des partenaires de développement sur terrain.
- Bailleurs ;
- Formateurs CREF

#### 1.6.5 Durée du projet : 2 ans

#### 1.6.6 Coût estimatif du projet : 872 millions de FCFA

<b>Composantes</b>	<b>Coût (en FCFA)</b>
Organisation de deux missions d'étude des lieux	10.000.000
Construction de deux CREF dont un site (2 logements formateurs ; 1 salle de cours avec bureau ; 1 dortoir ; 1 bergerie ; 1 poulailler ; 1 garage)	200.000.000
Equiperment des 2 centres (en outils pédagogiques, dortoir)	40.000.000
Formation de 3.000 jeunes et familles agricoles en tranches de 150 bénéficiaires /centre et en 6 mois.	200.000.000
Dotations en kits agropastoraux	100.000.000
Recrutement et pris en charge de 6 Formateurs	32.000.000
Subvention de 50 AGR	150.000.000
Suivi-Evaluation	60.000.000
Moyens de locomotion (5 motos/ 2 groupes électrogènes)	20.000.000
Carburant sur 3 ans	60.000.000
<b>Total</b>	<b>872.000.000</b>

## **2 DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES RELATIVES A L'EXECUTION DU PROGRAMME**

Le programme de développement régional devra être suivi et coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture. Dans la pratique, une cellule de coordination du programme sera constituée et pilotée par le Ministère de l'agriculture. Un comité de pilotage du programme sera mis en place pour orienter les objectifs du programme. Le comité sera constitué des représentants des organisations des producteurs, des représentants des autorités administratives régionales (préfets, sous-préfets, maires, etc.), des responsables des institutions et services décentralisés du Ministère de l'agriculture et des institutions non étatiques locales impliquées (ACDA, ICRA, ONG locales) etc. Un responsable d'exécution du programme sera sélectionné parmi les candidats ayant souscrits à un appel à candidatures sur la base de critères de compétence proposés par le comité de pilotage pour assurer la mise en œuvre des activités du programme.

## **3 RISQUES IDENTIFIES ET MESURES D'ATTENUATION**

### Risques :

Le pays entier est dans une phase de sortie de crise mais cette sortie n'est pas encore confortable. Sur le terrain, les risques demeurent : actes de banditisme, braquages, vols et pillages, viols sur des personnes vulnérables, installations de barrières illégales sur les axes routiers, difficultés de circuler à cause du mauvais état des routes, etc. A cela il faut ajouter l'insuffisance des effectifs de techniciens de terrain et les faibles capacités des prestataires de services étatiques.

#### Mesures d'atténuation :

Avec la sortie de crise, le retour à l'état constitutionnel des institutions de l'Etat, la restauration de l'autorité de l'Etat, la réhabilitation des Forces armées centrafricaines, la mise en exécution du programme DDR, etc. sont autant de dispositions institutionnelles qui militent en faveur du retour de la paix et de la sécurité dans le pays. ces dispositions militent aussi en faveur d'une exécution apaisée des activités des plans d'actions pour la relance de l'agriculture.

#### **4 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**

L'importance du programme de développement de la région par la relance de l'agriculture va nécessiter une étude d'impact environnemental et social et ainsi qu'un plan de gestion environnementale et sociale conformément aux dispositions de la loi portant « code environnemental en RCA ». Ceci étant, avant la mise en œuvre du Programme, il sera élaboré les termes de référence pour les différentes études.

De même il n'est pas prévu de gros travaux d'infrastructures qui pourraient entraîner une expropriation des terres aux populations locales, ou une délocalisation de ces populations.

Sur le plan de l'impact social, il est prévu dans le programme la réinsertion socioéconomique des jeunes, l'accès aux services socioéconomiques de base, la promotion des activités des femmes, la relance économique à travers l'augmentation de la production agricole et des revenus des producteurs, l'amélioration des conditions de vie, la baisse des tensions sociales et le retour à la cohésion sociale.

#### **5 MECANISME DU SUIVI EVALUATION**

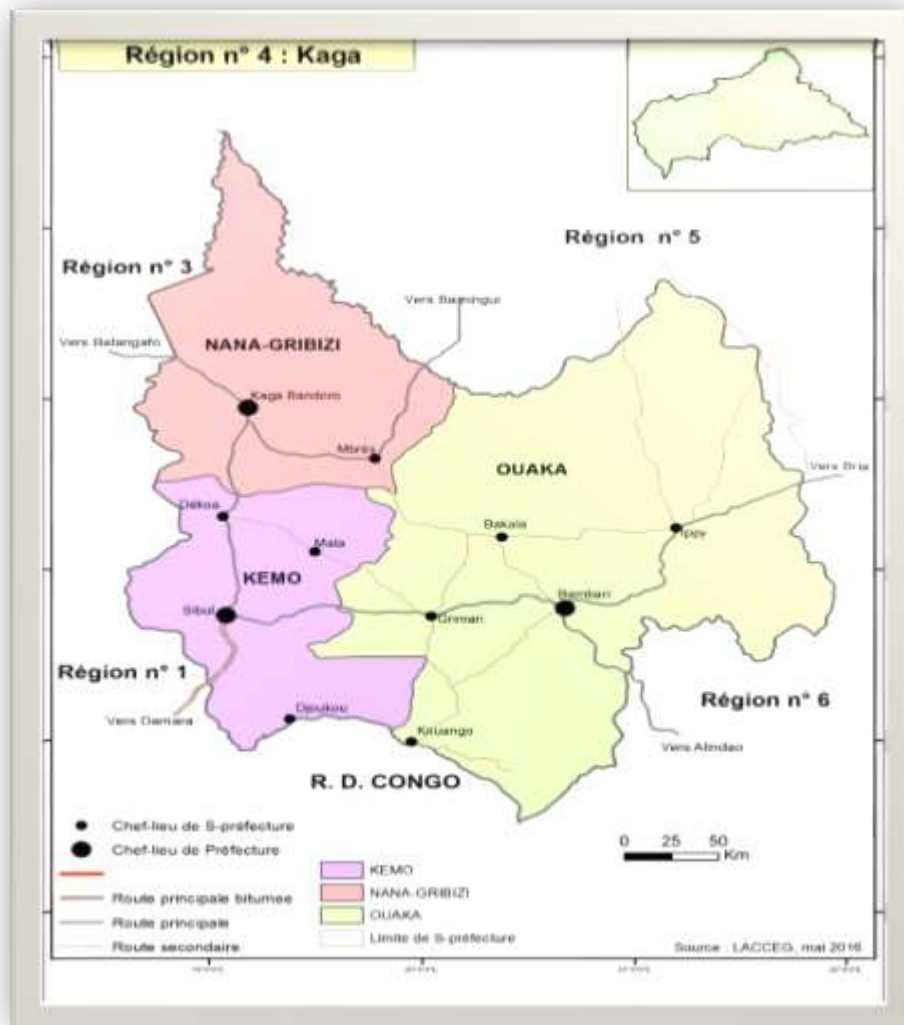
Suivi évaluation interne : La Cellule d'exécution du programme devra mettre en place un plan de suivi évaluation des impacts socioéconomiques du programme. Le suivi technique et financier du programme se réalisera au quotidien par la Cellule d'exécution du programme. La Cellule d'exécution du programme devra établir un système de suivi évaluation interne, technique et financier permanent du programme qui pourra être utilisé dans l'élaboration des rapports d'étape d'exécution du programme.

Suivi évaluation externe : La Cellule d'exécution du programme pourra aussi envisager des évaluations externes en faisant appel à des consultants indépendants recrutés sur la base de cahiers de charges

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°4 :  
PREFECTURES DE la KEMO, de la OUAKA et de la NANA GRIBIZI**



# PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°4 : PREFECTURES DE LA KEMO, DE LA OUAKA ET DE LA NANA GRIBIZI



## **I.Contexte et justification**

La région n°4 regroupe les préfectures de Kemo, de la Nana Gribizi et de la Ouaka qui ont de grandes potentialités agricoles marquées par :

- une grande diversité agro-écologique ;
- un fort potentiel en terre agricole, pastorale et irrigable ;
- des populations rurales jeunes.

Avec le retour progressif de la paix dans cette région, les producteurs vont reprendre leurs activités traditionnelles dont les productions de vivriers, d'élevage de petit et gros bétail.

### **11 Situation sécuritaire**

Au cours de ces deux dernières décennies, la République Centrafricaine a souffert d'une instabilité politique chronique caractérisée par des conflits internes répétitifs et des coups d'Etat successifs. Malgré les énormes potentialités dont dispose le pays, une proportion non négligeable de la population n'arrive pas à satisfaire ses besoins fondamentaux. Cette situation a eu pour conséquence la stagnation voire la régression la région N°4 sur le plan socio économique. De nouveaux facteurs de vulnérabilité comme la hausse des prix et la crise économique sont venus exacerber les difficultés.

Sur le plan social, la violence et l'insécurité nées de la crise ont provoqué dans les zones concernées des déplacements internes voire externes de la population, la déstructuration du tissu social et un effondrement des services de base. Toute la région n°4 est isolée de la capitale du fait qu'elle est actuellement occupée par les milices armées. Du coup les autres régions voisines sont devenues inaccessibles.

Sur le plan économique, la crise a provoqué la destruction des champs et le pillage des moyens d'existence, la décapitalisation des exploitations familiales en tête de bétail et moyens de production ayant entraîné une réduction de la production agricole dont dépend 85% de la population de la région avec l'agriculture comme principale activité, la perturbation des activités de production agricole et des circuits commerciaux qui se traduisent par une réduction des disponibilités alimentaires.

Par ailleurs, elle a entraîné la dégradation des conditions de vie des ménages et leur résilience, la réduction de l'accès aux activités génératrices de revenus ainsi qu'aux marchés, entraînant un ralentissement de l'économie et la flambée des prix des denrées alimentaires et produits de première nécessité.

Actuellement, la situation sécuritaire se normalise progressivement mais reste instable et imprévisible. Le retour à l'ordre constitutionnel déjà amorcé pourra créer des conditions favorables aux investissements du secteur agricole.

Malgré la situation sécuritaire décrite, le secteur rural de la région n°4 fait partie des secteurs clés de l'économie nationale.

## 1.2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Depuis la fin 2012, le conflit a mis à mal l'ensemble des moyens d'existence. Les crises politico-militaires ont considérablement affecté les activités agricoles en 2013 et 2014 empêchant ainsi à beaucoup de ménages agricoles l'accès à leurs parcelles à cause du niveau élevé de l'insécurité.

Avant la crise, la sécurité alimentaire des ménages ruraux centrafricains dépendait essentiellement de la production et la vente des produits vivriers. La pêche, la chasse et la cueillette constituaient des sources alimentaires d'appoint. Les cultures de rente - notamment le coton et le sésame dans le centre-nord, et le café dans le sud - représentaient également une source de revenu importante. Les données primaires collectées en septembre 2014 font état d'une baisse généralisée des capacités d'auto approvisionnement des communautés. Dans la région N°4 (préfectures de la Ouaka, Nana Gribizi et Kémo), les réserves alimentaires issues de la propre production qui couvrait avant la crise plus de 10 mois de consommation ne satisfait à peine que 3 mois actuellement.

L'analyse de la situation de l'insécurité alimentaire réalisée dans le cadre du Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC) d'avril en Novembre 2015 donne les principaux résultats suivants en ce qui concerne les sous-préfectures de la région n°4 suivante :

Préfectures	Population (hab)	Insécurité Alimentaire modérée	Insécurité Alimentaire sévère	Total IA	% IA
Kémo	148.874	42.801	11.850	53.983	33,8
Nana Gribizi	148.115	55.543	35.346	90.889	61,4
Ouaka	347.872	-	-	-	
<i>Total Région 4</i>	<b>644.861</b>	-	-	-	
Rappel RCA	<b>4.953.017</b>	<b>1.242.580</b>	<b>580.342</b>	<b>1.822.922</b>	<b>50,5</b>

La sous- préfecture de Bambari est classées en phase 4 d'Urgence tandis que celle de Nana Gribizi et toutes les autres sous- préfectures de la Ouaka en phase 3. Le nombre de déplacés a plus que doublé dans la préfecture de la Ouaka passant à la Nana Gribizi à 28% tandis qu'à Kémo le pourcentage à sensiblement diminué.

La consommation alimentaire (SCA) est très dégradée dans la région n°4 et celle-ci pauvre. Devant ces faits, la population ont adopté des stratégies de Détresse (un seul repas par jour) à 45% dans Ouaka, 47% dans la Nana-Gribizi, et 35% dans la Kémo.

La situation alimentaire de la région N°4 demeure particulièrement préoccupante. La cause en est la détérioration de la sécurité dans certaines sous-préfectures ayant provoqué plus de 25% de déplacés additionnels, entraînant ainsi une baisse du niveau d'accès aux moyens d'existence et aggravant l'insécurité alimentaire dans les préfectures de la Ouaka et de la Nana Gribizi.

Les populations les plus vulnérables sont les personnes déplacées, en particulier les ménages étant en brousse pour lesquelles très peu d'informations sont disponibles ainsi que les familles hôtes ayant perdu leurs avoires productifs, qui sont moins visibles mais également vulnérable. D'après la Commission Mouvement de la Population (CMP), le nombre des déplacés internes a augmenté dans les préfectures de la Ouaka, la Nana Gribizi. Ces populations déplacées n'ont pas accès à leurs moyens d'existence.

### **1.3. Cohésion sociale**

Depuis plus de deux décennies, la récurrence des conflits politiques et militaires en Centrafrique a fini par briser la coexistence pacifique des populations, ébranler les fondements de l'Etat et créer un environnement marqué par la généralisation de : l'insécurité, la fragilité économique, la faiblesse des institutions étatiques, la haine et le rejet de l'autre.

Le changement de régime du 24 mars 2013 avec l'arrivée de la coalition SELEKA au pouvoir et les évènements dramatiques qui s'en sont suivis jusqu'en lancement le 5 décembre 2013 des attaques armées dans la ville de Bangui par les milices dénommées Anti-Balaka ont mis en marche une dynamique complexe caractérisée par des violences extrêmes, des tueries à grande échelle, la destruction des biens et propriétés privés et publics, le déplacement par milliers des populations à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

Aussi, on assiste à une réelle cristallisation de la crise autour d'un antagonisme confessionnel, notamment entre chrétiens et musulmans. L'analyse minutieuse de la situation incite à ne pas réduire ce que vit la Centrafrique à cette seule dimension.

L'histoire des trente dernières années du pays est émaillée des conflits violents, présentés comme intercommunautaires ou ethniques. C'est ainsi par exemple que dans les années 90, on a évoqué une « *guerre ethnique* » entre les populations des régions du Nord appelées savannières et celles des régions du Sud dénommées riveraines pour justifier une série de conflits armés meurtriers : mutineries au sein de l'armée nationale, tentatives de rébellions armées et de coup d'Etat. Or il s'agissait objectivement d'une crise politique liée à la gouvernance de l'Etat, particulièrement de la lutte violente entre les tenants du régime en place pour leur maintien/conservation au pouvoir et les partisans des leaders opposés à ces derniers qui tentent de s'en accaparer. Aussi, signalons qu'il existe dans la région 4, l'incessant conflit agriculteurs/éleveurs entraînant la destruction des cultures pendant la transhumance.

S'accommoder de l'approche religieuse pour expliquer la crise actuelle en Centrafrique ne suffit donc pas à rendre compte de la réalité. En effet, cette approche ne permet pas de prendre en compte les facteurs structurants du conflit que sont : (i) la mauvaise gouvernance, la grande pauvreté, la fragmentation de la société due aux clivages sociaux et ethno-régionaux entretenus depuis plusieurs années par les acteurs politiques nationaux peu imaginatifs et moins scrupuleux, l'impunité des atteintes graves aux droits de l'homme, particulièrement les crimes de sang sur des populations civiles innocentes, et (ii) l'influence extérieure liée aux intérêts économiques et géopolitiques.

Néanmoins, le contexte actuel de cristallisation du conflit autour de l'appartenance religieuse, notamment entre musulmans et chrétiens a produit (et continue de produire) des effets dévastateurs très importants. Dans plusieurs villes de la région 4 les tensions sont encore fortes. C'est le cas à Bambari, Kaga Bandoro, où les chrétiens sont en conflits permanents avec des poussées de violences extrêmes et d'atteintes graves aux droits de l'homme. Cette situation ne facilite pas le travail de rapprochement entre les différentes communautés dans la région 4.

## **II. Potentialités agropastorales et accès aux marchés**

Le secteur agricole de la région n°4 jouit d'un potentiel énorme qui lui permet de jouer effectivement son rôle dans la production, la création de la richesse, l'emploi, la sécurité alimentaire et la croissance économique de la région.

### **2.1. Une grande diversité agro-écologique**

La région N° 4 se situe dans la zone Coton Vivrier Elevage qui s'étend du Nord-Ouest au Centre-Sud de la RCA. C'est une zone de savane arbustive parsemée de galeries

forestières et de petites forêts claires et sèches. Le climat, allant de type tropical, soudano-guinéenne à indice 6-3-3 au type soudano-oubanguienne à indice 7-2-3, est chaud et humide. La pluviométrie va de 1200 à 1400mm en moyenne. La période de croissance végétatif est de 180 et 270 jours. . Le relief est constitué de plaines, de nombreuses collines et plateaux latéritiques de faible altitude sur des sols ferrallitiques à ferrugineux rouges profonds, gravillonnaires parfois en association avec des sols de marécage ou argilo sableux.

## **2.2 Diversité agricole**

La région dispose d'abondantes ressources foncières encore largement sous exploitées (2%). L'accessibilité à la terre est à 90% au bénéfice des hommes et sa gestion scrupuleuse par les anciens notables limitant ainsi l'accès aux terres par les femmes rurales et les peulhs M'bororos pour les espaces pâturables.

Les terres arables s'étendent sur des vastes étendues avec un fort potentiel de terres pâturables. La densité moyenne de la population de la région n°4 est faible et place cette région dans une situation favorable en termes de disponibilité de terre.

Fort potentiel en terres irrigables:La région dispose des importants réseaux hydrographiques qui permettent une bonne disponibilité en eau de surface et souterraine pour la production agricole, piscicole et l'alimentation du bétail. Le potentiel des terres irrigables est estimé à des millions d'hectares.

## **2.3 Des populations rurales entrepreneurantes et dynamiques**

La population est majoritairement jeune avec 52,9% < 20ans et une espérance de vie moyenne de 37,8 ans. 70% de cette population pratique l'Agriculture et 8% utilise la traction animale. Le plein essor du mouvement associatif observé aujourd'hui dans cette région prouve de la volonté et de l'aptitude de ces populations rurales de la région à prendre en main leur développement, c'est le cas des organisations communautaires qu'élaborent et mettent en œuvre des plans de développement avec l'appui du gouvernement et des partenaires divers. L'utilisation de plus en plus répandue des TIC dans l'agriculture et la popularité grandissante des médias sociaux tels que Facebook et Twitter dans les grandes villes de cette région facilitent la communication des informations à caractère agricole auprès des paysans et autres acteurs. La disponibilité des téléphones mobiles et de l'internet dans ces zones rurales fournit à présent aux jeunes des avantages technologiques habituellement associés à la vie urbaine.

## **2.4 Difficultés ou contraintes d'accès aux marchés**

: L'accroissement des productions pouvait être tiré par la demande du marché mais ici encore, les excédents commercialisables sont difficilement écoulés. Les contraintes relevées à cet effet portent notamment sur :

- L'insécurité persistante dans la région ;
- Le mauvais état des voies de communication ;
- L'insuffisance ou l'inexistence des infrastructures de commercialisation ;
- La faible capacité de transformation et de stockage ;
- L'absence du système d'information sur le marché agricole (SIMA) ;
- La faible compétitivité des produits ;
- Les faibles capacités managériales des acteurs ;
- La faible organisation des acteurs ;
- L'inorganisation des marchés ;
- Les tracasseries routières.

### III. DESCRIPTION DU PROGRAMME

#### 3.1 Composante : Construction et réhabilitation des infrastructures agricoles

##### 3.1.1. Contexte et justification

Avec le retour progressif de la paix dans cette région, les producteurs vont reprendre leurs activités traditionnelles dont les productions de maïs, d'arachide, de manioc et du sésame. Cependant, les contraintes à la croissance de ces productions qui posent entre autres le problème de pertes post-récoltes à hauteur de 30% sont :

- l'insuffisance ou l'inexistence des infrastructures de séchage et de stockage
- la faible capacité de transformation et de stockage ;
- l'insuffisance ou l'inexistence des infrastructures de commercialisation ;
- le mauvais état des pistes.

Afin de pallier à ces problèmes, la construction et la réhabilitation des pistes rurales et des infrastructures agropastorales s'imposent.

##### 1.1.1. Objectifs

L'objectif principal de la composante vise à construire et/ou à réhabiliter, à travers toute la région n°4, les infrastructures suivantes :

- les pistes rurales ;
- les aires de séchage ;
- les magasins de stockage ;
- les aires de marché ;
- les pistes rurales.

Aussi, certains ménages, villages, communes et sous-préfectures seront équipés de matériels de transformation des produits agricoles.

### 2.1.3. Sous-composantes de la composante 1

Sous-Composantes	Résultats attendus	Activités
1. Construction et réhabilitation des infrastructures	1.050 km de piste rurale réhabilitée en THIMO 1.062 aires de séchage 30 magasins de stockage 30 aires de marché	Appel d'offre et Suivi de l'exécution des travaux par le service de marché du MCDMR
3 Achat et distribution des matériels de transformation	11 décortiqueuses à riz 13.483 égreneuses à maïs 13.483 décortiqueuses à arachide 775 moulins à manioc	- Achat des matériels, - Identification des bénéficiaires et distribution par ACDA
4 Mise en œuvre des activités		FDAP, Service marché MADR, ACDA, FDAP

#### 1.1.2. Bénéficiaires

Infrastructures	Bénéficiaires
Aires de séchage	1062 villages
Magasins de stockage et aires de marché	30 communes
Décortiqueuses à riz	11 sous-préfectures
Egreneuses à maïs	13.483 ménages
Décortiqueuses à arachide	13.483 ménages
Moulins à manioc	775 villages

#### 1.1.3. Coût du projet: 8 365 448 000 FCFA

1.1.4. Cadrage stratégique : Cette composante cadre bien avec l'axe 1 « Résilience, relance durable des activités agropastorale et développement économique ».

## 3.2 Composante : Approvisionnement, production et mise à disposition des agriculteurs des semences de bonne qualité

### 3.2.1 Contexte et justification

La région Administrative n°4 de la République Centrafricaine regroupe les préfectures de Nana Gribizi, de Kémo et de la Ouaka pour une superficie de 87.100 km<sup>2</sup>. Elle jouit d'un potentiel agropastoral qui lui permet de jouer un rôle dans la production agropastorale, la création de la richesse, l'emploi, la sécurité alimentaire et la croissance économique de la région et de la RCA toute entière. Parmi les potentialités agro-écologiques on peut citer :

- une grande diversité agro-écologique ;

- un fort potentiel en terre agricole, pastorale et irrigable ;
- des populations rurales jeunes.

Les principales contraintes sont l'état de dégradation des pistes rurales et l'accès aux marchés.

Les crises politico-militaires de 2013/2014 n'ont pas permis à la majorité des ménages agricoles d'accéder à leurs parcelles affectant ainsi considérablement les activités agricoles. Avant la crise, la sécurité alimentaire des ménages ruraux de cette région dépendait essentiellement de la production et de la vente des produits vivriers. La pêche, la chasse et la cueillette constituaient des sources alimentaires d'appoint. La culture de coton représentait également une source de revenu importante mais n'est plus pratiquée.

L'analyse de la situation de l'insécurité alimentaire réalisée dans le cadre du Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC) d'avril en Novembre 2015 donne selon les critères du PAM/FAO les classements qui suivent. La préfecture de la Ouaka est classée en phase 3 et 4 d'Urgence, celles de Nana Gribizi et de Kémo en phase 3. Dans toutes ces préfectures les ménages n'ont accès qu'à un seul repas par jour. Avec le retour progressif de la paix dans cette région, il est opportun de mettre à la disposition des agriculteurs les moyens de production leur permettant de reprendre les activités agricoles et d'être accessibles.

### 3.21 Objectifs

La production et la distribution des semences de qualité inclura une phase de production au niveau du CRPR de Bambari et au niveau des REPROSEM, l'ICR la réouverture du CRPR de Bambari et le point d'Appui de Ngoulinga (Grimari) pour la production des semence de base.

Dans le domaine de la culture vivrière, il s'agira de produire et de diffuser les semences du riz, du maïs, du sésame, de l'arachide et les bouture de manioc.

La culture maraichère concernera la promotion de la culture de tomate dans la Préfecture de Kémo.

### 1.1.5. Sous-composantes

<b>Sous-Composantes</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>
Achat et distribution des semences	505 tonnes de semences : riz, maïs, sésame, arachide et bouture de manioc 700 kg de semences maraîchères	Achat et distribution des semences améliorées.  Achat, distribution des semences maraîchères.
Achat et distribution de petits outillage (Houes Daba, Houes Linda, Machettes,	40.448 houes Daba 80.896 houes Linda 40.448 machettes	Achat et distribution de petits outillages.
Production de semences de base	Ouverture de stations - CRPR de Bambari - Centre de Ngoulinga	Multiplication au niveau de l'ICRA et des Reprosem
Conseil technique	Dispositif du personnel - 30 Techniciens d'Agents. CTV - 11 Techniciens Sup. CSA	Encadrement technique par ACDA

### 1.1.6. Bénéficiaires

40.448 producteurs bénéficieront des semences de qualités, du petit outillage et de l'encadrement technique. La répartition des bénéficiaires par préfecture se présente de la manière suivante : 6.862 agriculteurs dans la Kémo, 13.776 dans la Nana Gribizi et 19.808 dans la Ouaka.

686 maraîchers de la Kémo bénéficieront des semences, de petits outillages et d'encadrement technique.

### 1.1.7. Coût estimatif du projet : 2 331 211 500 FCFA

## **3.3 Composante : Réouverture des Centres d'Education et de Formation (CREF)**

### 3.3.1 Contexte et justification

Les institutions de formation agricole et rurale de la région 4 sont en nombre insuffisant et détruites pendant la période de 2012 à 2015 comprennent (i) le Collège technique de développement rural de Grimari, qui assure la formation des techniciens dans les domaines de l'agriculture, de eaux et forêts, et du génie rural, , (iv) le Centre rural d'éducation et de formation pour les leaders paysans, les familles agricoles et les jeunes ruraux sans emplois. Un besoin de reconstruction est ressenti avec vigueur.

L'absence d'un cadre approprié pour la formation à l'entrepreneuriat et le financement des projets d'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur agricole constitue la principale contrainte à lever pour saisir ces opportunités, créer des emplois pour les jeunes, booster l'économie nationale et contribuer à la consolidation de la paix sur la

plan national. La première priorité nationale pour la réintégration des jeunes ruraux est la reconstruction de trois (3) centres d'accueil (Ndomété, Ngoumbélé, Kobadja).

Les activités du projet qui s'articulent autour de trois (3) composantes à savoir 1) une composante « Réhabilitation de 3 Centres de formation CREF pour l'accueil des apprenants », 2) une composante « Equipement des 3 centres en outils, matériels, intrants agricoles, cheptels de la Culture-Attelée, moyens roulants, batteries de cuisine, literies, groupe électrogène pour l'électricité », 3) une composante Suivi-Evaluation.

Le projet est placé sous tutelle du Ministère Chargé du Développement du Monde Rural et sera mise en œuvre par la Direction Nationale des CREF (Centre Rural d'Education et de Formation) sous la supervision de l' Unité de Coordination et de Gestion (UCP).

**Le coût estimatif du projet s'élève à :47.500.000 FCFA.**

### 3.23 Objectifs

Réhabiliter ou reconstruire trois (3) centres ruraux d'éducation et de formation de 2.460 jeunes sur trois (3) ans.

### **Sous-composantes**

<b>Sous-Composantes</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>
Réhabilitation de 3 CREF	3 CREF réhabilités	Appel d'Offre Sui-Evaluation
Equipement des 3 centres	3 Centres équipés	Dotation en outils, mobiliers, cheptels, batteries de cuisine.
Suivi-Evaluation	Deux séances de suivi- évaluation au début et à la fin du projet	Visite et Validation du projet par le Suivi-Evaluation

#### 1.1.8. Bénéficiaires

- 2.460 jeunes ruraux vulnérables dont 50% des filles;
- Familles rurales agropastorales (parents);
- Bureau local de CREF ;
- Ministère de Développement du Monde Rural ;
- Entrepreneurs ;
- Direction Nationale et Formateurs des 3 CREF.

#### 1.1.9. Coût estimatif : 47,5 millions de FCFA

<b>Sous-Composantes</b>	<b>Coût (FCFA)</b>
Réhabilitation de 3 Centres de formation CREF	21.000.000
Equipement des 3 centres en outils, matériels, intrants agricoles, cheptels de la Culture-Attelée pour assurer une	21.500.000

formation dynamique	
Suivi-évaluation	5.000.000
<b>TOTAL</b>	<b>47.500.000</b>

### 3.4 Composante : Formation des jeunes en entrepreneuriat agricole

#### 3.4.1 Contexte et justification

La réussite des objectifs et stratégies de développement du secteur rural en matière de formation technique et professionnelle requiert de la part des opérateurs ou exploitants agricoles, de leurs structures professionnelles et des services techniques d'appui (Etat, collectivités territoriales, organisations consulaires). Une formation adéquate permet d'assurer la promotion de l'entreprise économique agricole (production et valorisation) dans un contexte compétitif. La formation doit prendre en compte les besoins ressentis ou exprimés par les différents bénéficiaires et selon les chaînes de valeurs pour des spécialisations.

Les activités du projet s'articulent autour de trois ( 3) composantes à savoir 1) une composante « Formation théorique et pratique par alternance selon les chaînes de valeurs de 2460 jeunes vulnérables », 2) une composante « Ouverture de 100 Champs Ecoles Paysans : CEP , cheptels de la Culture-Attelée , moyens roulants , batteries de cuisine, literies, groupe électrogène pour l'électricité 3) une composante « Suivi-évaluation ».

Le projet est placé sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et sera mise en œuvre par la Direction Nationale des CREF (Centre Rural d'Education et de Formation).

**Le coût estimatif du projet s'élève à 2.015.500.000 FCFA.**

#### 3.4.1 Objectifs

- ✓ Faire acquérir aux jeunes ruraux sans emploi des connaissances et techniques d'exploitations agropastorales, d'étude et d'expertise d'économie agricole, d'élaboration des plans d'affaires et de recherche et négociation de financements.

#### 3.4.2 Sous-composantes

Sous-Composantes	Résultats attendus	Activités
Recrutement des 2.460 jeunes dont 50% à vocation agropastorale	2.460 Jeunes dont 50 % des filles recrutés.	Campagne de recrutement
Formation des 2.460 jeunes dont 50 % des filles.	2.460 jeunes formés dont 50 % des filles comme acteurs	Formation par alternance ( au centre et application dans

	agropastoraux spécialisés	les fermes propres aux bénéficiaires
Création de 100 CEP pour les applications sur terrain et échanges des expériences	100 CEP (Champs Ecoles Paysans) créés	Construction
Suivi-Evaluation au début et à la fin du projet de formation.	Deux séances de suivi réalisées	Visite concertée. Validation des résultats

### 3.4.3 Bénéficiaires

- 2.460 jeunes ruraux vulnérables dont 50 % des filles;
- Familles rurales agropastorales (parents);
- Entrepreneurs ;
- Formateurs des CREF.

### 3.4.4 Coût estimatif de la composante

Composantes	Coût (FCFA)
Recrutement des 2.460 jeunes dont 50 % des filles à vocation agropastorale	5.500.000
Formation des 2.460 jeunes	1.900.000.000
Création de 100 CEP pour les applications sur terrain et échanges des expériences	50.000.000
Suivi-Evaluation au début et à la fin du projet de formation	60.000.000
<b>TOTAL</b>	<b>2.015.500.000</b>

## 3.5 Composante : Promotion des exportations agricoles

### 3.5.1 Contexte et justification

Les cultures d'exportation en RCA rencontrent en ce moment d'énormes difficultés. Malgré la discontinuité observée au cours des dernières décennies dans l'évolution de leurs productions, ces cultures contribuent fortement à la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB). Dans l'ensemble du pays, en dehors des marchés de proximité, il n'existe presque pas de marchés de collecte et de regroupement des produits. Tous les acteurs visent soit les marchés de proximité (destinés à l'approvisionnement immédiat des consommateurs des villes), soit la vente directe sur les marchés des grandes villes (Bangui, Bambari, etc.). Les coûts de transactions, supportés individuellement s'avèrent dès lors très élevés et sont répercutés sur les prix finaux aux consommateurs.

Le développement des filières d'exportation est un programme stratégique pour l'économie nationale. Il est axé prioritairement sur l'intensification des filières traditionnelles d'exportation (coton ; café ; palmier à huile) et sur l'exploration des marchés sous régionaux, régionaux et internationaux. La mise en œuvre de ce programme va contribuer à la diversification des sources de revenus des producteurs et permettre un meilleur équilibre financier au niveau des exploitations ainsi qu'un meilleur accès aux marchés.

Ce programme est en lien direct avec le pilier 2 du PDDAA/NEPAD (Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché).

### 3.5.1 Objectifs

L'objectif de ce projet est de mettre en place un cadre favorable à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières d'exportation jugées prioritaires (coton ; café ; palmier à huile), et d'améliorer les conditions d'accès aux marchés sous-régionaux, régionaux et internationaux des produits agricoles d'exportation.

### 3.5.2 Description de la composante

Ce projet sera mis en œuvre à travers quatre sous-composantes suivantes : (i) la relance de la filière coton dans la région 4 dont la production atteindra 72.000 tonnes de coton-graines, soit une croissance de 47% d'ici 2018 ; (ii) la relance de la filière café dont la production atteindra 20.000 tonnes, soit une augmentation de 24% ; (iii) l'Exploration des marchés sous-régionaux, régionaux et internationaux.

### 3.5.3 Sous-composantes

#### *3.5.3.1 Sous-Composante 1 : Relance de la filière coton*

**Résultats attendus :** (i) la productivité des exploitations cotonnières est améliorée ; (ii) la performance de l'outil industriel et de la productivité de la société cotonnière est améliorée ; (iii) l'environnement de la filière cotonnière est amélioré.

**Activités :** (i) appuyer la diffusion de la culture attelée ; (ii) appuyer le dispositif de recherche cotonnière ; (iii) appuyer le dispositif d'appui conseil ; (iv) promouvoir l'intensification de la production ; (v) renforcer les capacités de transport ; (vi) renforcer les capacités d'égrenage de coton-graine (réhabiliter 2 usines) ; (vii) construire trois usines supplémentaires ; (viii) réhabiliter et entretenir des pistes rurales en zone cotonnière.

#### *3.5.3.2 Sous-Composante 2 : Relance de la filière café*

**Résultats attendus :** (i) les anciennes plantations de café sont régénérées ; (ii) des nouvelles plantations caféières sont ouvertes ; (iii) un système durable de production de jeunes plants améliorés de café est en place au niveau de la recherche ; (iv) un dispositif d'approvisionnement en intrants et outillages agricoles est mis en place et est opérationnel ; (v) les capacités des acteurs pour l'amélioration de la qualité du café sont améliorées ;

**Activités :** (i) appuyer la régénération des anciennes plantations caféières ; (ii) appuyer l'extension des nouvelles plantations caféières ; (iii) appuyer l'ICRA pour assurer la production de plants améliorés de caféiers ; (iv) appuyer l'intensification de la production ; (v) renforcer le dispositif d'appui-conseil de l'ACDA.

### 3.5.3.3 Sous-Composante 3 : exploration des marchés sous régionaux, régionaux et internationaux

Résultats attendus : (i) le volume des produits agricoles et halieutiques exportées a connu une croissance notable ; (ii) le climat des affaires est amélioré.

Activités : (i) améliorer les capacités des producteurs et de leurs organisations en matière de commercialisation par la création d'interprofessions regroupant les acteurs des différents segments des filières ; (ii) promouvoir l'implication du secteur privé dans le domaine du transport ; (iii) développer les systèmes d'information sur les marchés et les observatoires des filières; (iv) renforcer les capacités du Comité régional du Codex Alimentarius ; (v) renforcer les capacités de négociation, de marketing commercial des acteurs de la filière et d'accès aux crédits à l'exportation ; (vi) harmoniser les cadres juridiques et institutionnels nationaux relatifs à la qualité et aux normes avec les réglementations et politiques avec le niveau régional (CEEAC) ; (vii) mettre en place une équipe nationale de négociations commerciales en parfaite synergie avec les équipes régionales et avec les mécanismes appropriés pour une coordination effective des positions et des représentations ; (viii) réviser et publier le Code des Investissements ; (ix) inventorier les textes juridiques et réglementaires en vigueur dans le domaine du commerce en RCA ; (x) vulgariser les différents textes réglementaires au niveau des acteurs des filières d'exportation en langue nationale ; (xi) mettre en place des textes juridiques et réglementaires relatifs aux différents produits d'exportation pour accompagner les investisseurs dans l'établissement et le développement de leurs entreprises.

### **3.5.4 Coût estimatif de la composante**

Le coût global des investissements à entreprendre pour la mise en œuvre de ce programme est estimé à **48,311 milliards de FCFA** et se répartit comme suit :

<b>Sous-Composantes</b>	<b>Coût (FCFA)</b>
Relance de la filière coton	36 185 000 000
Relance de la filière café	6 276 000 000
Exploration des marchés régionaux, sous-régionaux et internationaux	5 850 000 000
<b>Total</b>	<b>48 311 000 000</b>

### **3.6 Composante : Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, réponses aux urgences**

#### 3.6.1 Contexte et justification

Au cours des deux dernières décennies, la RCA a connu des troubles politico-militaires consécutives. A la différence des autres crises, la dernière qui avait commencé en décembre 2012 s'est étendue à tout le pays et a eu des conséquences graves sur les ménages tant en milieu urbain qu'en milieu rural dans la région n° 4.

Sur le plan agricole, les dégâts causés par cette crise sont importants : destruction des parcelles et récoltes, pertes de capital semencier, pillage de matériels agricoles et des stocks de produits agricoles, pertes des intrants agricoles, etc. Cela a causé une forte dégradation de la situation alimentaire et des capacités de production des exploitants agricoles. En outre, elle a obligé la plupart des paysans à quitter leurs terroirs, abandonnant ainsi les activités agricoles. Il s'en suit une baisse généralisée de production engendrant une flambée des prix et des pénuries des produits alimentaires.

Les derniers rapports (PAM et FAO, 2013) ont fait état d'une dégradation continue de la situation et d'une vulnérabilité inquiétante au regard de la sécurité alimentaire. Plus de 80% de ménages ont perdu leur revenu minimal et vivent dans l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces groupes vulnérables sont constitués des petits exploitants agricoles, des femmes, des jeunes, des chômeurs, des réfugiés et des personnes à revenus faibles.

A ces événements s'ajoutent d'autres facteurs naturels tels que les aléas climatiques et les ennemis de la culture. Ces facteurs constituent des contraintes majeures à l'accroissement des productions agricoles, alimentaires et compromettent ainsi la sécurité alimentaire des populations.

Il se pose la problématique de stockage des produits alimentaires en vue de satisfaire les besoins des populations en périodes de crises et celle de dispositif approprié de prévention et de réponses d'urgence en cas de crises alimentaires ou de catastrophes naturelles.

C'est dans cette optique que le projet « Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, Réponses aux urgences » a été retenu comme l'un des programmes prioritaires de la région n° 4

### 3.6.2 Objectifs de la composante

L'objectif général de la composante est d'identifier les facteurs de crises alimentaires et nutritionnelles et prévenir les décideurs sur les moyens de résoudre les problèmes.

De manière spécifique, le projet vise à : (i) réorganiser le système de surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) constituer le stock de produits agricoles alimentaires en vue d'assurer la disponibilité en temps de crises ; (iii) assurer la stabilité et la prise en charge nutritionnelle des populations vulnérables.

### 3.6.3 Sous-composantes de la composante 6

#### *3.6.3.1 Sous-Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'alerte précoce et rapide*

Résultats attendus: (i) un conseil régional de sécurité alimentaire (CRSA) est mis en place et opérationnel ; (ii) les capacités de coordination de la DSDI sont renforcées ; (iii) une base de données générées par tous les acteurs est créée.

Activités à mener : (i) mise en place et opérationnalisation d'un Conseil régional de sécurité alimentaire (CRSA) ; (ii) formation des élus locaux de la région n° 4 à la prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles de proximité ; (iii) éclairage et meilleurs conseils des décideurs politiques sur la situation alimentaire et nutritionnelle des populations quant à l'anticipation des crises et à leur gestion ; (iv) renforcement des capacités de coordination régionale de Sécurité Alimentaire (CRSA) ; (v) diffusion et échange des données collectées au sein du système d'alerte précoce et rapide ; (vi) création d'une base de données générées par tous les acteurs.

### 3.6.3.2 Sous-Composante 2 : Stabilisation de la production alimentaire pour la satisfaction des besoins des groupes vulnérables

Résultats attendus: Un stock de sécurité alimentaire est constitué

Activités à mener : (i) constitution d'un stock de sécurité alimentaire ; (ii) définition d'une politique régionale de stock de sécurité des principaux produits alimentaires ; (iii) création d'un Fonds de sécurité alimentaire ; (iv) mise en place d'un système national de gestion de stock de sécurité en prévention des crises alimentaires pour les groupes vulnérables ; (v) coordination et harmonisation des stratégies d'intervention des partenaires dans l'approvisionnement en aides alimentaires.

### 3.6.3.3 Sous-Composante 3 : Développement des systèmes d'informations

Résultats attendus: (i) un dispositif de suivi de la campagne agricole est mis en place et est opérationnel ; (ii) un système permanent de collecte des statistiques agricoles est opérationnel ; (iii) un système d'information des marchés est mis en place et est opérationnel.

Activités à mener : (i) mise en place d'un dispositif de suivi technique de la campagne agricole (phases phénologiques des cultures, dégâts sur les cultures) ; (ii) mise en place d'un dispositif de collecte et de diffusion des données agro météorologiques de la région ; (iii) évaluation des stocks de sécurité alimentaire chez les producteurs ; (iv) opérationnalisation d'un système permanent de collecte de statistiques agricoles ; (v) évaluation annuelle des stocks alimentaires résiduels chez les producteurs et les commerçants ; (vi) élaboration annuelle d'un bilan alimentaire ; (vii) mise en place d'un système d'information sur les offres et les prix des produits alimentaires sur le marché local ; (viii) création d'une base de données et d'un système d'information géographique (SIG) pour un meilleur suivi de la carte de vulnérabilité de la région.

### 3.6.4 Coût estimatif : 6,354 milliards de FCFA

<b>Sous-Composantes</b>	<b>Coût (FCFA)</b>
Mise en place et renforcement d'un système d'alerte précoce et rapide	795 000 000
Stabilisation de la production alimentaire pour la satisfaction des besoins des groupes vulnérables	3 050 000 000
Développement des systèmes d'informations	2 509 000 000
<b>Coût total</b>	<b>6 354 000 000</b>

### **3.7 Composante : Promotion de la pêche et développement de l'aquaculture**

#### **3.7.1 Contexte et justification**

La pêche et l'aquaculture jouent un rôle socio-économique très important dans l'économie nationale et est plus perceptible en matière de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté. La production de poissons de capture est en majorité artisanale. L'aquaculture est pratiquée par des petits exploitants utilisant des systèmes très extensifs. Les niveaux de production ne satisfont pas les besoins alors que les vastes systèmes aquatiques de la région peuvent permettre des captures assez importantes. Malgré les potentialités en matière de pêche, la région N° 4 recourt à des importations de poissons de plus en plus croissants. La mise en œuvre de ce projet permettra de générer des recettes estimées à environ **5,5 milliards de FCFA** en année 1 et plus de **16,5 milliards de FCFA** en année 3.

#### **3.7.2 Objectifs**

Les objectifs du projet visent à : (i) contribuer à la gestion durable des pêcheries ; (ii) accroître la production des poissons sur toute l'étendue de la région n° 4; (iii) renforcer les capacités opérationnelles des producteurs ruraux et périurbains ; (iv) améliorer l'apport en protéine par l'augmentation de la consommation de poisson ; (v) augmenter les revenus par la création de l'emploi.

#### **3.7.3 Description de la composante**

Le projet s'exécutera à travers trois sous-composantes : (i) Développement des productions halieutiques et aquacoles ; (ii) appuis à la commercialisation des produits halieutiques et aquacoles ; (iii) Renforcement des capacités en matière de pêche et d'aquaculture.

#### **3.7.4 Sous-composantes de la composante 7**

##### ***3.7.4.1 Sous-Composante 1 : Développement des productions halieutiques et aquacoles***

**Résultats attendus**: la production de la pêche et de l'aquaculture a augmenté.

**Activités à mener**: (i) mettre en place des boutiques des outils et engins de pêche ; (ii) aménager et gérer durablement les sites de pêche ; (iii) contrôler et surveiller la pêche ; (iv) construire, réhabiliter et aménager les étangs piscicoles ; (v) produire et distribuer les alevins de bonne qualité.

##### ***3.7.4.2 Sous-Composante 2 : Appuis à la commercialisation des produits halieutiques et aquacoles***

**Résultats attendus**: (i) La consommation du poisson a augmenté ; (ii) les revenus des acteurs sont améliorés.

**Activités à mener**: (i) organiser, former et équiper les pêcheurs, les pisciculteurs et les autres acteurs de la filière pêche et aquacole ; (ii) mettre en place les infrastructures de conservation et de transformation des produits de pêche et aquaculture ; (iii) doter les organisations des pêcheurs en véhicules équipés en matériels frigorifiques pour la distribution des poissons frais ; (iv) organiser le circuit de commercialisation des produits halieutiques et aquacoles.

##### ***3.7.4.3 Sous-composante 3 : Renforcement des capacités en matière de pêche et d'aquaculture***

Résultats attendus : Les conditions et les capacités d'intervention des pêcheurs, des pisciculteurs et autres acteurs sont améliorées et renforcées.

Activités à mener : (i) renforcer les capacités techniques et de gestion des pêcheurs et des exploitants piscicoles ; (ii) renforcer les capacités opérationnelles des femmes commerçantes de poissons ; (iii) mettre en place un système de collecte et de traitement de données statistiques sur le secteur pêche et aquacole ; (iv) mettre en place un système d'information, d'éducation et de communication sur la gestion durable et responsable des ressources halieutiques et aquacoles ; (v) élaborer et vulgariser les textes juridiques sur la pêche et l'aquaculture.

### 3.7.5 Coût estimatif de la composante

Le coût estimatif global du projet est de : **16 500 000 000 FCFA**.

<b>Sous-Composantes</b>	<b>Coût (FCFA)</b>
Développement des productions halieutiques et aquacoles	8 620 000 000
Appuis à la commercialisation des produits halieutiques et aquacole	4 563 000 000
Renforcement des capacités en matière de pêche et d'aquaculture	3 317 000 000
<b>Total</b>	<b>16 500 000 000</b>

## **3.8 Composante : Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole au profit des jeunes ruraux vulnérables**

### 3.8.1 Contexte et justification

La problématique de l'emploi des jeunes, majoritairement rurales et souvent enrôlés dans les multiples conflits armés que la République Centrafricaine a connu, est une préoccupation majeure des Autorités Administratives et Techniques qui entendent, dans le cadre de la consolidation de la paix et la relance économique notamment en soutien au secteur productif, « Promouvoir une politique de promotion à l'entrepreneuriat agricole au bénéfice des jeunes ruraux vulnérables et créer de l'emploi dans le secteur agricole ».

La République Centrafricaine compte une population estimée à 4,5 millions d'habitants, constituée essentiellement de jeunes de 15 à 25 ans. Cette tranche de la population comprend une part non négligeable de jeunes déscolarisés, sans qualification professionnelle ou diplômés sans emploi. Ils sont surtout actifs dans le secteur informel.

En effet, afin de relever les défis de l'insécurité et l'extrême pauvreté en RCA, le gouvernement avait élaboré le Document de stratégie de réduction de la pauvreté de deuxième génération (DSRP II 2011-2015), lequel met l'accent sur l'accroissement de la production et la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement a donc placé le secteur agricole au centre de ses priorités.

Cependant l'absence d'un cadre approprié pour la formation à l'entrepreneuriat et le financement des projets d'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur agricole constitue la principale contrainte à lever pour saisir ces opportunités, créer des emplois pour les jeunes, booster l'économie nationale et contribuer à la consolidation de la paix sur la plan national.

Le projet de « Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes agriculteurs professionnels », est une action pilote qui vise globalement à contribuer à la consolidation de la paix et au développement socioéconomique à travers la formation à l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur agricole.

Les activités du projet qui s'articulent autour de huit (8) composantes à savoir 1) une composante « Réhabilitation de 3 Centres de formation CREF pour l'accueil des apprenants », il s'agit de Ndomété, Ngoumbélé, Kobadja, 2) une composante « Equipement des 3 centres en outils, matériels, intrants agricoles , cheptels de la Culture-Attelée pour assurer une formation dynamique », 3) une composante « Fourniture d'un appui technique permanent par affectation de 9 techniciens spécialisés dans les 3 centres de formation, 4) une composante « Formation de 3.000 jeunes ruraux pour le rajeunissement de la population agricole. 5) une composante « Accompagnement des 3.000 jeunes formés pour leur entrée dans la vie active comme entrepreneurs agricoles ». 6) une composante « Organisation des 3.000 jeunes entrepreneurs agricoles en 60 coopératives agricoles », 7) une composante « Création de 3.000 emplois pour les jeunes ruraux formés.» et 8) une composante « Gestion des projets, le marketing, la notion de crédit et épargne pour la pérennité des coopératives » permettront au cours des trois années premières phases couvrant la période 2016 à 2018.

### 3.8.1 Objectifs

Promouvoir une politique d'emploi pour 3.000 jeunes vulnérables dans le secteur agricole.

### 3.8.2 Sous-composantes/Résultats attendus/Activités

Les sous-composantes de la composante 8 sont les suivantes :

*3.8.2.1 La réhabilitation de 3 centres de formation des CREF*

*3.8.2.2 L'équipement des 3 centres en outils, matériels, intrants agricoles.*

*3.8.2.3 La fourniture d'un appui technique par affectation de 9 techniciens dans les 3 centres.*

*3.8.2.4 La formation de 3.000 jeunes ruraux vulnérables à l'entrepreneuriat agricole.*

*3.8.2.5 L'accompagnement des 3.000 jeunes formés dans la vie active comme entrepreneurs agricoles.*

*3.8.2.6 L'organisation de 3.000 jeunes en 60 coopératives agricoles.*

*3.8.2.7 La création de 3.000 emplois pour les jeunes sans qualification professionnelle.*

*3.8.2.8 La gestion des micro-projets, crédit-épargne pour la durabilité des coopératives.*

### 3.8.3 Résultats attendus

(i) 3 centres réhabilités et res equips; (ii) Techniciens spécialisés affectés dans les 3 centres, (iii) 3.000 jeunes formés à l'entrepreneuriat agricole, (iv) 3.000 jeunes formés , équipés et intégrés ans la vie active, (v) 60 coopératives constituées par les 3.000 jeunes forms, (vi) 3.000 emplois créés pour les jeunes vulnérable, (vii) Les notions de micro-projet, de crédit-épargne maitrisées par les 3.000 jeunes formés.

### 3.8.4 Bénéficiaires : 3.000 jeunes ruraux, vulnérables à vocation agricole.

3.8.5 Durée : 3 ans (2016-2018)

3.8.6 Coût estimatif de la composante 8 : 177 700 000 FCFA

<b>Composantes</b>	<b>Coût EN CFA</b>
Réhabilitation de 3 Centres de formation CREF	30.000.000
Equipement des 3 centres en outils, matériels, intrants agricoles , cheptels de la Culture-Attelée pour assurer une formation dynamique	30.000 .000
« Fourniture d'un appui technique permanent par affectation de 9 techniciens spécialisés dans les 3 centres de formation	21.700.000
Formation de 3.000 jeunes ruraux pour le rajeunissement de la population agricole	30.000.000
« Accompagnement des 3.000 jeunes formés pour leur entrée dans la vie active comme entrepreneurs agricoles	45.000.000
Organisation des 3.000 jeunes entrepreneurs agricoles en 60 coopératives agricoles »,	6.000.000
Création de 3.000 emplois pour les jeunes ruraux formés	.....
Gestion des projets, le marketing, la notion de crédit et épargne pour la pérennité des coopératives	15.000.000
<b>TOTAL</b>	<b>177.700.000</b>

#### **4 Dispositions institutionnelles relatives à l'exécution du programme**

Le programme de développement agricole de la Région n°4 devra être suivi et coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture. Dans la pratique, une cellule de coordination du programme sera constituée et pilotée par le Ministère de l'agriculture. Un comité de pilotage du programme sera mis en place pour orienter les objectifs du programme. Le comité sera constitué des représentants des organisations des producteurs, des représentants des autorités administratives régionales (préfets, sous-préfets, maires, etc.), des responsables des institutions et services décentralisés du Ministère de l'agriculture et des institutions non étatiques locales impliquées (ACDA, ICRA, ONG locales) etc. Un responsable d'exécution du programme sera sélectionné parmi les candidats ayant souscrits à un appel à candidatures sur la base de critères de compétence proposés par le comité de pilotage pour assurer la mise en œuvre des activités du programme.

#### **5 Risques identifiés et mesures d'atténuation**

5.8 Risques identifiés : Le pays entier est dans une phase de sortie de crise mais cette sortie n'est pas encore confortable. Sur le terrain, les risques demeurent : actes de banditisme, braquages, vols et pillages, viols sur des personnes vulnérables, installations de barrières illégales sur les axes routiers, difficultés de circuler à cause du mauvais état des routes, etc. A cela il faut ajouter l'insuffisance des effectifs de techniciens de terrain et les faibles capacités des prestataires de services étatiques.

5.9 Mesures d'atténuation : Avec la sortie de crise, le retour à l'état constitutionnel des institutions de l'Etat, la restauration de l'autorité de l'Etat, la réhabilitation des

Forces armées centrafricaines, la mise en exécution du programme DDR, etc. sont autant de dispositions institutionnelles qui militent en faveur du retour de la paix et de la sécurité dans le pays. ces dispositions militent aussi en faveur d'une exécution apaisée des activités des plans d'actions pour la relance de l'agriculture.

## **6 Impacts environnementaux et sociaux**

L'importance du programme de développement de la région par la relance de l'agriculture va nécessiter une étude d'impact environnemental et social et ainsi qu'un plan de gestion environnementale et sociale conformément aux dispositions de la loi portant « code environnemental en RCA ». Ceci étant, avant la mise en œuvre du Programme, il sera élaboré les termes de référence pour les différentes études.

De même il n'est pas prévu de gros travaux d'infrastructures qui pourraient entraîner une expropriation des terres aux populations locales, ou une délocalisation de ces populations.

Sur le plan de l'impact social, il est prévu dans le programme la réinsertion socioéconomique des jeunes, l'accès aux services socioéconomiques de base, la promotion des activités des femmes, la relance économique à travers l'augmentation de la production agricole et des revenus des producteurs, l'amélioration des conditions de vie, la baisse des tensions sociales et le retour à la cohésion sociale.

## **7 Mécanisme de suivi évaluation**

7.8 Suivi évaluation interne : La Cellule d'exécution du programme devra mettre en place un plan de suivi évaluation des impacts socioéconomiques du programme. Le suivi technique et financier du programme se réalisera au quotidien par la Cellule d'exécution du programme. La Cellule d'exécution du programme devra établir un système de suivi évaluation interne, technique et financier permanent du programme qui pourra être utilisé dans l'élaboration des rapports d'étape d'exécution du programme.

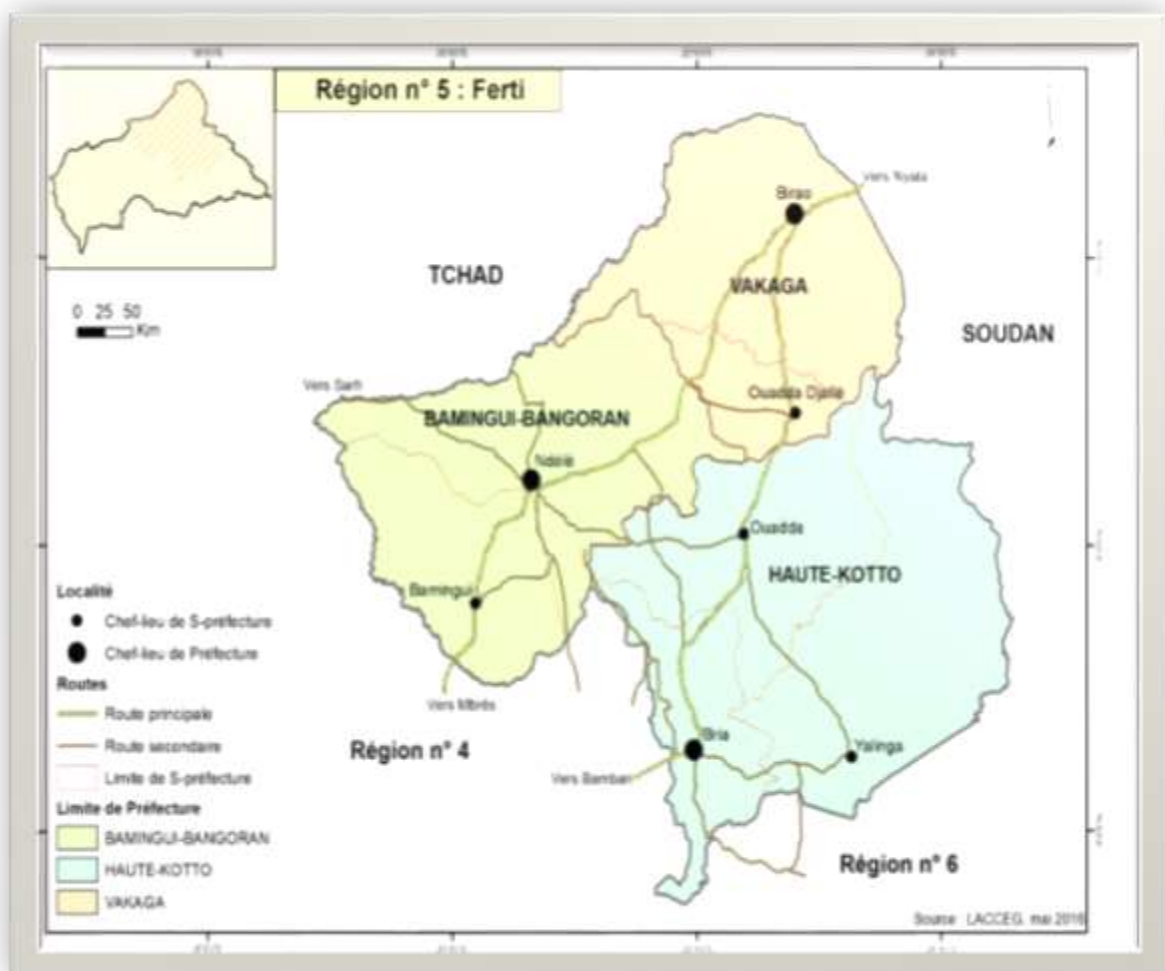
7.9 Suivi évaluation externe : La Cellule d'exécution du programme pourra aussi envisager des évaluations externes en faisant appel à des consultants indépendants recrutés sur la base de cahiers de charges

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°5 : PREFECTURES DE LA VAKAGA, DU BAMINGUI ET DE LA HAUTE KOTTO**



# PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°5 :

## PREFECTURES DE LA VAKAGA, DU BAMINGUI- BANGORAN ET DE LA HAUTE-KOTTO



## **I.CONTEXTE REGIONAL**

### **1.1 Situation sécuritaire**

Le problème de sécurité demeure déterminant dans les initiatives qui doivent être prises pour favoriser la relance agropastorale sur l'ensemble du territoire national. C'est un facteur qui est commun à toutes les régions du pays et qui se manifeste à travers les obstacles qui entravent la libre circulation des personnes, des biens et des services. Les effets se sont intensifiés à la suite des troubles qui ont désorganisé les systèmes de production en milieu rural et particulièrement dans la région 5. Bien avant les séries de crises que le pays continue de subir les effets, la région 5 a toujours été un terreau par excellence où les actions de contrebande sont organisées autour de l'accès aux importantes ressources naturelles existantes. C'est ainsi que les braconniers et les coupeurs de route y ont fortement sévi, entravant la libre circulation des personnes, des biens et des services.

Malgré la présence des forces internationales (MINUSCA, SANGARIS), et le redéploiement progressif des forces de défense et de sécurité, la région reste difficilement accessible. Par conséquent, les activités économiques et la cohésion sociale sont rendues difficiles. Dans cette situation, les services sociaux de base de la région (écoles, centres de santé, points d'adduction d'eau ...) ne fonctionnent pratiquement plus. Cette situation qui a trop duré ne fait qu'exacerber le degré de souffrance des populations qui aspirent à vivre en paix et en sécurité pour vaquer librement à leurs activités socio économiques. La mise en œuvre effective d'actions de restauration de la paix et de la sécurité serait le mode indiqué d'intervention que le gouvernement doit mener pour permettre la relance agro pastorale de la région.

### **1.2 Sécurité alimentaire et nutritionnelle**

A titre indicatif, la République Centrafricaine figure parmi les pays les plus pauvres avec un indice de développement humain le plaçant au 180<sup>ième</sup> rang sur 186 pays (PNUD, 2013) et un PIB/hab de 446 USD en 2012. Les principaux moyens d'existence dans le pays sont l'agriculture vivrière (manioc, maïs, arachide, sorgho, mil), l'élevage, les cultures de rente (coton, café, agrumes), l'exploitation minière (diamant et or), la chasse, pêche et/ou la cueillette. La région 5 qui est située dans la zone cynégétique offre potentiellement aux populations des moyens d'existence basés sur l'agriculture vivrière (maïs, arachide, sorgho, mil, niébé), l'élevage, l'exploitation minière (diamant et or), la chasse, pêche et/ou la cueillette.

D'après les récentes études réalisées par les agences humanitaires (EFSA, CFSAM et SMART) en octobre 2015, la situation d'insécurité alimentaire qui a toujours prévalu dans cette région se serait un peu améliorée par rapport à la fin 2014 grâce à une légère amélioration de la situation sécuritaire, qui a permis aux populations l'accès aux moyens d'existence et aux aliments : élevage, cultures vivrières, l'exploitation minière (diamant et or), la chasse et les cueillettes.

Les prix des denrées alimentaires sont plus ou moins stabilisés. Tandis que la hausse des prix durant la période de soudure paraît assez normale dans certaines préfectures. Par contre d'autres préfectures ont connu une baisse des prix pour certaines spéculations. Globalement, la situation nutritionnelle reste stable pour la région (SMART, décembre 2014). En revanche, la situation de certaines zones de la région demeure particulièrement préoccupante. C'est le cas de la Haute-Kotto. La cause résulte de l'afflux des déplacés en provenance de Bangui et Bambari, ce qui a provoqué plus de 25% de déplacés additionnels, entraînant ainsi une baisse du niveau d'accès aux moyens d'existence et aggravé le degré de l'insécurité alimentaire. Le tableau ci-dessous extrait des données d'enquêtes CFSAM\_RCA en 2015 résume la situation des populations en phase humanitaire de cette région.

**Tableau 1 :** Situation des populations en phase humanitaire en milieu rural de la région 5

Préfectures	Population totale en 2015	Population en phase 1&2	Population en phase 3	population en phase 4	Population totale en humanitaire (3&4)	% population en humanitaire
<b>Bamingui-</b>	54 346	46 194	5 435	2 717	<b>8 152</b>	15
<b>Bangoran</b>						
<b>Haute-Kotto</b>	113 543	81 751	26 115	5 677	<b>31 792</b>	28
<b>Vakaga</b>	65 694	53 212	8 540	3 942	<b>12 482</b>	19
<b>Total</b>	<b>233 583</b>	<b>181 157</b>	<b>40 090</b>	<b>12 336</b>	<b>52 426</b>	<b>22.44</b>

Cette situation est vécue pendant la période de soudure qui est relativement atténuée pour les ménages qui reçoivent l'accompagnement alimentaire et en intrants agricoles (15% de la population totale), ainsi que pour ceux dont l'accès aux moyens d'existence est amélioré. Ainsi, elle a induit une intervention des humanitaires auprès de ces populations dont près de 20% sont dans un état de crise alimentaire élevé.

### **1.3 Cohésion sociale**

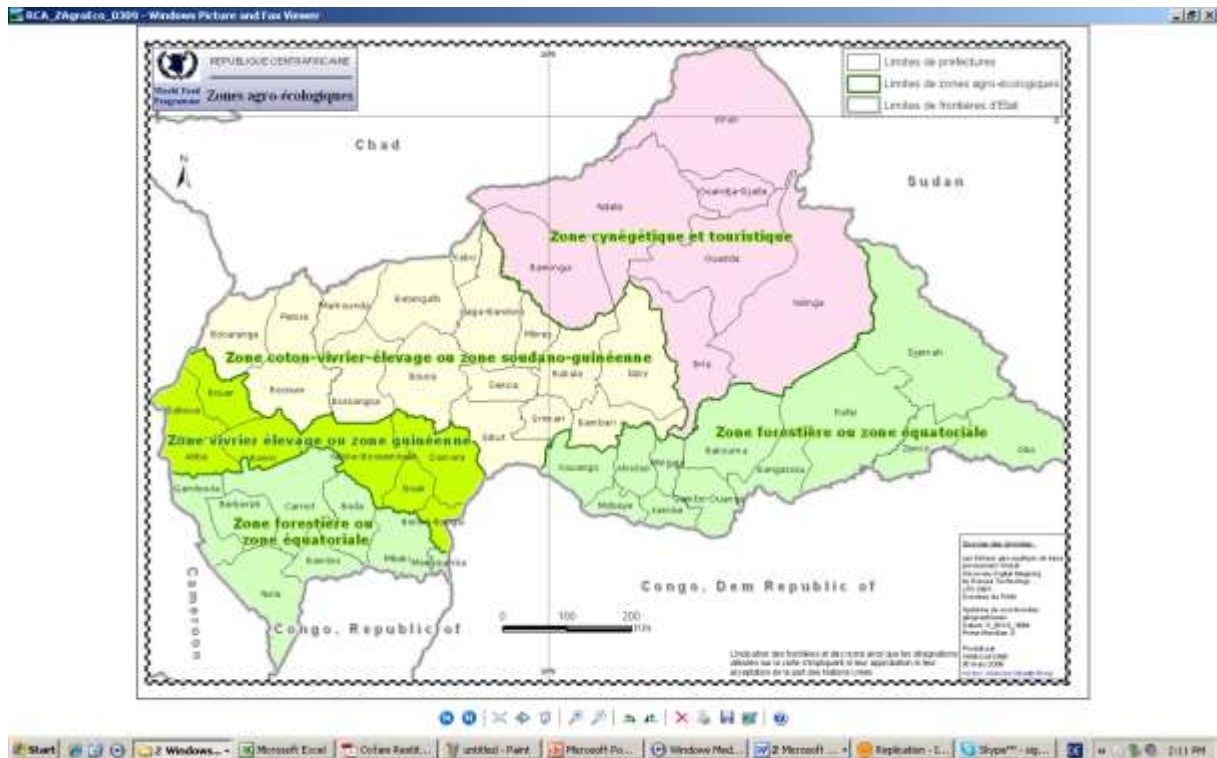
Dans un contexte de crise généralisée qui a mis en mal la cohésion sociale au niveau national, la région 5 se trouve davantage affectée à cause de la marginalisation dont elle a fait l'objet. Historiquement, les populations des différentes zones qui la constituent ont toujours vécu dans une ambiance de conflits ethniques.

En effet, la population est composée d'ethnies ou clans de migrants qui sont venus colonisés la région. Ainsi ils ont constitué des groupes rivaux pour protéger leurs intérêts, entraînant par voie de conséquence une cassure dans leurs rapports sociaux. Dans l'état actuel des choses, le pouvoir économique est détenu par les allochtones qui tiennent l'élevage du gros bétail et l'exploitation des mines, notamment du diamant et l'or ; les autochtones n'ayant de pouvoir que sur le foncier.

Cette position peut être conciliée que s'il est mis en œuvre un programme au sein duquel tout le monde doit s'asseoir ensemble pour participer au processus de prise de décisions sur les questions d'accès aux ressources naturelles et d'aménagement de leur territoire. Des actions de structuration de ces différents acteurs dans des filières à haute valeur ajoutée fonderaient les différents groupes à s'accepter mutuellement.

### **1.4 Potentialités agropastorales et accès aux marchés**

Située au Nord Est de la RCA, la région 5 est localisée dans la zone cynégétique et touristique couvrant une superficie totale de 195.000 Km<sup>2</sup> avec une population de 233 583 habitants dont 75% vivent dans les zones rurales et 25% dans les zones urbaines. Sa partie extrême Nord correspondant à la Vakaga jouit d'un climat de type sahélien avec 800 mm de pluie. Tandis que celle au Sud constituée du Bamingui-Bangoran et de la Haute Kotto subit l'influence du climat soudano sahélien avec une pluviométrie de 1400 mm.



A titre de rappel, la région comprend 5 zones de moyens d'existence :

- Zone 1 : arachide, maïs, manioc ;
- Zone 2 : chasse et vivriers ;
- Zone 3 : sorgho et mil ;
- Zone 4 : mine, manioc et arachide ;
- Zone 5 : élevage.

La pluviométrie est comprise entre 800 et 1 200 mm par an. La période de croissance végétative varie entre 120 à 180 jours. C'est une zone de savane caractérisée par 4 à 5 mois de saison pluvieuse, 2 mois d'intersaison et 5 à 6 mois de saison sèche. Les sols sont du type sableux, associés à des indurations, à faible profondeur. La végétation est caractérisée par deux types de formation, à savoir la savane boisée dans la partie Sud de la région et de steppes à épineux dans le Nord. Sa population est relativement jeune avec 45% de personnes ayant moins de 30 ans. C'est l'une des régions les moins peuplées du pays où la densité de la population est de 0,9 hab./km<sup>2</sup>.

A l'instar du pays tout entier qui regorge d'énormes potentialités économiques, la région dispose d'importantes ressources naturelles qui sont insuffisamment exploitées. En effet, l'agriculture occupe seulement 0,2% de la superficie totale de la région et est principalement basée sur les cultures vivrières. Environ 63% de la population dépendent des activités agricoles. Annuellement, 45 000 ha de cultures (toutes espèces confondues) sont emblavés avec une production globale qui représente 7% environ de la production vivrière nationale.

### 1.4.1. Sur le plan des productions végétales

Les productions végétales sont essentiellement organisées autour des cultures vivrières qui contribuent pour la plupart à la formation de revenus des familles d'une manière significative. Le système de culture est dominé par une agriculture extensive, itinérante sur brulis, utilisant les intrants agricoles (semences de qualité, matériel végétal amélioré, pesticides et engrais) de façon presque marginale ainsi qu'une faible application des itinéraires techniques améliorés. La fragilisation rapide de la structure des sols par l'utilisation abusive des feux de brousse ainsi que la perte de fertilité contribuent à l'obtention de faibles rendements agricoles, d'où la colonisation de nouvelles terres et l'éloignement des champs par rapport aux sites des villages. Le manioc, culture de résilience, occupe la première place et représente environ 58% de la production vivrière de la région dont la vocation est la production de céréales (maïs, riz, mil/sorgho), sésame, arachide, de la pomme de terre, de l'oignon et de la gomme arabique.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des superficies (ha), productions(t) et rendements (t /ha) des principales cultures de la région.

Cultures	Variables	Années				Rendement sur 4 ans
		2010	2011	2012	2013	
	Superficies	7101	9965	9424	4985	
<b>Manioc</b>	Productions	19353	24749,2	22432,9	11347,1	
	Rendement	2,73	2,48	2,38	2,28	2,47
	Superficies	3866	5084	5186	1991	
<b>Maïs</b>	Productions	1872,7	2367,1	1597,4	897,6	
	Rendement	0,48	0,47	0,31	0,45	0,4
	Superficies	6099	8550	9182	4979	
<b>Arachide</b>	Productions	5380,8	8550	9182	4979	
	Rendement	0,88	1,00	1,00	1,00	0,97
	Superficies	816	954	958	419	
<b>Riz</b>	Productions	1142,9	1335	1341,5	585,9	

	Rendement	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40
	Superficies	1875	2102	2169	1223	
<b>Sésame</b>	Productions	586,7	751	812,6	479,1	
	Rendement	0,31	0,36	0,37	0,39	0,36
	Superficies	9443	11918	11992	7668	
<b>Mil/Sorgho</b>	Productions	10115,9	12508,6	12300,4	7851,7	
	Rendement	1,07	1,05	1,03	1,02	1,04
	Superficies	3601	4545	4506	2272	
<b>Courges</b>	Productions	720,4	909	860,7	413,5	
	Rendement	0,20	0,20	0,19	0,18	0,19

Source : Données extraites du rapport MCDR/DSDI

D'une année à l'autre, les variations entre les données de rendements par culture ne sont pas très significatives. Ces rendements moyens sont si bas qu'ils dégagent des marges importantes de progrès qui restent à faire quelle que soit la culture.

#### **1.4.2 Production animale et halieutique**

A cause des riches pâturages qui existent dans cette région, l'élevage du gros bétail et des petits ruminants constitue l'une des composantes potentielles des activités agro pastorales. Les races exploitées sont pour la plupart des races locales peu précoces mais rustiques et résistantes aux difficiles conditions climatiques et d'élevage de la région. L'alimentation est libre et les soins vétérinaires aléatoires.

#### **1.4.3.Pêche et pisciculture**

En République Centrafricaine on distingue dans ce domaine d'activités la pêche traditionnelle et la pisciculture familiale dont les rendements sont très faibles. Elle comporte aussi un important domaine cynégétique où existent des réserves de chasse et de safari vision à cause de sa faune qui est très diversifiée.

#### **1.4.4.Produits forestiers non ligneux**

La mise en œuvre des actions d'appui à ce secteur est très récente et a débuté en 2005 avec les programmes régionaux de développement des PFNL, appuyés notamment par la

FAO. Aujourd'hui, les produits de chasse et de cueillette constituent une activité essentielle pour de nombreux ruraux et jouent un rôle important dans l'alimentation des populations. 9,7% des ménages vivent de la cueillette et de la chasse, tandis que dans certaines préfectures la proportion de ménages s'adonnant à ces activités peut atteindre jusqu'à 40- 60%. Selon l'AGVSA 2009, les ménages vivants principalement de la cueillette et de la chasse sont également les plus touchés par l'insécurité alimentaire. La promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL) de la Région 5, notamment les chenilles, les champignons comestibles, le miel, le poivre sauvage et le karité s'inscrit dans le cadre du PDDAA et du PNIASA du secteur forestier. Les PFNL sélectionnés susmentionnés revêtent un caractère socioéconomique et leur gestion demeure jusqu'à nos jours informelle. Cependant, le manque d'organisation du secteur, de maîtrise des techniques de valorisation et le non respect du Code forestier, demeurent les principaux obstacles.

Cette intervention a pour but de permettre d'augmenter, d'ici 2018, la production des PFNL alimentaires (karité, poivre sauvage, le miel, les chenilles, champignons) de 30%. Les principaux bénéficiaires sont les populations.

#### **1.4.5. Accès aux marchés**

On note aussi l'existence de plusieurs marchés urbains et ruraux dans toutes les zones de la région. Les marchés à bétail font partie de ce dispositif de commercialisation des produits agropastoraux et denrées alimentaires. La région partage des frontières avec les pays voisins, notamment le Tchad et le Soudan qui offrent des possibilités d'échanges commerciaux portant essentiellement sur le sésame, l'oignon, l'arachide et l'ananas. Mais ces atouts sont confrontés à des problèmes divers tels que les tracasseries routières, les coupeurs de route et autres formes de banditisme.

Malgré les importantes potentialités que regorge cette région, on constate comme partout dans les autres régions du pays que les performances du secteur demeurent à un niveau très bas. Ces obstacles et contraintes qui occasionnent les contre performances s'expliquent globalement par : (i) le faible niveau de production et de productivité agricole ; (ii) le faible niveau de commercialisation interne et externe des produits agricoles ; (iii) la précarité du cadre de vie en milieu rural ; (iv) l'insuffisance du financement des activités agro pastorales, de produits forestiers non ligneux, de pêches, et pisciculture ; (v) la faible valorisation du rôle de la femme dans le développement rural ; (vi) l'absence de coordination et de synergie entre les différents acteurs ; et (vii) la persistance de la situation d'insécurité dans les zones rurales.

A cet effet, le choix prépondérant accordé aux régions constitue un axe stratégique qui permettra de prendre des options d'actions en adéquation avec les potentialités existant

dans la région. Elle permettra aussi d'accélérer la dynamique du développement autour des facteurs de croissance qui pourront entraîner la diversification d'une économie à forte valeur ajoutée et moins vulnérables aux facteurs extérieurs.

## I. ENJEUX ET PRIORITES

### 2.1. Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement régional

#### 2.1.1. Problématique régionale

En République Centrafricaine, les disparités socio-économiques entre les régions constituent une source importante de frustration et de marginalisation pour une frange des populations. Elles sont donc un important facteur de risque qu'il faut corriger. Une approche régionale de développement rural permettrait de valoriser les potentialités existantes, de mieux développer les échanges entre les régions. En fournissant des possibilités de gain socio-économique aux différents acteurs du conflit et en leur offrant des opportunités de travailler ensemble ou de manière complémentaire au bénéfice des membres des différents groupes, l'agriculture est une base pragmatique exceptionnelle de motivation pour la réconciliation des communautés. Elle doit entretenir des liens avec le reste de la société, pour une agriculture vivable, **facteur de cohésion sociale** et de développement local.

Sur le plan agricole, l'environnement de la production et des facteurs de production se sont effondrés comme partout ailleurs dans les autres régions du pays. De façon plus générale, les exploitations familiales agricoles dont la taille ne dépasse pas 0.5 ha par famille avec une faible capacité de travail (3 actifs agricoles en moyenne par exploitation), demeurent dans un état de dysfonctionnement caractérisé par :

- i) les pertes de stocks de semences et du matériel agricole, de transport et de stockage suite aux conflits qui ont provoqué des destructions, pillages, incendies des exploitations familiales ; les réserves alimentaires des ménages ne couvrant plus leurs besoins. Dans cette situation, l'insécurité a provoqué une baisse de la production agricole.
- ii) l'absence et la déstructuration des acteurs locaux étatiques et para-étatiques du secteur agricole sur le terrain (structures d'encadrement, de recherche et de conservation) entraînant la fin de l'appui conseil aux producteurs, de contrôle qualité des filières et de conservation des semences.
- iii) la faible disponibilité et les difficultés d'accès aux intrants de qualité et matériels de production due à l'absence de semences de qualité produites localement, la dégradation des voies de communication et la réduction du pouvoir d'achat.
- iv) des familles rurales décapitalisées sans capacité de développer des mécanismes de résilience: La plupart des petits agriculteurs n'ont aucune autre source de revenu

que les récoltes provenant de l'agriculture de subsistance. L'insécurité actuelle, la limitation de l'accès au marché, les déplacements préventifs et l'incertitude relative à l'évolution de la situation affectent les filières et plongent la population progressivement dans une situation de crises d'insécurité alimentaire.

- v) l'inexistence des structures de micro finance pouvant favoriser l'accès des producteurs aux crédits agricoles.

Ainsi, le conflit actuel a profondément affecté les infrastructures et les sources d'approvisionnement. Il est alors urgent de renforcer la résilience des populations et de l'ensemble des structures d'appui aux producteurs pour jeter les bases de la relance de l'agriculture. La résilience de l'agriculture familiale et la relance du développement durable ne se concrétiseront qu'à travers une approche intégrant les facteurs techniques, sociaux et financiers.

## 2.1.2. Priorités régionales pour 2016-2018

2.1.2.1. *Promouvoir la structuration du milieu rural* : L'organisation des producteurs renforce non seulement la cohésion sociale mais surtout, facilite les actions d'appui-conseil aux organisations professionnelles agricoles ;

2.1.2.2. *Promouvoir les moyens de production* : Par l'approvisionnement des producteurs en intrant, outillages agricoles, la traction animale ainsi que l'aménagement des périmètres irrigués et des étangs de pêche ;

2.1.2.3. *Promouvoir la productivité et la production* : A travers des actions d'appui-conseil et de gestion des filières vivrières (manioc, maïs, arachide, courge, sésame et riz), maraichères (pastèques), fruitières (ananas, banane et plantain ainsi que l'oignon) et les produits forestiers non ligneux ;

2.1.2.4. *Développer les filières animales* : A travers l'amélioration des pratiques d'élevage traditionnel, de l'habitat, de l'alimentation et de la protection zoo sanitaire (volailles, caprins, ovins, porcins et bovins) ; la promotion de la pêche continentale ;

2.1.2.5. *Promouvoir la commercialisation des produits agricoles* : Il s'agit de créer les conditions pour une approche chaîne de valeur. Pour cela il faut :

- Aménager les pistes rurales pour le transport des produits agricoles ;
- Promouvoir les unités de transformation des produits agricoles, les infrastructures de conservation et de stockage ;
- Organiser les échanges commerciaux nationaux et régionaux (sésame, ananas au sudan) à travers les marchés autogérés, les marchés transfrontaliers, etc.

2.1.2.6. *Promouvoir les crédits-épargnes* : En organisant et en appuyant les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) avec les kits appropriés.

## **2.2. Agriculture, un facteur de réconciliation régionale**

### **2.2.1. Problématique régionale**

L'insécurité résultant de conflits militaro-politiques du mois de décembre 2012 (braquages, pillages systématiques, viols, tueries, habitations incendiées, déplacements massifs, inactivité quasi-totale) a affecté très profondément les moyens d'existence des ménages dans la région. La population est privée de l'accès aux champs, au marché et à toutes les autres ressources naturelles. Aussi note-on une désorganisation des circuits commerciaux qui a un impact négatif sur l'écoulement des produits agricoles et l'accès aux produits de première nécessité d'une part, et des relations conflictuelles entre agriculteurs et éleveurs d'autre part. Les marchés montrent une disponibilité relativement faible des produits agricoles et denrées alimentaires. A cela s'ajoute le faible pouvoir d'achat de la population de la région 5 et l'absence d'un dispositif de gestion concertée de l'espace rural par les différents utilisateurs (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, artisans miniers etc.).

### **2.2.2. Priorités régionales pour 2016-2018**

Par rapport à cette problématique, quatre (4) domaines prioritaires sont retenus en alignement sur le PNIASAN :

*2.2.2.1. Intensification de l'agriculture vivrière (manioc, maïs, arachide, sésame, riz) et diversification des productions (produits forestiers non ligneux alimentaires, des produits de la chasse et du petit élevage), prioritairement dans les zones de forte insécurité alimentaire ;*

*2.2.2.2. Amélioration des pratiques d'élevage (par le développement de la pratique de l'embouche de petit bétail par l'amélioration de l'accès des éleveurs aux races prolifiques, aux intrants et à la couverture sanitaire);*

*2.2.2.3. Désenclavement des zones de production et des zones déficitaires ;*

*2.2.2.4. Renforcement des organisations de producteurs ;*

*2.2.2.5. Promotion de la gestion concertée des ressources naturelles par les différents utilisateurs (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, exploitants miniers).*

*2.2.2.6. Intégration agriculture et élevage.*

## **2.3. Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture**

### **2.3.1. Problématique régionale**

Dans la région, la jeunesse rurale est faiblement alphabétisée. Le niveau d'instruction est faible puisque moins de la moitié des jeunes (26%) a le niveau primaire. Cette situation

déteint sur le niveau d'alphabétisation des jeunes de la région, car seulement 4 jeunes sur 10 savent lire et écrire en français. La grande majorité des jeunes manquent de qualification alors que celle-ci est un facteur déterminant de leur employabilité et de leur productibilité sur le marché du travail. On constate une forte propension des jeunes à se consacrer aux activités minières (Haute-Kotto), de pêche continentale (Vakaga et Bamingui-Bangoran), de cueillette, et de chasse au détriment de l'agriculture. La région comporte 69.174 km<sup>2</sup> de zone cynégétique villageoise. L'agriculture est plus pratiquée par les personnes âgées. Avec le concours des partenaires techniques et financiers, le gouvernement avait élaboré et mis en œuvre dans cette partie du pays le Programme de Développement de la Région Nord (PDRN). Dans ce cadre d'intervention, l'opportunité a été donnée aux jeunes qui ont été localement recrutés et formés comme gardes chasse pour protéger les zones cynégétiques (aires protégées et faunes).

A la suite du PDRN, ces actions ont été poursuivies à travers l'exécution du projet ECOFAUNE qui est arrivé à son terme sans offrir la voie à aucune autre opportunité, laissant les jeunes formés sans emploi. C'est ainsi qu'ils ont été enrôlés dans les différents groupes armés qui sont entrés dans la coalition SELEKA pour lancer des actions militaires ayant abouti au renversement du pouvoir établi le 24 mars 2013. L'emploi des jeunes de façon générale et dans le secteur agropastoral en particulier, est devenu dans cette période de crise, un enjeu majeur pour la réduction de la pauvreté, le rétablissement de la cohésion sociale et de la paix.

### 2.3.2. Actions prioritaires

Sous réserve que la situation sécuritaire soit rétablie, cinq actions prioritaires réalistes sont envisagées sur la période 2016 à 2018.

*2.3.2.1. Création des centres d'apprentissage et de réinsertion économique et sociale dans chaque préfecture de la région ;*

*2.3.2.2. Organisation des groupements des jeunes par filière de production agricole et pastorale ;*

*2.3.2.3. Création d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ;*

*2.3.2.4. Amélioration du cadre de vie des jeunes ;*

*2.3.2.5. Renforcement des structures publiques d'accompagnement.*

## **2.4. Gouvernance agricole régionale et compétitivité de l'agriculture**

### 2.4.1. Problématique régionale

Le caractère multidimensionnel du secteur agropastoral le dispose à l'établissement et à l'exercice d'un système de gouvernance où interviennent plusieurs niveaux de compétence. Outre les services du Ministère de l'Administration du Territoire, il y a les Ministères techniques dont leurs directions déconcentrées sont sous représentées et

mal coordonnés dans la région. De plus, le système d'information socio économique régional n'est pas effectif.

En matière de politique de Développement Rural et Agricole, c'est le Ministère Chargé du Développement du Monde Rural qui est l'organe gouvernemental qui doit créer les conditions favorables au Développement du secteur en vue de réaliser les principaux objectifs ciblés dans les documents de cadrage macro économique ( DSRP II, SDRASA, PNIASAN et le Plan d'Action de Relance Agropastorale 2016-2018) de la RCA.

Le choix de l'approche de Développement Rural centré sur la région, permettra de mieux valoriser les potentialités existantes. Dans ce cadre, le renforcement des cadres du MCDMR et de leur capacités doit être de mise, pour leur permettre d'asseoir un mécanisme inclusif déconcentré et approprié de concertation, de coordination et financement du secteur agropastoral qui impliquera davantage les représentants de tous les groupes d'acteurs régionaux.

Dans cette Région, les représentants des chefferies traditionnelles constituées des sultanats, des organisations de producteurs, de la société civile et du secteur privé ne sont pas du tout impliqués dans le processus de prise de décisions concourant à la promotion des différentes zones de la Région.

Avant la crise, l'organisation des producteurs était relativement insuffisante, voire abandonnée. L'intervention des ONG humanitaires dans la région pendant cette crise a favorisé la relance de la dynamique de création des organisations paysannes agropastorales dans toute la région. Par rapport à toutes les organisations paysannes on remarque que l'effectif des femmes atteint au moins 2/3 de l'effectif total. Tandis que les hommes se livrent beaucoup plus aux activités minières, commerciales et de chasse, etc. Cette situation paraît paradoxale du fait que traditionnellement les voix des femmes ne comptent pas beaucoup dans le processus de prise de décisions, ce qui pose le problème de genre et d'équité.

Le contexte socioéconomique nécessitant des actions de synergie, Il est donc indispensable de développer les capacités des principaux acteurs à se concerter pour une bonne coordination des actions de développement en faveur de la région.

#### 2.4.2. Actions prioritaires pour 2016-2018

*2.4.2.1. Renforcer les capacités institutionnelles des services publics de coordination et d'accompagnement des producteurs dans d'autres Préfectures de la Région ;*

*2.4.2.2. Renforcer les OPA et promouvoir leurs structures faitières pour leur représentativité dans les instances régionales de concertation et de coordination des*

*actions de développement de la Région 5, avec l'implication des chefs traditionnels (les sultans) ;*

*2.4.2.3.Promouvoir le genre et l'équité dans les instances de la gouvernance locale et régionale;*

*2.4.2.4.Elargir le plateau de commercialisation pour soutenir l'augmentation de la production par la création de marchés locaux et le développement des échanges régionaux avec les pays voisins (Soudan et Tchad) ;*

*2.4.2.5.Renforcer le dispositif de collecte de données socio économiques ; et*

*2.4.2.6.Assurer le suivi évaluation de mise en œuvre des différents programmes d'interventions dans la région ;*

## **II. Description du programme**

### **2.1.Contexte et justification**

L'agriculture centrafricaine dispose d'énormes potentialités pour assurer la production, en quantité et qualité suffisantes, pour nourrir sa population. Cependant la couverture des besoins alimentaires est loin d'être satisfaisante. L'insécurité alimentaire touche environ 32,5% de la population. L'offre alimentaire est marquée par d'importantes disparités régionales liées à la quasi absence d'échanges des produits vivriers entre les zones de production excédentaire et les zones déficitaires enclavées et vulnérables. L'insécurité résultant de conflits militaro-politiques du mois de décembre 2012 (braquages, pillages systématiques, viols, tueries, habitations incendiées, déplacements massifs, inactivité quasi-totale) a affecté très profondément les moyens d'existence des ménages dans la région 5. La population est privée de l'accès aux champs, au marché et à toutes les autres ressources naturelles. Aussi note-on une désorganisation des circuits commerciaux qui a un impact négatif sur l'écoulement des produits agricoles et l'accès aux produits de première nécessité d'une part, et des relations conflictuelles entre agriculteurs et éleveurs d'autre part.

Les marchés montrent une disponibilité relativement faible des produits agricoles et denrées alimentaires. A cela s'ajoute le faible pouvoir d'achat de la population de la région 5 et l'absence d'un dispositif de gestion concertée de l'espace rural par les différents utilisateurs (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, artisans miniers etc.). En vue d'améliorer cette situation, il s'avère donc important de développer les productions vivrières et les rendre accessibles aux consommateurs. C'est dans cette optique que le sous-programme « Relance des filières vivrières et accès aux marchés » est retenu dans

le cadre de ce programme d'investissement. En termes de priorité, les investissements seront axés sur la relance des cultures bénéficiant actuellement des appuis spécifiques de développement avec les partenaires. Il s'agit de : plantes à racines et tubercules, légumineuses à graines, céréales, bananes et plantains, oléagineux, fruits et légumes. Il est en cohérence avec les piliers suivants du PDDAA/NEDAP : Pilier 2 Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché ; Pilier 3 Augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la faim ; et Pilier 4 Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production.

## **2.2 Objectifs**

Les objectifs de ce projet sont les suivants : (i) accroître la productivité et la production des principales cultures vivrières (manioc ; arachide ; maïs ; riz ; sorgho ; sésame ; ) ; (ii) améliorer les revenus des producteurs de la région 5 par une meilleure valorisation économique des surplus de production.

Ce projet sera mis en œuvre à travers cinq activités : (i) Approvisionnement en intrants et outillages agricoles ; (ii) Relance de la culture attelée et de la motorisation agricole ; (iii) Amélioration des itinéraires techniques de production et gestion des exploitations ; (iv) Amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits ; (v) Développement des marchés locaux et organisation des circuits de commercialisation.

## **III.DESCRPTION DES COMPOSANTES**

### **3.1 Composante 1 : Approvisionnement en intrants et outillages agricoles**

Résultats attendus:(i) un système durable d'approvisionnement des producteurs en intrants et équipements est mis en place et fonctionnel ; (ii) un réseau d'artisans ruraux de fabrication, d'entretien et de réparation d'outillages agricoles est fonctionnel dans chaque préfecture ; (iii) les intrants et les outillages agricoles en vente aux producteurs sont homologués par les services compétents (certificats d'homologations délivrés) ; (iv) des exploitations agricoles utilisent des semences améliorées, des engrais minéraux et des pesticides pour les cultures vivrières.

### **3.2 Composante 2 : Relance de la culture attelée et de la motorisation**

Résultats attendus:(i) le réseau des artisans est fonctionnel ; (ii) tous les utilisateurs d'équipements agricoles sont formés dans les centres de formation ; (iii) un réseau de

fournisseurs privés d'équipements agricoles est opérationnel dans les trois préfectures de la région 5 ; (iv) un réseau de centres privés de prestation de service en mécanisation agricoles est promu et opérationnel.

### **3.3 Composante 3 : Amélioration des itinéraires techniques de production et gestion des exploitations**

Résultats attendus : (i) les caractéristiques de chaque variété de culture sont évaluées ; (ii) un paquet technique cultural performant et susceptible d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement est élaboré et disponible (fiches techniques de culture).

### **3.4. Composante 4 : Amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits**

Résultats attendus : (i) les capacités de transformation artisanale des produits vivriers sont améliorées ; (ii) des unités semi-industrielles d'emballages et de conditionnement des produits agricoles sont mises en place et fonctionnelles ; (iii) des magasins de stockage sont construits et sont fonctionnels.

### **3.5. Composante 5 : Développement des marchés locaux et organisation des circuits de Commercialisation**

Résultats attendus : (i) des interprofessions sont constituées par filières et sont opérationnelles à différents niveaux ; (ii) la chaîne des valeurs des produits agricoles est Fonctionnelle ; (iii) des banques agricoles sont créées et sont fonctionnelles ; (iv) des marchés aménagés sont mis en place dans les trois préfectures ; (v) un mécanisme d'information et de communication sur les marchés des produits agricoles est mis en place et opérationnel.

#### **3.1. Coût du projet : 1 250 000 000 FCFA**

### **3.6. Composante 6 : Appui au renforcement durable de la filière manioc**

#### **3.1.1. Contexte et justification**

Le manioc est cultivé dans la quasi-totalité de la République Centrafricaine, mais à des degrés divers. Même si cette culture occupe une place importante dans les systèmes de production de la Région 5, le niveau de rendement obtenu en milieu producteur demeure faible (environ 2.7 tonnes de tubercules/ha, rendement qui est inférieur à la moyenne nationale qui est de 3.0 tonnes/ha). On observe surtout que le manioc qui constitue l'aliment de base, subit la pression des maladies (mosaïque, bactériose,

anthracnose...) et des ravageurs (acariens vert, cochenille farineuse). Par ailleurs, les populations ne maîtrisent pas suffisamment les techniques culturales appropriées et ne disposent pas de matériels de production sains et performants. La mise en œuvre d'un tel projet contribuerait à pérenniser la culture du manioc et à réduire l'impact de la pauvreté des populations.

### 3.1.2. Objectifs

Ce projet vise : (i) le développement durable de la production du manioc en vue d'accroître la sécurité alimentaire et le niveau de revenus des petits exploitants de cette région qui sont devenues trop vulnérables des suites de crises multiples que le pays a connues ces dernières années ; (ii) l'organisation de 12 000 exploitants en un réseau de 240 groupements de producteurs de manioc ; et (iii) la promotion de la transformation et l'amélioration des produits transformés à base de manioc.

### 3.1.3. Sous-composantes

Le projet s'appuie sur deux sous-composantes, à savoir :

*3.1.3.1. Sous-composante 1 : « Appui au réseau des multiplicateurs de boutures saines de manioc ».*

*En termes de résultats :* les producteurs identifiés et sélectionnés sont structurés en 240 groupements multiplicateurs et leurs capacités renforcées dans le domaine de production des boutures saines de manioc.

*En termes d'activités :* ces groupements s'attelleront à produire des boutures saines de manioc en quantité pour répondre aux besoins des populations de la région.

*3.1.3.2. Sous-composante 2 : « Appui formation conseil des producteurs sur les techniques culturales du manioc afin d'optimiser le niveau de production et de productivité du manioc dans la région ».*

*En termes de résultats :* les capacités techniques de 15 000 exploitants sont renforcées et ils maîtrisent bien les itinéraires techniques de production durable du manioc ;

*En termes d'activités :* les agents du service d'encadrement organiseront des sessions de formation des producteurs sur les techniques de bonnes pratiques culturales du manioc. Ils procéderont également à l'évaluation des besoins au profit des bénéficiaires.

### 3.1.4. Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont principalement les populations (233 885 personnes) de la Région 5, les membres des 240 groupements de base de producteurs de boutures saines de manioc, les membres des 15 000 exploitations de la région, les structures faïtières, les interprofessions, les transporteurs et les commerçants.

### 3.1.5. Durée de mise en œuvre

La durée de mise en œuvre du projet est de trois (03) ans, délai d'étude de faisabilité compris.

<b>Sous-Composantes</b>	<b>Coût (FCFA)</b>
<b>Sous-composante 1 :</b> « appui au réseau des multiplicateurs de boutures saines de manioc »	<b>90 000 000</b>
<b>Sous-composante 2 :</b> « appui formation conseil des producteurs sur les techniques culturales du manioc afin d'optimiser le niveau de production et de productivité du manioc dans la région »	<b>150 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>240 000 000</b>

### **3.7. Composante : Productivité et compétitivité du sésame**

#### **3.7.1 Contexte et justification**

L'agriculture centrafricaine dispose d'énormes potentialités pour assurer la production, en quantité et qualité suffisantes, pour nourrir sa population. Cependant la couverture des besoins alimentaires est loin d'être satisfaisante. L'insécurité alimentaire touche environ 32,5% de la population de la région 5. Le Sésame a une forte rentabilité sur le marché local et ceux des pays limitrophes. Ils offrent la possibilité d'améliorer les revenus des ménages des ex combattants et ceux de la population. C'est une denrée très appréciées dans la consommation locale permettent d'assurer la sécurité alimentaire C'est aussi une culture à impact rapide puisqu'elle peut permettre aux ex combattants d'obtenir des revenus au bout de six mois d'activité.

#### **3.7.2 Objectifs**

L'objectif de ce projet est d'accroître la productivité et la production du sésame. Le projet dans ses axes d'exécution offre aux ex combattants une alternative génératrice de revenus susceptible de leur permettre de subvenir à leurs besoins immédiats ainsi qu'à ceux de leur famille respective. Il permet d'anticiper le risque de dégradation sécuritaire lié à l'absence de perspectives de réintégration à travers des interventions ciblées dans

les zones à haut risque et aussi de renforcer leurs capacités par une formation civique et professionnelle en vue de faciliter leurs réintégration sociale et économique. Aussi, le projet contribue au relèvement communautaire à travers des projets à haute intensité de main d'œuvre.

### 3.7.3 Description technique

#### Formation sur site : itinéraires techniques de la culture du Sésame

- choix de terrain ;
- technique de délimitation et défrichage ;
- technique de labour chimique ;
- technique de semis ;
- les entretiens ;
- modèle de construction d'une claie ;
- période et technique de récolte ;

#### Conditionnement et stockage

##### Réalisation :

- délimitation et défrichage du site : Période- Fin Juillet Durée 5 jours
- labour chimique avec utilisation d'herbicides : Période-Août Durée 1 jour
- semis direct sous couvert végétale (SCV) : Période-Août Durée 2 jours
- démariage des plants : Période- Fin Août Durée 1 jour
- désherbage manuel : Période Mi Septembre Durée 1 jour
- construction des claies de stockage des gerbes : Période- Novembre Durée 2 jours
- récolte et conditionnement : Période-Novembre Durée 15 jours

##### Point de stockage du matériel pour le projet :

Construction ou réhabilitation d'un magasin de stockage en matériaux locaux pour chaque groupement au village

Résultats attendus : (i) la productivité des exploitations du sésame est améliorée ; (ii) l'environnement de la filière sésame est amélioré.

Activités : (i) appuyer la diffusion de la culture du sésame ; (ii) appuyer le dispositif d'appui conseil ; (iv) promouvoir l'intensification des moyes de production ;

Coût du projet : 2 100 000 000 FCFA

### **3.8. Composante : Développement de la filière gomme arabique dans la vakaga**

<b>DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE GOMME ARABIQUE DANS LA VAKAGA</b>
--

**3.8.1** : SECTEUR D'ACTIVITE : Agriculture

**3.8.2** LOCALISATION : VAKAGA

### **3.8.3 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Par son important potentiel économique, et le nombre de personnes en milieu rural qui y sont impliquées, le développement de la filière gomme arabique aura un rôle moteur très fort sur la croissance économique de la zone en fournissant des opportunités d'activité et de sources de revenus pour de nombreuses familles rurales. En même temps, le projet aura un effet structurant positif sur la gestion des ressources naturelles, la préservation de l'environnement et la lutte contre la désertification.

La région de vakaga possède des conditions agro climatiques favorables pour le développement de la gomme arabique. Les gommiers poussent naturellement sur la moitié dans cette région (zone sahélienne et soudanaise). La récolte de la gomme représente une source de revenus complémentaire pour plus de 5 000 ménages, agriculteurs et éleveurs, sédentaires et nomades.

Le développement de la filière gomme arabique s'intègre dans le cadre du pilier n°5 du PDDAA qui reconnaît l'importance des sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et des forêts comme domaine prioritaire pour restaurer la croissance agricole en Afrique. Le projet vise l'augmentation significative de la production de gommiers, l'amélioration de la qualité et le développement du circuit d'écoulement ciblés sur la demande du marché.

La filière souffre d'un manque de dialogue interprofessionnel et d'une faible intégration des préoccupations de qualité du produit. En effet les cueilleurs et les intermédiaires portent peu d'attention à la qualité de la gomme produite car la qualité n'est pas prise en compte dans le prix d'achat. Aussi, la faible information quant au prix induit des stratégies différentes et antagonistes qui nuisent à la rémunération des acteurs de la filière.

Le projet répond à une demande des populations vivant dans les zones gommiers.

La gomme arabique est l'exsudat séché provenant du tronc et des branches de certaines variétés d'acacia (gommiers). Elle est très recherchée pour ses propriétés adhésives en tant que colloïde protecteur ou agent encapsulant, émulsifiant, stabilisant et gélifiant. Elle est utilisée dans l'industrie pharmaceutique, agroalimentaire, cosmétique, du bâtiment, de la teinture, etc. La région de Vakaga en produit deux variétés: la gomme de premier choix dite « *kitir* » (gomme dure) tirée de l'*Acacia senegal* et la « *talha* » ou gomme friable, obtenue à partir de l'*Acacia seyal*

### **3.8.5 : OBJECTIFS**

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en diversifiant leurs sources de revenus par une meilleure exploitation et une gestion rationnelle des ressources naturelles forestières dans des zones où les activités agricoles sont très limitées par la faiblesse de la pluviométrie. Le projet apportera également une contribution importante à la lutte contre la désertification dans la zone sahélienne.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants:

accroître la production et améliorer la qualité des gommés à travers la gestion rationnelle des gommés et l'amélioration des techniques de récolte et de traitement des gommés;

- accroître les opportunités d'activités génératrices de revenus pour les populations rurales;
- appuyer la professionnalisation de tous les acteurs de la filière;

### **3.8.6 : CATEGORISATION ENVIRONNEMENT ;**

L'exécution de ce projet n'a aucun impact sur l'environnement.

### **3.8.9 ; STADE D'ELABORATION :** Identification

#### **3.8.10 DESCRIPTIONS**

D'après le glossaire de Greenfacts (2008), les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) désignent *les produits d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts, d'arbres hors forêt ou des terres boisées*. Les PFNL peuvent être d'origine animale ou végétale et dans chacun des deux cas, ils sont classés en 8 catégories<sup>1</sup>.

L'exploitation durable des PFNL (gomme arabique, jujubes, beurre de karité, tamarin,...etc) permet de :

- diversifier les sources de revenu des ménages ruraux ;
- procurer des emplois saisonniers aux couches sociales défavorisées telles que les femmes ;
- promouvoir la biodiversité et lutter contre la désertification.

Au vu de ces avantages et de la forte présence des *Acacias* gommiers dans la zone soudano-sahélienne du Cameroun, la SNV-Cameroun a choisi dans le cadre de ses objectifs de développement, de valoriser la gomme arabique comme PFNL prioritaire<sup>2</sup> dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord Cameroun. Les utilisations de la gomme arabique sont assez variées dans le monde, ce qui démontre de son importance. Ces utilisations concernent principalement les industries agro-alimentaires, pharmaceutiques et chimiques (Tableau 1).

Tableau 1 : Principales utilisations de la gomme arabique dans le monde entier Secteur d'utilisation	Types de produits	Part de chaque secteur (%)
Agro-alimentaire	Confiserie Boissons gazeuses Bonbons Pâtisserie Crèmes	60 – 80%

	Pastilles	
Pharmaceutique	Pilule Comprimés Pâtes pectorales Gélules Sirop	5 - 10%
Bâtiment & chimique	Peinture Gouache Colles Céramique Fonderie	10 - 15%

Pour atteindre les objectifs visés, les axes à développer sont la mise en place de relations plus formelles entre les acteurs (administration, producteurs, intermédiaires et exportateurs) permettant aux acteurs notamment aux producteurs, d'accroître leurs revenus. Le développement de la filière passe également par le désenclavement et l'appui aux zones à fort potentiel de gomméraires naturelles qui existent sur des grandes étendues mais sous-exploitées, faute de pistes d'accès et de points d'eau; le développement de régénérations naturelles (mises en défens) et des plantations de vergers.

Des actions seront également menées en vue de susciter l'intérêt du secteur privé à investir dans les plantations de gommiers.

Le projet sera mis en œuvre sur une période de 5 ans et sera structuré autour des quatre composantes suivantes:

- Gestion rationnelle des gomméraires et amélioration de la qualité
- Appui aux opérations en aval de la production
- Organisation de l'interprofession et renforcement des capacités institutionnelles
- Gestion du projet

Les modes d'interventions qui permettront d'atteindre ces objectifs sont :

- Le renforcement des capacités des organisations locales de producteurs (groupements, unions) à la fois sur les aspects de gestion et animation des structures et sur les aspects techniques;
- L'augmentation et valorisation des activités des organisations locales de producteurs;
- L'établissement d'un dialogue intra-sectoriel, notamment entre les producteurs et les exportateurs, sur des initiatives pilotes;
- Le renforcement des capacités commerciales des exportateurs sur les marchés traditionnels et sur de nouveaux marchés

## **8 RESULTATS ATTENDUS**

Cette compétitivité accrue permettra une meilleure répartition de la valeur ajoutée, au niveau local et éventuellement au niveau international. Une meilleure valorisation du produit sur les marchés internationaux est aussi escomptée.

## **9 COUT ESTIMATIF**

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des coûts par composante et par année.

Tableau : Résumé des coûts estimatifs du projet par composante

	Montant (millions FCFA)	Montant (millions \$EU)	%
Composante 1: Gestion rationnelle des gomméraires	2 353 000	4 357	51%
Composante 2: Appui aux opérations en aval de la production	988 750	1 831	20%
Composante 3: Organisation de la filière et renforcement des capacités institutionnelles	635 150	1 176	14%
Composante 4: Coordination et gestion du projet	696 400	1 290	15%
Total coûts de base	4 673 300	8 654	100%
Imprévus 10 %	467 330	865	
Total général	5 140 630	9 520	
Taux de change: 1 \$EU = 540 FCFA			

## **10 FINANCEMENT**

Financement à rechercher : **25 703 150 FCFA**

## **11 BESOIN EN ASSISTANCE TECHNIQUE**

Le projet nécessitera une assistance technique dès son démarrage. Cette assistance technique (internationale et nationale) portera sur les thématiques suivantes: (i) organisation de la filière;

(ii) commerce international; (iii) aspects fonciers; (iv) gestion des systèmes d'information. Les besoins en expertise externe seront ajustés en fonction des besoins et ne dépasseront pas h/m au total.

## **12 HYPOTHESES/ RISQUES**

Rétablissement de la sécurité sur tout le territoire national

**SERVICE RESPONSABLE : Ministère du Développement rural –Direction régionale N°5**

### **III.DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES RELATIVES A L'EXECUTION DU PROGRAMME**

Le programme de développement régional devra être suivi et coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture. Dans la pratique, une cellule de coordination du programme sera constituée et pilotée par le Ministère de l'agriculture. Un comité de pilotage du programme sera mis en place pour orienter les objectifs du programme. Le comité sera constitué des représentants des organisations des producteurs, des représentants des autorités administratives régionales (préfets, sous-préfets, maires, etc.), des responsables des institutions et services décentralisés du Ministère de l'agriculture et des institutions non étatiques locales impliquées (ACDA, ICRA, ONG locales) etc. Un responsable d'exécution du programme sera sélectionné parmi les candidats ayant souscrits à un appel à candidatures sur la base de critères de compétence proposés par le comité de pilotage pour assurer la mise en œuvre des activités du programme.

### **IV. RISQUES IDENTIFIES ET MESURES D'ATTENUATION**

#### **Risques :**

Le pays entier est dans une phase de sortie de crise mais cette sortie n'est pas encore confortable. Sur le terrain, les risques demeurent : actes de banditisme, braquages, vols et pillages, viols sur des personnes vulnérables, installations de barrières illégales sur les axes routiers, difficultés de circuler à cause du mauvais état des routes, etc. A cela il faut ajouter l'insuffisance des effectifs de techniciens de terrain et les faibles capacités des prestataires de services étatiques.

#### **Mesures d'atténuation :**

Avec la sortie de crise, le retour à l'état constitutionnel des institutions de l'Etat, la restauration de l'autorité de l'Etat, la réhabilitation des Forces armées centrafricaines, la mise en exécution du programme DDR, etc. sont autant de dispositions institutionnelles qui militent en faveur du retour de la paix et de la sécurité dans le pays. ces dispositions militent aussi en faveur d'une exécution apaisée des activités des plans d'actions pour la relance de l'agriculture.

### **IV. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**

L'importance du programme de développement de la région par la relance de l'agriculture va nécessiter une étude d'impact environnemental et social et ainsi qu'un plan de gestion environnementale et sociale conformément aux dispositions de la loi portant « code environnemental en RCA ». Ceci étant, avant la mise en œuvre du Programme, il sera élaboré les termes de référence pour les différentes études. De même il n'est pas prévu de gros travaux d'infrastructures qui pourraient entraîner une expropriation des terres aux populations locales, ou une délocalisation de ces populations.

Sur le plan de l'impact social, il est prévu dans le programme la réinsertion socioéconomique des jeunes, l'accès aux services socioéconomiques de base, la promotion des activités des femmes, la relance économique à travers l'augmentation de la production agricole et des revenus des producteurs, l'amélioration des conditions de vie, la baisse des tensions sociales et le retour à la cohésion sociale.

## **V. Mécanisme du Suivi évaluation**

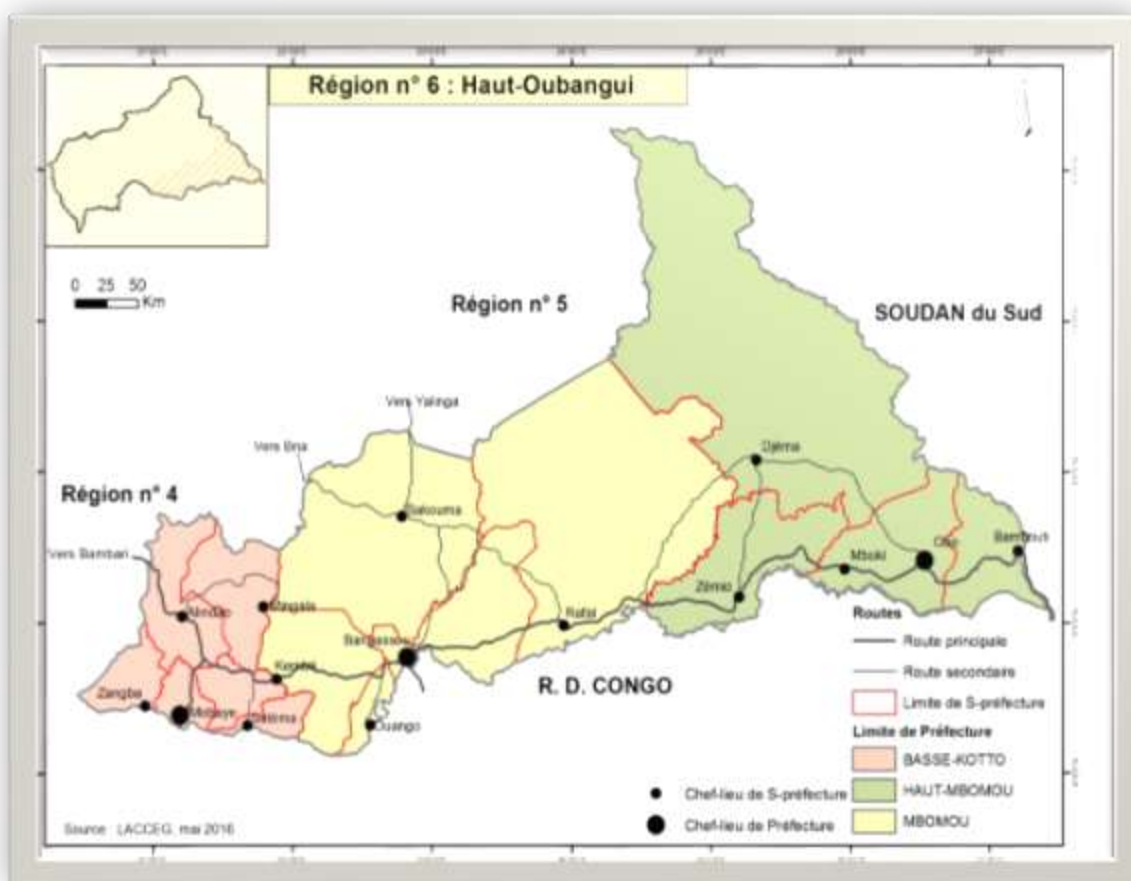
Suivi évaluation interne : La Cellule d'exécution du programme devra mettre en place un plan de suivi évaluation des impacts socioéconomiques du programme. Le suivi technique et financier du programme se réalisera au quotidien par la Cellule d'exécution du programme. La Cellule d'exécution du programme devra établir un système de suivi évaluation interne, technique et financier permanent du programme qui pourra être utilisé dans l'élaboration des rapports d'étape d'exécution du programme.

Suivi évaluation externe : La Cellule d'exécution du programme pourra aussi envisager des évaluations externes en faisant appel à des consultants indépendants recrutés sur la base de cahiers de charges

## **PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°6 : PREFECTURES D U MBOMOU , DE LA BASSE KOTTO ET DU HAUT MBOMOU**



# PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°6 PREFECTURES DU MBOMOU, DE LA BASSE-KOTTO ET DU HAUT-MBOMOU



## **I.Contexte et Justification**

L'agriculture centrafricaine dispose d'énormes potentialités pour assurer la production, en quantité et qualité suffisantes, pour nourrir sa population. Cependant la couverture des besoins alimentaires est loin d'être satisfaisante. L'insécurité alimentaire touche environ 32,5% de la population. L'offre alimentaire est marquée par d'importantes disparités régionales liées à la quasi absence d'échanges des produits vivriers entre les zones de production excédentaire et les zones déficitaires enclavées et vulnérables.

Aussi ces différentes crises militaro-politique perpétrées en RCA ont eu des conséquences graves sur l'activité économique notamment, la destruction quasi-totale des outils et moyens de production, les vols et pillages des moyens de transport, la désorganisation des circuits économiques. Il s'en est suivi une flambée des prix (inflation de 5,9% en 2013 à 11,6% en 2014), du fait des difficultés d'approvisionnement. La situation du chômage s'est dégradée avec la fermeture de certaines entreprises et la mise en chômage technique du personnel. Les finances publiques ont été fortement impactées, rendant l'Etat incapable de faire face à ses obligations régaliennes. Après une forte contraction en 2013 (-37%), l'activité économique a repris timidement en 2014 (+2%) et devrait s'établir autour de 4,5% en 2015.

Au niveau du secteur de l'agriculture, les effets de la crise ont été désastreux notamment, la perte des moyens de productions, la destruction des récoltes, des champs, du petit bétail voire des villages et le déplacement de la population dans la brousse. Les services publics d'appui-conseil et de recherche n'ont pas été épargnés et sont quasi inexistantes sur le terrain, démunis du minimum de moyens nécessaires. Ainsi, la production agricole s'est contractée de 32,7% en 2013 pour ensuite croître de 22% en 2014. En 2015, la production a connue un léger fléchissement de 0,3%. Le niveau actuel de la production représente 73% de la production de l'année 2012, avant la crise.

La conception de ce programme régional est le fruit d'un processus depuis la tenue des états généraux du développement rural en 2007, jusqu'à l'élaboration des plans d'actions prioritaires et régionaux en 2016. La priorisation et la validation de ces programmes ont été approuvées lors de la réunion de restitution des plans régionaux organisés en mars 2016 à Bangassou.

## **II.SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA REGION**

La Région N°6 est constituée des Préfectures de Basse-Kotto, Mbomou et Haut-Mbomou dans le Sud-Est de la République Centrafricaine. Elle se situe dans les limites du 4<sup>o</sup> et du

7° degré de latitude Nord, et du 20° et 27° degré de longitude (Carte 1). Avec une superficie de 133 700 km<sup>2</sup>, elle représente soit 21% du territoire national.

Carte 1 : Localisation de la Région N°6



## 2.1 Caractéristiques du milieu physique

La Région N°6 se trouve dans une zone intertropicale en plaine, à une altitude variant de 400 à 500 m. Les relevés pluviométriques de la météorologie nationale des vingt dernières années (1994 à 2013) donnent près de 1500 mm de pluie en moyenne par an (Tableau 1). Sa répartition (Graphique 1 en annexe) permet de définir sept (7) mois pluvieux, deux (2) mois intermédiaires et trois (3) mois secs selon l'indice de saisons pluviométriques d'AUBREVILLE<sup>1</sup>. Elle caractérise un climat Soudano-Oubanguien avec 240 à 270 jours de période de croissance végétative.

Tableau 1 : Pluviométries moyennes mensuelles de 1994 à 2013

Station	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Bangassou	10,1	23,7	84,5	172,5	173,2	173,5	181,8	193,5	216,9	243,4	71,7	4,2
Obo	0,0	11,5	75,5	139,0	203,0	179,3	169,9	228,2	176,2	176,8	39,7	15,0

Source des données : FAO Bangui, RCA.

## La végétation

<sup>1</sup> L'indice des saisons pluviométriques d'AUBREVILLE (I1-I2-I3) définie par le nombre de mois pluvieux (I1>100mm) ; le nombre de mois d'intersaison (I2>30mm) et le nombre de mois sec I3<30mm

Les formes végétatives de la région découlent directement des facteurs climatiques et de l'intervention de l'homme (les défrichements, le feu de brousse et pâtures) sur la végétation originelle. Il s'agit de :

- forêt dense, prolongement de la grande forêt équatoriale dans les sous-préfectures de Kembé, Gambo, Bangassou, Ouango, Bakouma, Rafaï ;
- forêt claire comprenant des arbres moins nombreux et moins hauts que la forêt dense, à Alindao, Mobaye, Zangba ;
- savane boisée, parsemée d'arbres et d'arbustes d'essences diverses à Mingala, Obo, Zémio ; vertes en saison de pluie elle devient jaune ou grise en saison sèche ;
- Les forêts galeries le long des cours d'eau.

### *Les sols*

Les sols de la région N°6 sont en général de type ferrallitique, plus ou moins argileux. Favorables aux cultures annuelles et pluriannuelles.

### *L'hydrographie*

La région est desservie par un vaste réseau des cours d'eau, dont l'alimentation est pour une bonne part tributaire de la pluviométrie. Ce réseau est constitué de la rivière Mbomou (750 Km) naissant dans le Sud-Est et qui, reçoit les eaux des Mbokou, Kéré ; Ouarra, Chinko (500 Km) dans le Haut-Mbomou et Mbari dans le Mbomou. Le Mbomou rencontre à Béma la Uélé de la République Démocratique du Congo (RDC) et forme l'Oubangui qui coule vers Bangui et dans son parcours, il reçoit les eaux de la Kotto (700 Km) et de la Bangui-Kette dans la Basse-Kotto.

## **2.2 Ressources du milieu**

Les ressources exploitables ou exploitées dans la Région N°6 sont nombreuses étant données les atouts du milieu physique notamment le climat, le sol, les formations végétales et l'hydrographie (voir tableau 2 suivant).

**Tableau 2 :** Occupation du sol dans le Sud-Est centrafricain

<b>Occupation du sol</b>	<b>Superficies (km<sup>2</sup>)</b>	<b>%</b>
Lieu habité	1 016	0,85
Zone agricole	233	0,19
Savane arbustive	58 038	48,50
Savane boisée	36 163	30,22
Forêt dense	19 976	16,69
Galerie forestière	1 800	1,50
Plaine inondable	2 450	2,05
<b>Ensemble</b>	<b>119 676</b>	<b>100</b>

Source :Atlas des systèmes sociaux et institutionnels d'utilisation de l'espace Est Centrafricain : prévenir et gérer les conflits ruraux pour sécuriser les populations et le territoire ; Comité Sectoriel du Secrétariat Technique Permanent, novembre 2009

Sur le plan agro-climatique, la Région N°6 réunie des conditions favorables à une large gamme de cultures. Pour les cultures pluriannuelles se sont le café, le cacao, le poivre, le palmier à huile, l'avocat, les bananes et plantains. En ce qui concerne les de cultures annuelles, il s'agit d'ananas, du manioc, du taro, de l'igname, du maïs, du paddy, du sorgho, du mil, de l'arachide, du niébé, du sésame, des courges, du sisal, du coton, du tabac, du piment, du poivre. La Région N°6 est également propice à l'élevage de bovin, et du petit bétail (caprins, ovins, porcins, volaille).

Les caractéristiques pédologiques du sol sont favorables aux cultures précitées. Or, les données au tableau 2 indiquent 23 300 ha de zone agricole correspondant à 0,19% de l'étendue de la région. Il existe encore des terres exploitables à mettre en valeur avec l'agriculture.

De manière globale, le massif forestier de la région estimé à 1 600 000 hectares<sup>2</sup> constitue un patrimoine naturel exceptionnel qui offre une grande diversité d'essences forestières. On y trouve des essences comme *Iroko*, *Terminalia superba*, *Tiama*, *Ayous*, *Limba* et *Sapeli*. S'ajoute à cela des produits forestiers non ligneux, particulièrement dans la Basse-Kotto et le Mbomou. Il s'agit de *Gnetum africanum* (coco), *Piper nigrum* (poivre sauvage ou mazindi en Sango) et périodiquement, des chenilles, des champignons et ignames sauvages. Dans les savanes de dégradation anthropique se trouvent des essences utiles comme *Terminalia glaucescens*, *Albizia zygia*, associés à une strate herbacée à *Pennisetum purpureum*, *Afromomum latifolium*, *Hyparrheria bracteata*. Cette flore abritant une gamme diversifiée d'espèces cynégétique.

Les principaux cours d'eaux qui irriguent la Région N°6 en amont de l'Oubangui<sup>3</sup> forment un bassin hydrographique évalué à 329 800 km<sup>2</sup> et dont le potentiel de pêche est de 8 000 tonnes de poisson par an (voir les tableaux A1 et A2 en annexe). La présence des chutes et rapides dans le réseau, est un facteur de production de l'énergie hydroélectrique

### 2.3 Activités socioéconomiques

La population de la Région N°6 est chiffrée à hauteur de 569 700 habitants en 2013 d'après les projections de l'ICASES<sup>4</sup>. Cette population est répartie dans 118 000 ménages dont la moitié au moins réside dans la Préfecture de Basse-Kotto (Tableau 3). Sur la base

<sup>2</sup>Données du Ministère des Eaux et Forêts, Chasses et Pêches

<sup>3</sup>L'Oubangui se forme au niveau de la Sous-préfecture de Ouango, par la réunion des rivières Uélé et Mbomou.

<sup>4</sup>Institut Centrafricaine des Statistiques et des Etudes Socioéconomiques

des résultats du recensement général de population de 2003<sup>5</sup>, on peut estimer que 99 000 ménages vivent essentiellement d'activités agricoles en 2013.

**Tableau 3 :** Estimation du nombre de ménages et d'exploitations agricoles en 2013

REGION N°6	Nombre d'habitants		Nombre de ménages		Exploitations agricoles	
Basse-Kotto	301 495	53%	62 000	52%	52 000	53%
Mbomou	198 467	35%	41 000	35%	35 000	35%
Haut-Mbomou	69 704	12%	15 000	13%	12 000	12%
<b>TOTAL</b>	<b>569 666</b>	<b>100%</b>	<b>118 000</b>	<b>100%</b>	<b>99 000</b>	<b>100%</b>

### *Le zonage agro-écologique*

Le découpage agro-écologique de la RCA en 2011 (Carte 2 en annexe) répartit la Région N°6 en zones soudano-guinéenne, forestière et cynégétique. La zone soudano-guinéenne comprend une partie<sup>6</sup> des Sous-préfectures d'Alindao et Mingala dans la Basse-Kotto. Les principales productions sont le coton, l'arachide, le niébé, le sésame, les courges, le maïs et le paddy. L'élevage bovin transhumant et sédentaire est pratiqué ainsi que l'élevage villageois du petit bétail. La zone forestière comprend une partie<sup>7</sup> des Sous-préfectures d'Alindao et Mingala, les Sous-préfectures de Kembé, Mobaye Satéma et Zangba dans la Basse-Kotto ; une partie<sup>8</sup> des Sous-préfectures Bakouma et Rafaï, les Sous-préfectures de Bangassou, Gambo et Ouango dans le Mbomou. Les principales productions agricoles sont le café, le manioc, l'arachide, le maïs et le riz, le sésame, les courges, les bananes et plantains, l'ananas. L'élevage bovin transhumant et sédentaire est également pratiqué ainsi que l'élevage villageois du petit bétail. La zone cynégétique comprend une partie<sup>9</sup> des Sous-préfectures Bakouma et Rafaï dans le Mbomou et, la Préfecture de Haut-Mbomou. Les principales productions agricoles sont le café<sup>10</sup>, le manioc, l'arachide, le maïs et le riz, le sésame, les courges, le palmier à huile<sup>11</sup>. L'élevage bovin transhumant est présent ainsi que l'élevage villageois du petit bétail (Carte 3 en annexe).

### **2.3 1 L'agriculture**

Dans les années 1950-1960 le coton, le café, le palmier à huile, le tabac qui étaient des cultures d'exportation constituaient les principales productions commerciales pour les agriculteurs de l'actuelle Région N°6. Le coton cultivé dans la Basse-Kotto et le Mbomou

<sup>5</sup>Avec 3 895 139 habitants, 793 256 ménages, 1 615 329 actifs dont 1 161 745 occupée dans le secteur agricole, on en déduit : 4,91 personnes par ménage ; un nombre de 2,04 actifs par ménage ; un taux de 41% de population active ; un taux de 72% d'actifs occupés dans le secteur agricole.

<sup>6</sup>La moitié nord

<sup>7</sup>La moitié sud au moins

<sup>8</sup>La moitié sud

<sup>9</sup>La moitié nord.

<sup>10</sup>Limité à la Sous-préfecture de Zémio

<sup>11</sup>Plantations à la frontière de Zémio et Obo

représentait 12% de la production nationale<sup>12</sup> (SUCHEL Jean-Bernard, les cultures d'exportation de la République Centrafricaine ; Revue de géographie de Lyon. Vol. 42 n°4, 1967. pp. 395-424.). D'après la même source, en 1964, culture de café était présente dans toute la région avec 9 880 ha soit 31% des plantations<sup>13</sup>.

Au début des années 2010, l'agriculture occupe 75% des ménages, et les principales productions dans la Région N°6 sont les cultures vivrières, notamment le manioc, l'arachide, le maïs grain, le paddy, les courges graines, le sésame et le café. En effet, 35 à 40% des exploitations familiales dans la Basse-Kotto et le Mbomou cultivent le café. Cependant, le nombre de plantation familiale de café a diminué, passant de 28 600 plantations familiales en 1989-1990 à 19 100 en 2013-2014 (Tableau A1 et A2 en annexe). Les superficies cultivées sont de 2,3 ha en moyenne par ménage. Dans les exploitations familiales qui cultivent le café on compte une moyenne de 1,5 ha de café et 0,85 ha de cultures vivrières. Dans tous les cas, la superficie moyenne par actif familiale ne dépasse pas 0,5 ha et le revenu par actif familial est évalué à 185 Francs CFA par jour (Tableau A3 en annexe)

### **2.3.2.L'élevage**

L'élevage dans la Région N°6 porte sur le petit bétail qui concerne les espèces ovines, caprines et des volailles sur et, sur le gros bétail avec les espèces bovines, taurines ou leur métis. Deux types d'élevage coexistent dans le milieu région, l'élevage sédentaire et l'élevage transhumant. L'élevage sédentaire est pratiqué par les agriculteurs résidents en permanence dans les villages. Ils entretiennent généralement quelques têtes de volailles, de caprins, de taurins ou bovins. L'élevage de taurins a été initié par le Gouvernement Centrafricain depuis 1956. Il s'agissait d'introduire l'élevage bovin chez les agriculteurs des zones pré-forestières du Sud peuplées de glossines. Le Service de l'élevage a recensé 15 150 taurins trypanotolérants pour 1170 métayers dans le pays 1969 puis, 7 200 têtes en 1991. Le noyau de taurins qui subsiste dans la Basse-Kotto et le Mbomou est évalué à 2 000 têtes en ce temps. L'élevage de bovin quant à lui est lié à la diffusion de la culture attelée en zone cotonnière et les échanges avec les éleveurs transhumants. La fréquence reste limitée (inférieur à 1% des exploitations dans la Région).

### **2.3.3.La cueillette et la pêche**

Les formations forestières peuvent être évaluées à 2 170 000 selon les données du tableau 2. Elles recèlent d'importantes ressources qui sont exploitées par la population. Ainsi, SUCHEL Jean-Bernard (1967) a relevé que 18 000 ha de palmeraie naturelle dans la Basse-Kotto servaient à la cueillette et production d'huile de palme pour

---

<sup>12</sup>Avec une production nationale de 29 478 tonnes en 1964-1965 et 24 445 tonnes en 1965-1966

<sup>13</sup>Avec une superficie totale de 31 790 ha de plantation de café en janvier 1964 en RCA

l'approvisionnement de savonnerie. Il avait été difficile de promouvoir la plantation de palmeraie avec des variétés plus productive. La forêt de Mbomou est encore exploitée illégalement de façon artisanale pour la production des sciages destinés au commerce local. Le poivre sauvage aurait été exploité au delà de la norme (1 récolte par an)<sup>14</sup>. Les produits forestiers non ligneux (*Gnetum africanum* ou coco, *Piper nigrum* ou poivre sauvage, les chenilles, les champignons et ignames sauvages) offrent également des opportunités d'activités de cueillette. Le vaste réseau hydrographique permet la pêche artisanale d'espèces variées (tilapias, silures, capitaines, etc.).

## I. AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DU PLAN TRIENNAL 2016-2018

Les axes stratégiques prioritaires reposent sur quatre principales préoccupations notamment, la vulnérabilité des communautés de base, les conflits intercommunautaires, le chômage des jeunes et la mauvaise gouvernance. Ils dégagent ensuite, les perspectives suivantes : la relance durable et le développement économique, la réconciliation nationale, la modernisation et la compétitivité de l'agriculture. Ils se présentent comme suit :

- Axe 1** : Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement économique ;
- Axe 2** : Agriculture, facteur de réconciliation nationale ;
- Axe 3** : Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture ;
- Axe 4** : Gouvernance agricole et compétitivité de l'agriculture au niveau régional, continental et international.

Pour la période 2016-2018, les objectifs suivants de la région seront poursuivis :

- **Objectif 1** : Améliorer la capacité de résiliencedes communautés et ménages vulnérables, en facilitant leur accès aux marchés, aux moyens de production et en renforçant les capacités organisationnelles des organisations paysannes.
- **Objectif 2** : Favoriser la cohésion sociale à travers le renforcement du dialogue agriculteurs-éleveurs et des échanges économiques intercommunautaires, ainsi que la réintégration des ex-combattants et des retournés.
- **Objectif 3** : Constituer un noyau de jeunes entrepreneurs agricoles modèles, qui servira de source d'inspiration et de motivation pour la promotion d'une nouvelle classe d'entrepreneurs agricoles professionnels.
- **Objectif 4** : Améliorer la gouvernance de l'agriculture en mettant en place un cadre institutionnel adéquat pour le pilotage des programmes et l'implication de

---

<sup>14</sup>Jean Michel MAGEMA, Laurent DEMANDE, "Analyse des systèmes agricoles dans les localités riveraines de la forêt de Bangassou dans la perspective de mise en place d'une approche plus efficiente au plan environnemental et socioéconomique", octobre 2000.

tous les acteurs, en engageant les réformes nécessaires à une meilleure performance des institutions du secteur.

La stratégie de mise en œuvre est basée sur une approche régionale qui vise d'une part à valoriser les potentialités et, d'autre part, à réduire les disparités régionales, sources de frustration et de marginalisation.

### **III.Plans d'actions de relance agropastorale 2016-2018**

En cohérence avec la SDRASA et les problématiques majeures de relance agricole, le plan d'action de relance agropastorale de la Région N°6 est défini selon les axes stratégiques suivants : (i) Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement économique ; (ii) Agriculture, facteur de réconciliation nationale ; (iii) Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'Agriculture ; (iv) Amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production.

#### **1.1. Axe 1 : Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement économique**

### **3.1. Composante 1 : Appui aux organisations professionnelles agricoles et rurales (OPAR)**

#### 3.1.1.Contexte et justification

La promotion et le développement des Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales constituent, à l'heure des grandes mutations que connaissent les pays africains, une thématique importante au regard de la place centrale que le producteur doit désormais occuper au sein du développement agricole et rural. En effet, les différentes crises politiques qui ont secoué notre pays ont contribué au dysfonctionnement des OPAR. Mais compte tenu de la faiblesse de leurs capacités, elles ne parviennent pas à bien remplir les rôles qu'elles doivent jouer en tant qu'opérateurs économiques privés.

Pour corriger les insuffisances constatées, il est important que les OPAR parviennent à bien se structurer, à bien fonctionner et à s'autonomiser pour se positionner en véritables partenaires dans les instances de formulation des politiques, programmes et projets de développement rural, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle concernant leur territoire. Considérant le rôle très important des femmes et jeunes dans l'agriculture, les actions de renforcement des capacités préconisées doivent aussi profiter tant aux femmes qu'aux jeunes et aux hommes.

### 3.1.1.Objectifs

Ce programme vise à renforcer le dispositif institutionnel et de coordination en vue d'assurer de manière efficiente les activités d'appui aux acteurs du développement agricole et rural.

Du point de vue spécifique, le projet vise à (i) renforcer le processus de professionnalisation et d'autonomisation de 30% des organisations de base des producteurs de la région de mise en œuvre du sous programme ; (ii) garantir la représentativité des OPAR à tous les niveaux, Politique, Economique et Social et renforcer leurs capacités en matière d'analyse, de planification, d'organisation, de gestion, de négociations commerciales, de mobilisation, de plaidoyer, de partenariat et de défense de leurs intérêts ; (iii) renforcer les capacités des groupes d'interprofessions identifiés en matière d'organisation, d'information, de gestion technique, économique et financière pour faciliter l'approvisionnement des producteurs en intrants et matériels agricole de qualité et l'accès aux services appropriés ; (iv) apporter aux populations rurales, par le biais de la communication multimédia et à travers des approches participatives, les connaissances nécessaires à la maîtrise des outils et techniques nouvelles de production et à la participation effective et efficiente à la gestion du développement endogène pour un développement rural durable.

### 3.1 2 Description de la composante

Ce programme est décliné en quatre (4) composantes suivantes : (i) renforcement des capacités des OPAR de base ; (ii) renforcement des structures faïtières ; (iii) mise en place des interprofessions ; (iv) création d'un centre communautaire multimédia d'appui au développement des organisations professionnelles agricoles et rurales.

Sur la base des quatre (4) composantes du sous programme, les principales actions visent à (i) renforcer les capacités des OPAR de base en tenant compte du concept « Genre » ; (ii) renforcer les structures faïtières ; (iii) mettre en place les interprofessions ; (iv) créer un centre communautaire multimédia d'appui au développement des Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales (OPAR).

### 3.1.3.Résultats attendus

Les principaux résultats suivants sont résumés par sous-composante, à savoir :

#### *Sous-Composante 1 : Renforcement des capacités des OPAR de base*

Résultats attendus : (i) des formes d'organisations professionnelles agricoles et rurales sont identifiées, renforcées et opérationnelles ; (ii) l'émergence et le développement des interprofessions agricoles et rurales sont promus ; (iii) les capacités organisationnelles, managériales, de commercialisation, de gestion, de négociation, de suivi interne

participatif, de passation des marchés des OPAR et des interprofessions agricoles sont renforcées ; (iv) la culture de l'épargne et de crédit est promue et maîtrisée par les OPAR et leurs interprofessions ; (v) l'environnement institutionnel et de partenariat est maîtrisé par les OPAR à la base et leurs interprofessions.

*a. Sous-Composante 2 : Renforcement des structures faïtières*

Résultats attendus : (i) les capacités des 30% des plates-formes des OPAR sont renforcées en matière de dialogue, de concertation, de bonne gouvernance et d'établissement de relations partenariales efficaces ; (ii) la participation des 30% des Plates-formes des OPAR à l'Elaboration et à la mise en œuvre des Plans de Développement Local est effective.

*b. Sous-composante 3 : Renforcement des capacités des groupes d'interprofessions.*

Résultats attendus : (i) les groupes d'interprofessions sont structurés, organisés, reconnus officiellement et leurs organisations faïtières fonctionnelles ; (ii) les groupes d'interprofessions sont représentés dans des instances de décision et de gestion des institutions de recherche et d'appui conseil ; (iii) les groupes d'interprofessions ont établi des partenariats et des alliances stratégiques avec d'autres groupes d'interprofessions nationaux et internationaux ou avec d'autres acteurs de la société civile et de défense des droits de l'Homme ; (iv) la participation des femmes et des jeunes au sein de ces organisations représentatives est promue ; (v) les capacités de formulation de projet, de négociation, de défense des intérêts des producteurs, de mobilisation des ressources, de plaidoyer, de développement de partenariat des groupes d'interprofessions préfectorales ou régionales sont accrues ;

*c. Sous-Composante 4 : Création d'un centre communautaire multimédia d'appui au développement des organisations professionnelles agricole*

Résultats attendus : (i) les échanges d'informations dans la sous région sont fluides ; (i) les capacités des agents du centre sont renforcées ; (iii) la prise en compte de la dimension genre dans le dispositif et à tous les niveaux des activités est effective.

**Coût estimatif : 12 735 000 000 FCFA**

<b>Composantes</b>	<b>Coût (FCFA)</b>
Renforcement des OPAR de base	1 340 000 000
Renforcement des structures faïtières	2 095 000 000
Mise en place des interprofessions	2 000 000 000
Création d'un centre multimédia d'appui aux OPAR	7 300 000 000
<b>Total coût du projet</b>	<b>12 735 000 000</b>

## **3.2 Composante 2 : Appui à la relance des productions vivrières**

### 3.2.1. Contexte et justification

L'agriculture centrafricaine dispose d'énormes potentialités pour assurer la production, en quantité et qualité suffisantes, pour nourrir sa population. Cependant la couverture des besoins alimentaires est loin d'être satisfaisante. L'insécurité alimentaire touche environ 32,5% de la population. L'offre alimentaire est marquée par d'importantes disparités régionales liées à la quasi absence d'échanges des produits vivriers entre les zones de production excédentaire et les zones déficitaires enclavées et vulnérables. L'agriculture est caractérisée par une faible productivité. Malgré le potentiel de développement existant, les rendements des principales filières vivrières sont restés faibles (Cf. tableau 1). Près de 80% des productions vivrières sont destinées à l'autoconsommation, ce qui traduit la faible monétarisation du secteur. Les échanges dans les campagnes se font encore souvent par troc. La principale culture vivrière est le manioc, qui est inclus dans la plupart des assolements, suivi de l'arachide, des céréales (maïs, riz), du sésame, des courges, des légumes et fruit, et des bananes et plantains. La consommation par habitant de manioc tend à augmenter quand le revenu minimal augmente, mais se stabilise ou baisse au niveau des ménages à revenus plus élevés. Néanmoins, en République Centrafricaine dans l'économie familiale d'autosubsistance, les dérivés du manioc ont une signification affective et une valeur symbolique pour les populations.

En vue d'améliorer cette situation, il s'avère donc important de développer les productions vivrières et les rendre accessibles aux consommateurs. C'est dans cette optique que le sous-programme « Relance des filières vivrières et accès aux marchés » est retenu dans le cadre de ce programme d'investissement. En termes de priorité, les investissements seront axés sur la relance des cultures bénéficiant actuellement des appuis spécifiques de développement avec les partenaires. Il s'agit de : plantes à racines et tubercules, légumineuses à graines, céréales, bananes et plantains, oléagineux, fruits et légumes.

Il est en cohérence avec les piliers suivants du PDDAA/NEDAP : Pilier 2 Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché ; Pilier 3 Augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la faim ; et Pilier 4 Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production.

#### 3.2.1.1 Objectifs de la composante

Page **131** sur **180**

Les objectifs sont les suivants : (i) accroître la productivité et la production des principales cultures vivrières (manioc ; arachide ; maïs ; riz ; sésame ; courges) ; (ii) améliorer les revenus des producteurs par une meilleure valorisation économique des surplus de production.

#### 3.2.1.2 Description

Ce programme sera mis en œuvre à travers les cinq composantes suivantes : (i) Approvisionnement en intrants et outillages agricoles ; (ii) Relance de la culture attelée et de la motorisation agricole ; (iii) Amélioration des itinéraires techniques de production et gestion des exploitations ; (iv) Amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits ; (v) Développement des marchés locaux et organisation des circuits de commercialisation.

#### 3.2.1.3 Stratégie de mise en œuvre

Les semences de prébase et de base seront multipliées dans les centres de recherche de Kongbo pour la Basse Kotto et Niakari pour le Mbomou. Les semences commerciales R1 et R2 seront produites par les Réseaux de Producteurs des Semences (REPROSEM) sous la supervision des chercheurs de l'ICRA et les techniciens de l'ACDA.

Coût estimatif : 15 000 070 750 FCFA

### **3.3. Composante 3 : Appui à la relance de la culture de cacao**

#### 3.3.1. Contexte et justification

Les cultures d'exportation en RCA rencontrent en ce moment d'énormes difficultés. Malgré la discontinuité observée au cours des dernières décennies dans l'évolution de leurs productions, ces cultures contribuent fortement à la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB).

Le cacao (*Theobroma cacao*. L) est une plante de la famille des Sterculiacées, originaire de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud. Cette espèce est plus cultivée pour ses fruits exploités dans les industries agroalimentaires. Sur le plan économique, plusieurs tonnes des cabosses et des grains font l'objet des transactions commerciales. Les répartitions caloriques de cacao le glucide (32%), le gras (50%), la protéine (18%) l'économie nationale.

Il est axé prioritairement sur l'intensification des filières traditionnelles d'exportation (coton ; cacao ; café ; palmier à huile) et sur l'exploration des marchés sous régionaux, régionaux et internationaux. La mise en œuvre de ce programme va contribuer à la diversification des sources de revenus des producteurs et permettre un meilleur équilibre financier au niveau des exploitations ainsi qu'un meilleur accès aux marchés.

Ce programme est en lien direct avec le pilier 2 du PDDAA/NEPAD (Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché). Ainsi dans le cadre de diversification des cultures d'exportation ,dans la région 6, Plus de 2500 planteurs se sont inscrits volontairement en vue d'améliorer leurs revenus

### 3.3.2. Objectifs

L'Objectif général consiste à développer et diffuser des innovations qui améliorent durablement la productivité et la compétitivité des filières cacao en faveur du bien-être et de la sécurité alimentaire des populations pauvres

Les principaux spécifiques sont :

- améliorer la productivité et l'intensification de la production cacaoyère ;
- diversifier les sources de revenus des cacaoculteurs ;
- assurer l'encadrement des cacaoculteurs par les services de l'ACDA.

#### *a) Sous-composante 1 : Approvisionnement en intrants et outillages agricoles*

Résultats attendus : (i) un système durable d'approvisionnement des producteurs en intrants et équipements est mis en place et fonctionnel ; (ii) les intrants et les outillages agricoles en vente aux producteurs sont homologués par les services compétents (certificats d'homologations délivrés) ; (iv) des exploitations agricoles utilisent des semences améliorées, des engrais minéraux et des pesticides pour les cultures rentes ; (v) les fournisseurs privés d'intrants agricoles ont accès aux crédits bancaires avec l'appui de l'Etat pour assurer l'approvisionnement des producteurs.

Activités : (i) développer et mettre en réseau les centrales d'achats des intrants agricoles existants ; (ii) mettre en place un service national semencier ; (vi) renforcer les capacités des services de contrôle de la qualité des engrais et pesticides ; (vii) renforcer le système d'exonération fiscale et douanière sur les intrants et outillages agricoles ; (viii) mettre en place un mécanisme de subvention des intrants en faveur des producteurs des cultures de rentes ; (xi) mettre en place des lignes de crédits au niveau du système bancaire facilitant aux privés, l'importation des intrants et l'accès des petits producteurs à un crédit-intrant ; (xii) promouvoir des partenariats public-privé (PPP) et des alliances privées-privées stratégiques entre les acteurs clés le long des filières semences et engrais afin de réduire les coûts de transaction, de faciliter l'accès au financement et d'élargir les réseaux de distribution.

*b) Sous-composante 2: Amélioration des itinéraires techniques de production de cacaoyer*

Résultats attendus : (ii) un paquet technique cultural performant et susceptible d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement est élaboré et disponible (fiches techniques de culture.

Activités : (i) évaluer les caractéristiques des différentes variétés des cultures par rapport aux besoins du marché et aux conditions agroécologiques des zones de production ; (ii) élaborer et mettre à disposition des structures d'accompagnement les paquets techniques culturaux performants et susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement ; (ii) vulgariser les paquets techniques culturaux performants et susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement.

*c) Sous-composante 3: Amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits*

Résultats attendus : (i) les capacités de transformation artisanale des produits sont améliorées ; (ii) des unités semi-industrielles d'emballages et de conditionnement des produits agricoles sont mises en place et fonctionnelles ; (iii) des magasins de stockage sont construits et sont fonctionnels.

Activités : (i) renforcer les capacités des producteurs en équipements de transformation des produits ; (ii) appuyer les groupements féminins par la mise en place des unités multifonctionnelles de transformation et conservation des cacao ; (iii) renforcer les capacités des producteurs en techniques d'utilisation et de gestion des équipements de transformation ; (iv); renforcer les capacités des producteurs en magasin de stockage des produits agricoles ; (vi) renforcer les capacités des producteurs en techniques d'utilisation et de gestion des magasins de stockage.

*d) Sous-composante 4: Développement des marchés locaux et organisation des circuits de Commercialisation*

Résultats attendus : (i) la chaîne des valeurs des produits agricoles est Fonctionnelle ; (ii) des banques et bourses des produits agricoles sont créées et sont fonctionnelles ; (iv) des marchés aménagés sont mis en place dans les régions ; (v) un mécanisme d'information et de communication sur les marchés des produits agricoles est mis en place et opérationnel.

Activités : (i) appuyer l'émergence des interprofessions au niveau des filières agricoles ; (ii) appuyer l'implantation de banques et bourses des produits agricoles ; (iii) promouvoir la chaîne des valeurs ; (iv) promouvoir l'implication du secteur privé dans la collecte, le stockage, le transport et la distribution des produits agricoles (agrobusiness) ; (v) renforcer les capacités des interprofessions dans la défense des intérêts de leurs membres ; (vi) mettre en place des infrastructures de marché dans le cadre du programme des Pôles Régionaux de développement ruraux ; (vii) améliorer les

conditions d'accès aux marchés par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales ; (viii) renforcer les capacités d'analyses de qualité des Laboratoires ; (ix) renforcer les capacités du comité national du Codex Alimentarius ; (x) développer les systèmes d'information de marchés et les Observatoires ; (xi) favoriser la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires au niveau national et régional par la levée des contraintes administratives et des taxes indues.

Coût du projet : 1 685 895 000 FCFA

#### 3.2.1.4 Bénéficiaires

Les groupes de bénéficiaires visés sont les producteurs de cacaoyer, les organisations de producteurs, les consommateurs et de commerçants membres du réseau des opérateurs des filières cacao et d'autres groupes de producteurs.

#### 3.2.1.5 Catégorisation environnementale

- Améliorer la productivité des sols par l'utilisation la matière organique en préservant l'environnement et en garantissant la qualité de cacaoyer ;
- Amélioration de l'environnement des cultures réduit la pression des maladies et ravageurs.

### **3.4. Composante 4 : Appui à la régénération des cultures caféières**

#### 3.4.1. Contexte et justification

Les cultures d'exportation en RCA rencontrent en ce moment d'énormes difficultés. Malgré la discontinuité observée au cours des dernières décennies dans l'évolution de leurs productions, ces cultures contribuent fortement à la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB).

Dans l'ensemble du pays, en dehors des marchés de proximité, il n'existe presque pas de marchés de collecte et de regroupement des produits. Tous les acteurs visent soit les marchés de proximité (destinés à l'approvisionnement immédiat des consommateurs des villes), soit la vente directe sur les marchés des grandes villes (Bangui, Bambari, etc.). Les coûts de transactions, supportés individuellement s'avèrent dès lors très élevés et sont répercutés sur les prix finaux aux consommateurs.

Le développement des filières d'exportation est un programme stratégique pour l'économie nationale. Il est axé prioritairement sur l'intensification des filières traditionnelles d'exportation (coton ; café ; palmier à huile) et sur l'exploration des marchés sous régionaux, régionaux et internationaux. La mise en œuvre de ce

programme va contribuer à la diversification des sources de revenus des producteurs et permettre un meilleur équilibre financier au niveau des exploitations ainsi qu'un meilleur accès aux marchés.

Ce programme est en lien direct avec le pilier 2 du PDDAA/NEPAD (Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché).

### 3.4.2. Objectifs

L'objectif de ce projet est de mettre en place un cadre favorable à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières d'exportation jugées prioritaires du café ; d'améliorer les conditions d'accès aux marchés sous-régionaux, régionaux et internationaux des produits agricoles d'exportation.

#### *a. Sous-composante 1 :*

Résultats attendus : (i) les anciennes plantations de café sont régénérées ; (ii) des nouvelles plantations caféières sont ouvertes ; (iii) un système durable de production de jeunes plants améliorés de café est en place au niveau de la recherche ; (iv) un dispositif d'approvisionnement en intrants et outillages agricoles est mis en place et est opérationnel ; (v) les capacités des acteurs pour l'amélioration de la qualité du café sont améliorées ;

Activités : (i) appuyer la régénération des anciennes plantations caféières ; (ii) appuyer l'extension des nouvelles plantations caféières ; (iii) appuyer l'ICRA pour assurer la production de plants améliorés de caféiers ; (iv) appuyer l'intensification de la production ; (v) renforcer le dispositif d'appui-conseil de l'ACDA.

#### *b. Sous-composante 2 :*

Résultats attendus : (i) les palmeraies villageoises sont développées ; (ii) un système durable de production de plants améliorés de palmier à huile est mis en place au niveau de la recherche ; (iii) un dispositif d'approvisionnement en intrants et outillages agricoles est mis en place et opérationnel ; (iv) les capacités de transformation d'huile sont renforcées.

Activités : (i) appuyer la mise en place des palmeraies villageoises ; (ii) renforcer le dispositif d'appui-conseil aux producteurs ; (iii) appuyer l'ICRA pour assurer la production et la multiplication des plants améliorés de caféiers ; (iv) renforcer les capacités de l'ICRA dans la mise au point des techniques d'intensification de la production ; (v) approvisionner les caféiculteurs en plants améliorés de caféiers ; (vi) approvisionner les producteurs en petit outillage et en intrants agricoles (engrais ; insecticides ; etc.) ; (vii) appuyer la mise en place des unités semi-artisanales de transformation au niveau villageois ; (viii) construire les infrastructures de conditionnement et de stockage ; (ix) Renforcer les capacités de transports des

exploitants ; (x) renforcer les capacités de transformation d'huile de CENTRAPALM (chaudière ; turbine ; presse à huile ; malaxeur ; équipement de laboratoire).

*c. Sous-composante 3 : Exploration des marchés sous régionaux, régionaux et internationaux*

Résultats attendus : (i) le volume des produits agricoles et halieutiques exportées a connu une croissance notable ; (ii) le climat des affaires est amélioré.

Activités : (i) améliorer les capacités des producteurs et de leurs organisations en matière de commercialisation par la création d'interprofessions regroupant les acteurs des différents segments des filières ; (ii) promouvoir l'implication du secteur privé dans le domaine du transport ; (iii) développer les systèmes d'information sur les marchés et les observatoires des filières ; (iv) renforcer les capacités du Comité National du Codex Alimentarius ; (v) renforcer les capacités de négociation, de marketing commercial des acteurs de la filière et d'accès aux crédits à l'exportation ; (vi) harmoniser les cadres juridiques et institutionnels nationaux relatifs à la qualité et aux normes avec les réglementations et politiques avec le niveau régional (CEEAC) ; (vii) mettre en place une équipe nationale de négociations commerciales en parfaite synergie avec les équipes régionales et avec les mécanismes appropriés pour une coordination effective des positions et des représentations ; (viii) réviser et publier le Code des Investissements ; (ix) inventorier les textes juridiques et réglementaires en vigueur dans le domaine du commerce en RCA ; (x) vulgariser les différents textes réglementaires au niveau des acteurs des filières d'exportation en langue nationale ; (xi) mettre en place des textes juridiques et réglementaires relatifs aux différents produits d'exportation pour accompagner les investisseurs dans l'établissement et le développement de leurs entreprises.

**Coût estimatif : 987 785 500 FCFA**

### **3.5 Composante 5 : « Création de deux Centres Ruraux d'Education et de Formation (CREF) à Mobaye et à Bangassou dans la Région n°6 »**

#### 3.5.1. Contexte et justification

La problématique de prise en charge des jeunes, majoritairement rurales et souvent enrôlés dans les multiples conflits armés que la République Centrafricaine a connu, est une préoccupation majeure des Autorités Administratives et Techniques qui entendent, dans le cadre de la consolidation de la paix et la relance économique notamment en soutien au secteur productif, « Promouvoir une politique de promotion à l'entreprenariat agricole au bénéfice des jeunes ruraux vulnérables et créer de l'emploi dans le secteur agricole ».

La première priorité nationale est la réintégration des jeunes ruraux après leur formation. A cela s'ajoute la politique de déconcentration de la politique des CREF en faveur des familles agricoles rurales et jeunes ruraux vulnérables tant attendue dans la région 6 depuis 1966.

Le projet de « Création de deux CREF à Mobaye et à Bangassou », est l'une des solutions incontournables de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et au développement socioéconomique durable.

Les activités du projet s'articulent autour de 6 composantes à savoir:

- o) une composante « Construction de deux CREF » ;
- p) une composante « Equipement des deux centres en outils pédagogiques pour la formation » ;
- q) Dotation en kits spécifiques pour les travaux dans les fermes pédagogiques et propres aux formés en post formation ;
- r) Prise en charge de 4 formateurs et 1 Chef de service régional selon l'approche par alternance ;
- s) Formation de 3.000 jeunes et Chefs des ménages des familles agricoles ;
- t) Subvention pour le lancement des projets individuels ou en coopératives ;
- u) Suivi-Evaluation du projet.

### 3.5.2 Objectifs

- Déconcentrer la politique des CREF dans la région n°2 pour faire acquérir aux jeunes diplômés et ruraux sans emploi des outils et techniques d'étude et d'expertise en économie agricole, d'élaboration des plans d'affaires et de recherche et négociation

### 3.5.3 Sous-composantes/Résultats attendus/Activités à mener

<b>Composantes</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>
Organisation de deux états des lieux pour l'implantation des 2 CREF	Deux états des lieux organisés	Descente avec état des lieux.
Construction de deux CREF	Deux CREF construits	Construction
Equiperment des 2 centres en outils pédagogiques	Deux centres construits et équipés	Dotation en outils pédagogiques
Dotation en kits spécifiques agropastoraux pour la formation par alternance.	Deux centres dotés en kits spécifiques	Dotation en outils pédagogiques et agricoles
Prise en charge de 5 formateurs selon l'approche par alternance,	5 Formateurs recrutés et pris en charge pour la formation par alternance	Paiement des salaires
Subvention de 50 AGR agropastorales pour le lancement des projets individuels ou en coopératives	50 AGR subventionnées	Subvention
Formation de 3.000 bénéficiaires (jeunes et familles agricoles) sur 3 ans au centres CREF et ans les Fermes propres aux apprenants	3.000 Jeunes formés	Formation
Suivi-Evaluation en huit séances trimestrielles	Huit séances de suivi-évaluation réalisées sur les 2 ans pour le renforcement des capacités des bénéficiaires.	Visite de terrain Evaluation Recyclage

### 3.5.3.1 Bénéficiaires

- 3.000 jeunes ruraux vulnérables de la Région 2 dont 50 % des filles;
- Familles rurales agropastorales (parents);
- Entrepreneurs de construction ;
- Représentants des partenaires de développement sur terrain.
- Bailleurs ;
- Formateurs CREF

### 3.5.3.2 Durée du projet : 2 ans

### 3.5.3.3 Coût estimatif du projet : 872 millions de FCFA

<b>Composantes</b>	<b>Coût (en FCFA)</b>
Organisation de deux missions d'étude des lieux	10.000.000
Construction de deux CREF dont un site (2 logements formateurs ; 1 salle de cours avec bureau ; 1 dortoir ; 1 bergerie ; 1 poulailler ; 1 garage ;	200.000.000
Equiperment des 2 centres (en outils pédagogiques, dortoir)	40.000.000
Formation de 3.000 jeunes et familles agricoles en tranches de 150 bénéficiaires /centre et en 6 mois.	200.000.000
Dotation en kits agropastoraux	100.000.000
Recrutement et pris en charge de 6 Formateurs	32.000.000
Subvention de 50 AGR	150.000.000
Suivi-Evaluation	60.000.000
Moyens de locomotion (5 motos/ 2 groupes électrogène )	20.000.000
Carburant sur 3 ans	60.000.000
<b>Total</b>	<b>872.000.000</b>

### 3.6 Mécanisme de suivi

L'analyse de nombreuses interventions inscrites dans le cadre des politiques et stratégies initiées par les gouvernements successifs fait ressortir entre autres un déficit de gouvernance au niveau du secteur agricole qui se traduit par (1) une faible coordination et (2) un manque de suivi et d'évaluation des interventions.

La pratique de la gouvernance actuelle n'offre pas la possibilité aux populations rurales et aux opérateurs intervenant dans le secteur à s'impliquer dans les mécanismes de prise de décisions et la mise en œuvre des divers projets et programmes. Ainsi, les bénéficiaires des projets ne s'approprient que faiblement des acquis des projets. Presque tous les projets disparaissent à la fin de leur financement.

Le développement durable du secteur agropastoral repose sur la participation et la responsabilisation de tous les acteurs à différents niveaux à savoir les Ministères techniques impliqués, les organisations des producteurs, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financier et la société Civile.

La mise en place des mécanismes de concertation/coordination institutionnelle à tous les niveaux, en impliquant tous les acteurs impliqués est fondamentale et permettra la transparence du secteur et aboutira à des meilleurs résultats.

3.6.2 Le mécanisme inclusif de pilotage, de concertation, de coordination et de financement. Se référant au Document de Stratégie du Développement du Secteur Agricole (SDRASA) et le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASAN) comprend trois niveaux de responsabilité :

- au niveau politique et stratégique avec le Comité National d'Orientation et de Pilotage (CNOP);
- au niveau technique avec le Comité Technique de Suivi (CTS) chargé de coordonner les activités opérationnelles basé au MCDR ;
- au niveau régional et local avec les Comités de Mise en Œuvre des Programmes et des projets dans les régions.

Au niveau de la Région, le comité sera impliqué dans l'élaboration des plans régionaux et le suivi de leur mise en œuvre. La mise en œuvre proprement dit sera sous la supervision des Directeurs Régionaux soit du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. La présidence du CMOP régional sera assurée par le Préfet, désigné comme Chef de file de la Région. La vice-présidence sera confiée à un représentant des OPAR de la région. Le poste de rapporteur reviendra au Directeur de la planification régionale du Ministère du Plan. Un poste de 1<sup>er</sup> rapporteur adjoint sera prévu pour le Directeur régional de l'Agriculture et de l'Élevage et un poste de 2<sup>ème</sup> rapporteur adjoint pour le Directeur régional du MEFET. Les membres proviendront (i)

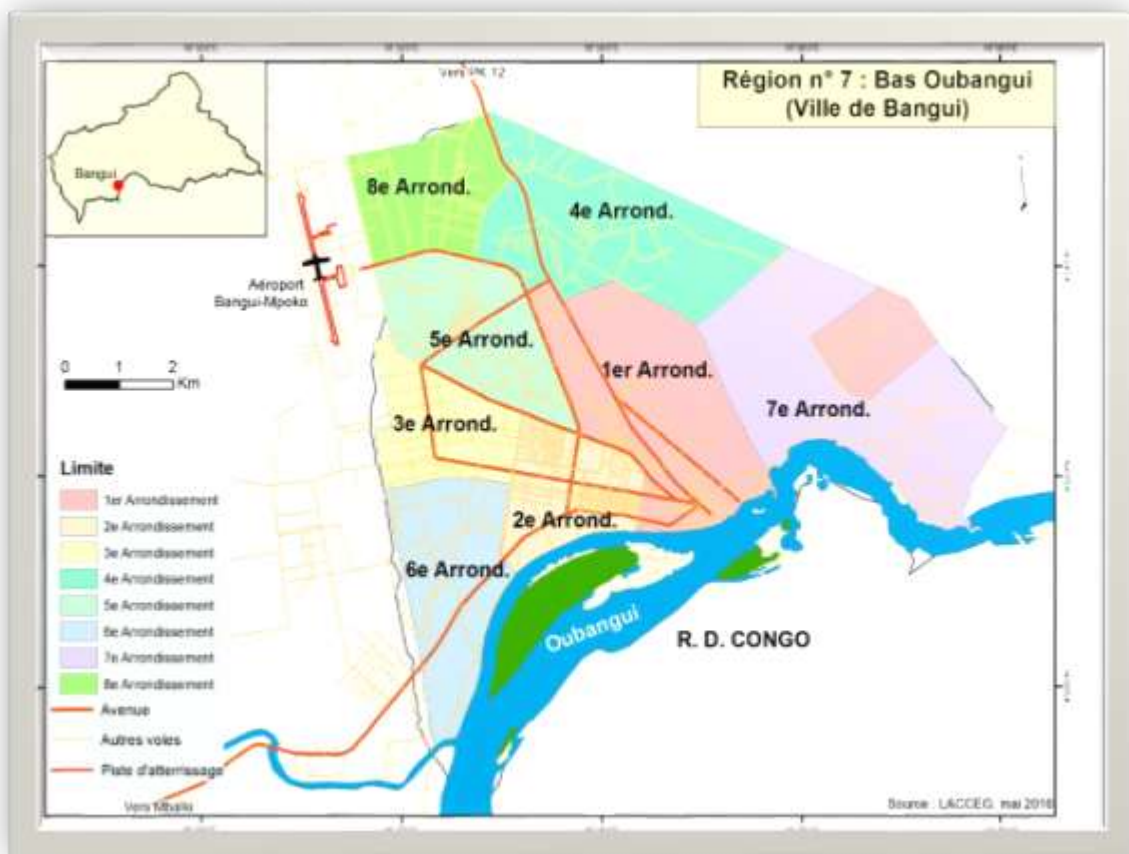
des autorités locales (préfets, sous-préfets et maires) de la région, (ii) des responsables régionaux des ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre des PDL, (iii) des représentants des OPAR de la région, (iv) des responsables régionaux des institutions publiques agricoles (ACDA, ANDE, ICRA, CREF, ORCCPA), (v) des représentants des ONG de la région, (vi) des représentants des opérateurs privés du secteur agricole de la région.

Au niveau central, la coordination technique et opérationnelle sera assurée la Cellule Permanent de Coordination des Projets et Programme (CPCP) assurant le secrétariat Permanent du Comité Technique de Mise Œuvre des Programmes et Projets. Ce Comité technique aura pour responsabilité entre autres d'approuver les PTBA des programmes et projets prioritaires, (iii) adopter les rapports d'activités périodiques, les rapports financiers et d'audits, les rapports d'évaluation et d'achèvement des programmes et projets prioritaires, (iv) veiller à l'atteinte des résultats attendus des différents programmes et projets prioritaires. Ce comité sera présidé par le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Cf. Composition).

## **PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°7 : BANGUI ET SES ENVIRONS**



# PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION N°7 BANGUI ET SES ENVIRONS



## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La République Centrafricaine traverse une crise complexe et continue depuis les événements de 2013. La dégradation des infrastructures socio-économiques, l'absence ou le faible redéploiement des services de l'Etat dans les Préfectures, l'effondrement de la cohésion sociale et du tissu socioéconomique à la suite des crises violentes et récurrentes, ont eu des conséquences humanitaires dramatiques.

Afin de dégager des perspectives vers lesquelles le Gouvernement et ses partenaires souhaitent évoluer, une feuille de route de la relance de l'agriculture (Plan d' Action 2016-2018) a été élaborée par le Ministère en Charge du Développement du Monde Rural (MCDMR). Cette feuille de route s'appuie sur la Stratégie des Régions Administratives.

Notons que la RCA est subdivisée en Sept (7) Régions Administratives. Le présent travail se focalise sur la Région n°7, qui est constituée de la Ville de Bangui et d'une partie de l'Ombella MPoko. Elle est limitée au Nord par le village Bouboui situé à 42 km, sur la route de Boali et le village Nguérégou à 32 km sur la route de Damara, au Sud par le village Bimon situé sur la route de M'Baiki et à l'Est par le village Mboko à 45 km sur la route de Landja, et au Sud-Est par le fleuve Oubangui. La Région n°7 compte environ 839 081 habitants (Source RGPH, 2003). Elle regorge des potentialités avec : (i) des conditions agro écologiques favorables à l'agriculture et l'élevage ; (ii) un important réseau hydrographique avec une disponibilité en eau de surface et souterraine et un potentiel en matière de pêche estimé entre 3000 à 4000 tonnes de poissons.

## **II. Potentialités de la région n° 7**

La région n°7 dispose des potentialités dans les secteurs agricoles, mais encore faiblement exploitées. En adoptant une stratégie sectorielle ambitieuse et volontariste, les potentialités lui permettraient de contribuer à l'autosuffisance alimentaire, la sécurité alimentaire, la création d'emplois et la croissance économique du pays.

On note dans la région n° 7 :

- des conditions agro-écologiques favorables à l'agriculture et l'élevage, les ressources naturelles abondantes ;
- un potentiel de production maraichère d'environ 114 tonnes de toutes légumes confondues pour une superficie de 18 hectares ;
- un important réseau hydrographique avec une disponibilité en eau de surface et souterraines ;

- un potentiel en matière de pêche dans le fleuve Oubangui et M'Poko estimé entre 3000 et 4000 tonnes de poissons par an ;
- une potentialité de production des poulets de chair estimée à 220 838 têtes en 2010. Cet effectif est en régression par rapport à 1990 qui est de 800.000 têtes.
- une forte consommation en viande bovine qui est 66.770 têtes en 2010 qui a connu une régression en 2014 (5 514 têtes) et en 2015 (15. 152 têtes) ;
- un potentiel technique existant en matière de pisciculture, estimé à 10 ha, permettant de produire environ 500 tonnes supplémentaires ;
- un potentiel humain constitué d'un nombre d'acteurs dans les différents domaines agricole, artisanal et de la commercialisation. La région n°7 compte environ 839 081 habitants (Source, RGPH, 2003) dont 402 759 hommes (48%), 436 323 femmes (52%). Les jeunes des deux sexes y représentent 41%.

## **2.1 Description des Programmes de Développement des Filières Agropastorales de la Région n°7**

### 2.1.1 Filières de production végétale

- Amélioration de la qualité des services de conseil agricole ;
- Approvisionnement en intrants et outillages agricoles ;
- Amélioration des itinéraires technique de production et gestion des exploitations ;
- Amélioration des techniques de transformation ; de conditionnement et stockage des produits ;
- Développement des marchés locaux et organisation des circuits de commercialisation ;
- Développement de la petite irrigation ;
- Appui à la gestion d'aménagements et infrastructures.

### 2.1.2.Filières de production animale

- Amélioration de la qualité des services de conseil agricole ;
- Gestion durable et valorisation des ressources pastorales et de l'alimentation animale ;
- Gestion durable et amélioration des ressources génétiques animales ;
- Amélioration de la santé animale et renforcement de la protection zoo sanitaire ;
- Amélioration des pratiques d'élevage et de l'habitat ;
- Développement de la production de poulets de chair et d'œuf ;
- Développement de l'élevage moderne de porcs ;
- Infrastructures de transport, de commercialisation, de conservation et de transformation.

### 2.1.3. Filières des Produits Forestiers Non Ligneux

- Promotion des Produits Forestier Non Ligneux (PFNL) ;
- Développement des productions halieutiques et aquacoles ;
- Appui à la commercialisation des produits halieutiques et aquacoles ;
- Renforcement des capacités en matière de pêche et d'aquaculture ;
- Appui à la planification locale de développement ;
- Appui/conseil à la concertation et à la négociation des acteurs de l'espace ;
- Renforcement des structures de gestion des ressources naturelles (GNG) ;
- Mise en place des infrastructures de gestion des ressources naturelles (GRN) ;
- Appui à la gestion des infrastructures communautaires ;
- Développement des matériels génétiques améliorés ;
- Développement des technologies de gestion intégrée des cultures et de transformation pos récolte.

## **III. PLAN D' ACTIONS DE RELANCE DE L' AGRICULTURE 2016-2018**

### **3.1 Composante 1 : Renforcement des Capacités des Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales, Reproducteurs Maraichers et Vivriers**

#### Contexte et justification

Ce programme est axé sur la responsabilisation des populations locales vis-à-vis de la gestion de leurs ressources de renforcer leurs capacités techniques et financières pour la mise en œuvre des projets de développement socio-économique (aménagement productifs, aires de séchage, magasins de stockage, centres de santé, écoles, puits aménagés, forages, etc.), de gestion des ressources naturelles qu'elles ont planifiés, et à l'amélioration des services fournis par les structures de recherche et d'appui conseil. Le programme est en cohérence avec le pilier 4 du PDDAA-NEPAD (Recherche agricole et diffusion de la technologie). Il s'inscrit en droite ligne des priorités de la SDRASA et du DSRP-2.

#### 3.1.1 Objectifs

Les objectifs de la composante visent : (i) l'identification des agriculteurs en place et leurs organisations ; (ii) l'identification de leurs besoins d'appui ; (iii) les observations et relevés de données continues sur l'environnement de production, les parcelles de culture ainsi que des visites régulières auprès des agriculteurs et leurs organisations pour assurer le service conseil et d'appui agricole.

### 3.1.2.Sous composantes et coût estimatif

<b>Sous-Composante : Renforcement des Capacités des Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales, Reproducteurs Maraichers et Vivriers</b>	<b>Coût (FCFA)</b>
Renforcer la capacité des services d'appui public agricoles de la région	605 000 000
Rendre professionnels les groupements agropastoraux	60 000 000
<b>Total coût du projet</b>	<b>665.000.000</b>

#### 1.1.1. Bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont : (i) les institutions publiques et privées du secteur de l'agriculture et l'élevage ; (ii) les principaux acteurs (agriculteurs, éleveurs, commerçants, consommateurs etc.) et leurs organisations ; (iii) les établissements de formations ; (iv) l'économie nationale

### **3.2 Composante 2: Appui aux pisciculteurs de la région n°7 décapitalises et insertion sociale des jeunes désœuvrés**

#### 3.2.1.Contexte et justification

Le route vers une stabilisation tant politique qu'économique en République Centrafricaine passe par des solutions concrètes par et pour les ménages souffrant d'insécurité alimentaire dans toutes les régions pays en général et en particulier la région n° 7. Elle s'appuie sur la possibilité de fournir à la jeunesse centrafricaine les compétences nécessaires pour construire et développer les opportunités d'emploi et de marché qui fournissent des revenus pour les ménages.

En RCA, l'agriculture est l'épine dorsale de l'économie. Environ 76% de la population totale vit de l'agriculture qui contribue pour 52% au Produit Intérieur Brut (PIB) et représente 42% des valeurs d'exportation. Cependant, en 2014, 28% de la population faisait face à une insécurité alimentaire sévère ou modérée, en augmentation de 2% par rapport à l'année 2013 (1,44 millions de personnes dont 270 000 à Bangui).

Les jeunes centrafricains sont aux prises avec la violence, le chômage, le manque de moyen pour faire entendre leur voix et ont un faible accès à l'éducation. L'exclusion sociale touche de plein fouet les jeunes considérés comme défavorisés, souvent confrontés à des problèmes de divers ordres : les jeunes présentant des infirmités, des handicaps, les victimes des violences, en particulier les jeunes femmes qui subissent des

violences basées sur le genre, ainsi que les jeunes vivant dans la pauvreté absolue (jeunes de la rue) sans opportunité d'emploi.

L'agriculture n'est pas que synonyme de culture de subsistance. Elle peut signifier bien davantage et offre bien plus d'opportunités que les jeunes ne l'imaginent. Les jeunes représentent la force vive de la nation ayant la capacité d'introduire de nouvelles techniques pouvant transformer radicalement la perception et la réalité du secteur agricole. Leur connaissance, leur énergie, leur vision et leur engagement peuvent constituer le canal par lequel les techniques traditionnelles et modernes pourront s'unifier, mais aident aussi à conduire l'innovation et la croissance nécessaire à la lutte contre la pauvreté et au redressement économique de toutes les régions en générale en particulier la région n° 7 de la RCA.

« La Promotion de la pêche et le développement de l'aquaculture » vise spécifiquement à : (i) Contribuer à la gestion durable des pêcheries ; (ii) Accroître la production des poissons sur toute l'étendue du territoire ; (iii) Renforcer les capacités opérationnelles des producteurs ruraux et périurbains ; (iv) Améliorer l'apport en protéine par l'augmentation de la consommation de poisson de 5,7 Kg/hab./an à 10 Kg/hab./an en 2015 ; (v) Augmenter les revenus par la création de l'emploi. Pour atteindre cet objectif, il s'agira de produire, d'ici cinq ans, 166.500 tonnes de poissons (125.000 tonnes pour la pêche ; 41.500 tonnes pour l'aquaculture), soit une augmentation de 126%.

3.2.2 Objectifs:(i)Renforcer les moyens d'existence des groupes cibles tirés de l'élevage et de la pisciculture pour accroître leur résilience à travers le développement de la pisciculture péri urbaines ;(ii)Appuyer les jeunes dans leur reconversion aux activités piscicoles.

### 3.2.3 Sous composantes

- Description : Les Sous composantes du projet sont les suivantes : (i) Relance des élevages périurbains ; (ii) Formation des jeunes sans formation de base, (iii) Insertion professionnelle des jeunes ; (iv) Education, sensibilisation et communication.
- Résultats attendus : (i) Les groupements des éleveurs sont opérationnels ; (ii) Les jeunes sans formation de base ont reçu une formation ; (iii) Les jeunes de base ayant reçu la formation sont opérationnels ; (iv) Les associations professionnelle sont sensibilisées sur la réconciliation et la cohésion sociale.
- Activités : (i) Identification des groupements /Etat de lieux ;(ii) Réhabilitation et construction des habitats ; (iii) Encadrement et distribution des kits, suivi des activités ;(iv) Identification et sensibilisation des jeunes ; (v) Identification des centres de formations ;(v) Mise en place des stratégies de formation ; (vi) Session de formation des jeunes ; (vii) Acquisition des kits ;(viii) Distribution et insertion

professionnelle ; (ix) Réorientation des stratégies et sensibilisation en masse sur la cohésion sociale, (x) Exécution de la stratégie et suivi et évaluation.

### 3.2.4 Coût estimatif : 10.600.010.000 FCFA

<b>Sous-Composante : « Appui aux pisciculteurs de la région n°7 décapitalises et insertion sociales des jeunes désœuvrés »</b>	<b>Coût (en FCFA)</b>
Relance des élevages périurbains	3.000.000.000
Formation des jeunes sans formation de base	50.000.000
Insertion professionnelle des jeunes.	7.500.000.000
Education, sensibilisation et communication.	50.010.000
<b>Total coût du projet</b>	<b>10.600.010.000</b>

### 3.2.5 Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du sous-programme sont les pêcheurs et aquaculteurs ainsi que des personnes qui opèrent en amont et en aval du secteur. L'administration de pêche et les organisations socioprofessionnelles du secteur sont les bénéficiaires indirects des activités de ce sous-programme.

## 3.3 Composante 3: Appui aux producteurs de vivriers de la région n°7

### 3.3.1. Contexte et justification

3.3.2. Objectifs : (i) Appuyer les artisans locaux pour la fourniture des petits outillages agricoles ; (ii) Aménager des parcelles de cultures vivrières ; (iii) Produire des vivres (maïs, riz pluvial).

### 3.3.3 Sous composantes

- Description : Les Sous composantes du projet sont les suivantes : (i) Renforcement des capacités ; (ii) Production des semences ; (iii) Dotation en moyen de production ; (iv) Echanges commerciaux.
- Résultats attendus : (i) Les capacités en moyen humain et matériel sont renforcées ; (ii) Les groupements sont dotés en semences de bonne qualité ; (iii) Les groupements disposent des moyens de production ; (iv) Les échanges commerciaux entre les acteurs sont effectifs.
- Activités : (i) Prise en charge des cadres recrutés ; (ii) Entretien des moyens roulants ; (iii) Distribution des semences ; (iv) Appui conseil et suivi des activités par

ACDA et ICRA ; (v) Sensibilisation et préparation des manifestations agricoles ; (vi) Organisation des foires et comices.

### 3.3.4 Coût estimatif : 1,265 milliards de FCFA

<b>Composante n°3: Appui aux producteurs de vivriers de la région n°7</b>	<b>Coût(en FCFA)</b>
Renforcement des capacités	230 000 000
Production des semences	170 000.000
Dotation en moyen de production	615.000.000
Echanges commerciaux	250.000.000
<b>Total coût du projet</b>	<b>1.265.000.000</b>

### 3.3.5 Bénéficiaires

## **3.4 Composante 4: Appui à la réhabilitation et à l'équipement de l'abattoir frigorifique de Bangui et à la construction d'un marché à bétail dans la périphérie de Bangui**

### 3.4.1. Contexte et justification

Le programme d'appui à la réhabilitation/construction/entretien des infrastructures de gestion de l'eau et désenclavement des zones de production à fort potentiel pour un meilleur accès aux marchés, découle des piliers 1 (Extension des superficies bénéficiant d'une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l'eau) et 2 (Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché) du PDDAA/NEPAD. Il s'inscrit parmi les programmes prioritaires de la SDRASA et du DSRP 2. Ce programme a été également identifié comme l'un des programmes du PNIASAN.

En effet, afin de répondre aux besoins de la réhabilitation et d'équipement et de réalisation des travaux, une meilleure planification du déroulement des travaux et un suivi approprié devraient être assurés. Les populations bénéficiaires devront être associées à toutes les phases de développement des activités de la composante. Ce n'est

qu'ainsi que le transfert de responsabilité, quant à l'entretien de l'abattoir frigorifique et marché à bétail dans la zone périphérique de Bangui, pourrait garantir la durabilité des résultats des travaux réalisés. Il devra également être envisagé la mise en place et la validation des options stratégiques permettant d'identifier les besoins prioritaires et les méthodes d'intervention optimales applicables à la construction, à la réhabilitation et à l'entretien de cet abattoir et construction d'un marché à bétail dans la périphérie de Bangui.

### 3.4.2. Objectifs

(i) Réhabilitation des infrastructures d'abattage des bovins ovins, caprins ; (ii) Production de farine de sang et le renforcement des capacités de collecte, de transformation et de commercialisation des peaux et cuirs en vue de l'augmentation des disponibilités en viande de qualité ; (iii) Diversification des productions d'exportation de la RCA.

#### 3.4.2.1. Sous composantes

- Description : Ce programme sera mis en œuvre à travers les Sous composante suivantes : (i) Réhabilitation et construction des infrastructures ; (ii) Suivi et évaluation.
- Résultats attendus : (i) Des infrastructures sont réhabilitées et construites ; (ii) Un dispositif de suivi et évaluation de l'exécution des activités du Plan d'Action Régional est mis en place.
- Activités : (i) Identification et Etat des lieux, appel d'offre souscripteur, sélection des démarrages des travaux ; (ii) Mise en place du dispositif de suivi et évaluation des activités du Plan d'Action Régional.

#### 3.3.6 Coût estimatif

<b>Composante 4: Appui à la réhabilitation et équipement de l'abattoir frigorifique de Bangui et construction d'un marché à bétail dans la périphérie de Bangui</b>	<b>Coût (FCFA)</b>
Réhabilitation et construction des infrastructures	300.000.000
Suivi et évaluation	20.000.000
<b>Total coût du projet</b>	<b>320.000.000</b>

#### 3.3.7 Bénéficiaires

### 3.5. Composante 5 : Programme d'Appui aux Producteurs de la Spiruline de la Région 7

### 3.5.1.Secteur et sous-secteurs d'activités

#### 3.5.2.Secteur d'activité : Développement Rural

##### Sous secteur : Agriculture

##### Localisation : Bangui et ses environs

#### 2.4.3. Cohérence avec les axes stratégiques

Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement régional

### 3.5.2 Contexte et justification

L'agriculture est au centre des activités économiques en République Centrafricaine. Elle contribue pour 50% au produit intérieur brut (PIB), emploie 70% de la population active et produit plus de 75% des vivriers consommés dans le pays. Les activités principales sont l'agriculture vivrière (28,3% du PIB) et l'élevage (12,7% du PIB). Aussi, les revenus agricoles représentent-t-ils un peu plus de 50% des ressources des ménages. L'agriculture vivrière est la plus importante et compte pour 98,5% contre 1,5% pour l'agriculture d'exportation (notamment avec le café et le coton).

Dans la Région de Bangui et ses Environs, on pourrait ajouter à cette agriculture la production de la spiruline qui est un complément alimentaire. C'est un micro-organisme aquatique (0,3mm de long), en forme de spirale et de couleur verte-bleue appelée algue bleue ou algue mucilagineuse. La spiruline vit de photosynthèse comme les plantes et croit naturellement dans les lacs salés et alcalins des régions chaudes.

En effet, les recherches scientifiques et médicales ont découvert que la spiruline a des qualités intéressantes pour l'alimentation et la santé, tant pour les hommes que pour les animaux, mais aussi en cosmétique etc. La teneur en protéine des spirulines est très importante, elle varie entre 50 et 70% du poids sec. Les protéines de la spiruline apportent à l'organisme la quasi-totalité des acides aminés essentiels. En outre la spiruline contient de forte proportion en Fer, en vitamines et en bêta- carotène. Elle est aussi riche en acides gras essentiels, en glucides qui constituent entre 15 à 25 % de sa masse.

La spiruline pourrait fortement contribuer à l'amélioration de la santé des malnutries et des personnes immuno-déficientes. Mais, elle pourrait aussi aider les acteurs de la filière à avoir une valeur ajoutée à leurs activités et ainsi combattre la pauvreté.

En Centrafrique, les producteurs sont confrontés à des difficultés à savoir une productivité faible en raison de diverses contraintes notamment les moyens et les techniques de production rudimentaires ; la faible utilisation d'intrants de qualité ; la faiblesse des infrastructures post-récolte de stockage et de conservation des produits ;

des circuits de commercialisation peu organisés ; des difficultés d'accès au crédit et aux équipements.

Ces contraintes se sont aggravées suite aux multiples crises que le pays a connu depuis décembre 2012. En effet, elle a occasionné la perte des moyens de production pour un nombre important des producteurs de la spiruline.

### 3.5.3. Objectifs

Le projet vise principalement à renforcer les capacités des agriculteurs de la spiruline et leurs organisations à réduire l'insécurité alimentaires.

De manière spécifique : (i) Lutter contre les carences alimentaires les plus graves constatées dans le pays après la grave crise que nous avons connue ; (ii) Booster la production et la productivité de la spiruline dans le pays ; (iii) Créer une activité économique et pérenne permettant de Créer des emplois et des revenus aux producteurs.

Principaux résultats attendus :

- Les carences alimentaires les plus graves constatées dans le pays après la grave crise ont régressées ;
- La production et la productivité de la spiruline du pays s'est améliorées ;
- Les activités économiques autour de la spiruline sont pérennes et créés des emplois et des revenus aux acteurs de la filière.

### 3.5.4. Sous-composantes

#### Activités

- a. Sous-Composante1 : Appui à l'organisation des producteurs ;
- b. Sous-Composante2 : Intensification de la culture de spiruline ;
- c. Sous-Composante 3 : Appui à la commercialisation de la spiruline

- Identifier des bénéficiaires et des besoins d'appui ;
- Fournir un conseil technique et former les producteurs ;
- Acquérir le matériel et fournir les kits nécessaires ;
- Fournir des outils devant servir à la construction des ouvrages ;
- Apporter un appui à l'organisation des producteurs, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des productions ;
- Fournir du matériel de la transformation de première récolte
- Fournir des intrants ;
- Améliorer qualitativement et quantitativement les principales productions de spiruline de la Région N° 7 ;
- Vulgariser les bonnes pratiques de la spiruline ;

### Aménagement des bassins pour la production des spirulines

L'aménagement de 4000 m2 de bassins de culture de spiruline dans les quatre sites dans la région n°7.

- Construire les ouvrages ou bassins
- Ensemencer les bassins

#### 3.5.5. Bénéficiaires

Bangui et ses environs compte près de 839 081 habitants dont 52% des femmes. Le projet vise spécifiquement les producteurs de la spiruline de le Région N°7.

#### 3.5.6. Durée : Trois (3) ans

#### 3.5.7. Coût estimatif : 197 149 000 FCFA

<b>Composantes</b>	<b>Coûts FCFA</b>
Composante1 : Appui à l'organisation des producteurs	12 000 000
Composante2 : Intensification de la culture de spiruline	11 977 200
Composante 3 : Construction et réhabilitation des infrastructures de base	89 086 000
Composante 4 : Acquisition et fourniture des intrants	69 085 800
Composante5 : Amélioration des technologies de transformation des produits agricoles	15 000 000
Total	197 149 000

## **4. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION**

Le pilotage technique du Plan d'Action Prioritaire de la Région n°7 sera assuré par un Comité National d'orientation et de Pilotage (CNOP), présidé par le Directeur Régional du Ministère en Charge du Développement du Monde Rural (MCDMR) et comprendra les Directeurs Régionaux des structures sous tutelle et les représentants des autres ministères techniques (Ministère des Eaux et Forêts, Ministère du Plan et de l'Environnement, etc.).

Le CNOP disposera d'un Comité Technique de Suivi (CTS) et d'un Comité Régional d'Orientation et de Pilotage (CROP) qui s'appuie sur les structures de concentrées de la région. Le CTS sera chargé de la gestion et de l'opérationnelle du Plan d'Action Prioritaire de la région n°7. Il assure le secrétariat, du CNOP, veille à la cohérence entre les opérations programmées.

Le suivi-évaluation du plan couvre toute la chaîne de planification –programmation- budgétisation- suivi/évaluation au niveau de la région. Il fait partie intégrante du dispositif du Ministère et est en parfaite cohérence avec le cadre de suivi –évaluation des structures sous tutelles. Le suivi-évaluation du DSRP2 sera effectué par le dispositif institutionnel formé des organes suivants : (i) le Conseil National Stratégique du DSRP (CNS) ; (ii) le Comité National Technique (CNT) ; (iii) le Secrétariat Technique National du DSRP (STN) ; (iv) les Comités Sectoriels du DSRP (CS) ; et (v) les Comités Régionaux du DSRP (CR). Ce mécanisme doit répondre aux besoins d'informations pour : (i) le suivi du bien-être des populations ; (ii) le suivi de l'exécution des programmes et projets ; et (iii) l'appréciation des progrès ; programmes et projets dans la réduction de pauvreté.

Le Directeur Régional de Développement Rural de la Région n °7 : est chargé de : (i) animer, superviser, coordonner, et contrôler les activités des services placés sous sa responsabilité ;(ii) représenter le Ministre dans sa zone de juridiction ; (iii) conseiller les autorités locales pour toutes les questions relatives au développement agricole ;(iv) promouvoir et animer la concertation régionale et assurer la coordination des acteurs régionaux en matière d'agriculture et élevage ; (v) identifier des idées de projets et les proposer à la Direction Générale ; (vi) assurer la circulation de l'information entre le Ministère, les hauts responsables de la région, les préfets, les structures d'intervention et les organisation de producteur ; (vii)participer à l'organisation des foires, des comices et autres manifestation visant le développement de l'agriculture ; (viii) contribuer aux études préalables à la mise en place d'un plan foncier ; (ix) veiller à l'application des législations et des réglementations agricoles dans sa zone de juridiction ; (x) consolider les données statistiques agricoles de base ; (xi) suivre dans sa zone de juridiction la gestion des ressources financières et matérielles du Département ; (xii) participer dans sa zone de juridiction aux missions d'étude, de supervision, de suivi, d'évaluation, de contrôle des structures publiques sous tutelles du Département ; 'xiii) assurer la supervision administrative d tous les cadres et agents du développement exerçant dans sa zone de juridiction. A ce titre, il participe à l'évaluation du personnel du département relevant de sa région, (xiv) dresser un rapport périodique des activités de la direction régionale.

Les chefs de services préfectoraux sous la responsabilité des Directeurs Régionaux sont chargés de :

- Promouvoir et assurer la concertation préfectorale et assurer la coordination des acteurs préfectoraux en matière d'agriculture et d'élevage ;
- Identifier les idées de projet et les proposer à la Direction Régionale ;
- Représenter le Ministre dans sa circonscription, conseiller les préfets de leurs zones de juridiction pour toutes les questions relatives au développement des activités agricoles ;

- Assurer la circulation entre le Ministère, les préfets et les structures d'intervention ;
- Participer à l'organisation des foires, comices et autres manifestation visant le développement agropastoral ;
- Consolider des statistiques à la base dans le domaine agricole ;
- Dresser les rapports périodiques des activités des services.



**PROJETS TRANSVERSAUX**

# **PROJETS TRANSVERSAUX**

## **Projet « Appui à la redynamisation et à la professionnalisation des acteurs pour le développement des chaînes de valeurs »**

### **1.1. Secteur et sous-secteur d'activités**

1.1.1. Secteur d'activités : Développement Rural

1.1.2. Sous secteurs d'activités : Agriculture, Elevage, Pêche et Aquaculture

1.1.3. Localisation : Territoire national

### **1.2. Cohérence avec les axes stratégiques de la Feuille de route**

Le projet va contribuer, à des degrés divers, à la réalisation des axes stratégiques suivants :

*Axe 1 : Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement économique*

En favorisant, l'accès durable des organisations professionnelles agricoles notamment les sociétés coopératives, aux intrants, matériels et équipements, à travers le financement des Etablissements de Microfinance, sur la base de fonds de garantie à mettre en place par filière (maraichage, cultures vivrières).

*Axe 2 : Agriculture, un facteur de réconciliation nationale*

Par la réinsertion durable des ex-combattants, organisés en sociétés coopératives ayant accès à des financements mis en place dans le cadre d'un partenariat public-privé et bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement pour la création, la réalisation des investissements, la gestion et la professionnalisation.

*Axe 3 : Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture*

En encourageant l'entrepreneuriat des jeunes regroupés en sociétés coopératives et bénéficiant du même dispositif que les ex combattants.

*Axe 4 : Gouvernance agricole et compétitivité de l'agriculture centrafricaine au niveau régional, continental et international*

A travers l'appui au processus de réforme de la Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme (CAEEFCPT), notamment par le renforcement de ses capacités à fournir des prestations de service aux acteurs du monde rural.

### **1.3. Contexte et justification**

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), convaincu que « *l'avenir de la République Centrafricaine réside dans son agriculture* », vient d'élaborer

une Feuille de Route pour la relance de l'agriculture sur la période 2016–2018, ainsi que des Plans d'Actions Prioritaires au niveau des sept (7) régions du pays. Ces documents sont structurés autour de quatre axes stratégiques que sont :

- Axe 1 : Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement économique
- Axe 2 : Agriculture, un facteur de réconciliation nationale
- Axe 3 : Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture
- Axe 4 : Gouvernance agricole et compétitivité de l'agriculture centrafricaine au niveau régional, continental et international.

L'amélioration de la gouvernance agricole prévoit certaines réformes institutionnelles dont celle de la Chambre d'Agriculture, de l'Élevage, des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et Tourisme (CAEEFCPT). En effet, la relance durable et le développement à long terme du secteur, dépendra de la professionnalisation des organisations paysannes et du dynamisme du secteur privé ; ce qui répond à la mission de promotion économique des domaines de compétence de la Chambre d'Agriculture.

Aussi, un cadre stratégique du processus de réforme a été élaboré et se décline en quatre étapes, notamment (i) l'information et la sensibilisation, (ii) la consolidation des organisations paysannes, (iii) la mise en place des Chambres régionales et, (iv) la mise en place par voie électorale, d'une nouvelle Chambre nationale. Étant donné la déconnexion actuelle de la CAEEFCPT avec ses structures de base, une réappropriation est indispensable, afin de garantir la réussite du processus.

Ainsi, le présent projet vise à contribuer à ce rapprochement en développant les capacités de prestation de services de la chambre et justifier de son utilité auprès des acteurs.

#### **1.4. Objectifs**

L'objectif général est de développer la professionnalisation des acteurs dans la perspective du développement des chaînes de valeurs au niveau des filières porteuses.

De manière spécifique, les objectifs visent (i) la promotion de formes d'organisation plus professionnelles (sociétés coopératives, etc.), (ii) la facilitation de l'accès au financement par les sociétés coopératives dans le cadre d'un partenariat public-privé, (iii) la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des sociétés coopératives pour la préparation des plans d'affaires, leur exécution, la gestion et la professionnalisation.

## 1.5. Composantes

### 1.5.1. Composante A : Relance du secteur agricole en vue d'améliorer la sécurité alimentaire

Résultat 1 : Des structures professionnelles à base communautaire sont créées

Activités : Les principales activités suivantes seront réalisées (i) relire, faire adopter et diffuser la loi régissant les organisations professionnelles agricoles, (ii) sensibiliser et appuyer la création des sociétés coopératives, (iii) appuyer l'élaboration des plans d'affaires et la négociation de leur financement, (iv) appuyer la mise en œuvre des plans d'affaires et la gestion des sociétés coopératives, (v) suivre le remboursement des crédits.

Résultat 2 : Des fonds de garantie sont mis en place pour les filières porteuses pour le financement des campagnes de production, de transformation, de commercialisation et d'exportation

Activités : Les principales activités porteront sur (i) négocier et signer des protocoles de partenariat avec les Etablissements de Micro-finance (EMF) pour la mise en place de fonds de garantie par filière, (ii) définir les modalités de financement des acteurs des filières concernées et d'utilisation des fonds de garantie, (iii) suivre le financement des plans d'affaires des sociétés coopératives, le remboursement des crédits et l'utilisation du fonds de garantie.

Résultat 3 : Les capacités des sociétés coopératives sont renforcées dans la gestion technique et financière

Activités : Les principales activités concernent (i) élaborer un plan de formation qui cible les membres des sociétés coopératives (gestion technique et financière de leurs exploitations) et les équipes dirigeantes (direction, gestion et finance, approvisionnements, commercialisation, épargne et crédit, ...), (ii) établir des contrats de prestation de services avec les structures compétentes, (iii) suivre et évaluer les résultats.

### 1.5.2. Composante B : Appui au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion

Résultat 1 : Les ex-combattants sont constitués en sociétés coopératives

Activités : (i) informer et sensibiliser les ex-combattants sur l'intérêt de se constituer en société coopérative, (ii) appuyer les ex-combattants qui ont pris la décision dans le processus de constitution de la société coopérative, (iii) aider les sociétés coopératives créées à élaborer leurs plans d'affaires et à négocier le financement, (iv) assister les sociétés coopératives dans l'exécution des plans d'affaires, dans la gestion des entreprises et le remboursement du crédit.

Résultat 2 : Un partenariat public-privé est mis en place et finance les sociétés coopératives

Activités : (i) des lignes de financement à moyen et long terme sont mises à la disposition des établissements bancaires et de micro-finance intéressés, pour le financement des investissements des sociétés coopératives, (ii) les modalités de financement des plans d'affaires des sociétés coopératives sont définies, (iii) un cadre de gestion du partenariat public-privé est mis en place, (iv) des protocoles de partenariat sont établis entre les parties prenantes.

Résultat 3 : Un dispositif d'accompagnement des sociétés coopératives est opérationnel

Activités : (i) renforcer le Service Etudes, Projets et Partenariats de la CAEEFCPT par le recrutement des Chargés de Projet, (ii) recruter les prestataires de services nécessaires pour l'élaboration des plans d'affaires, (iii) finaliser et faire valider les plans d'affaires aux sociétés coopératives, (iv) appuyer les sociétés coopératives dans la négociation du financement, (v) accompagner les sociétés coopératives dans la réalisation des investissements et la gestion de leurs affaires, (vi) recruter des prestataires de services pour le renforcement des capacités techniques et de gestion des coopérateurs et des équipes de gestion.

#### 1.6. Bénéficiaires

Les bénéficiaires seront constitués essentiellement :

- des membres des groupements et associations qui auront acceptés de se constituer en sociétés coopératives et particulièrement les femmes ;
- des ex-combattants qui auront décidés de se réinsérer dans les activités agricoles, d'élevage, de pêche et aquaculture.

1.7. **Durée** : la durée du projet est estimée à trois (3) ans.

1.8. **Coût estimatif** : 1 050 000 000 FCFA

Composantes	Coût (x 1000 FCFA)
Composante A: Relance du secteur agricole en vue d'améliorer la sécurité alimentaire	200 000
Composante B: Appui au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion	850 000
<b>Total</b>	<b>1 050 000</b>

#### 1.9. Hypothèse/Risque

Bonne gouvernance, Sécurité, Mobilisation de financement à temps réel: Une bonne compréhension de la différence entre un groupement et une société coopérative ainsi que l'adhésion libre à cette forme d'organisation, sont essentielles à la réalisation du projet. Par ailleurs, ce choix doit conduire à une responsabilisation accrue des producteurs et les sortir

de la logique de dépendance vis-à-vis des structures publiques et des projets de développement.

La mauvaise gestion des sociétés coopératives est un risque réel qui pourra être atténué par un accompagnement rapproché pour assurer un fonctionnement conforme aux dispositions de la loi régissant les organisations professionnelles agricoles.

### **1.10. Modalités de mise en œuvre**

- 1.10.1. Service responsable : La Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme
- 1.10.2. Partenaires de mise en œuvre : (i) Etablissements de Micro-finance, (ii) Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA), (iii) Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE), (iv) Direction Nationale des Centres Ruraux, d'Education et de Formation (CREF), (v) ONG nationales et internationales, (vi) Prestataires de service

## **II. Programme de Reforme et d'Amélioration de la Gouvernance du Secteur Agricole**

### **1.9. Secteur et sous-secteurs d'activités**

- 1.9.1. Secteur d'activités : Développement Rural
- 1.9.2. Sous secteurs d'activités : Agriculture, Elevage, Pêche et Aquaculture
- 1.9.3. Localisation : Territoire national

### **1.10. Cohérence avec les axes stratégiques de la Feuille de route**

*Axe 4: Gouvernance agricole et compétitivité de l'agriculture centrafricaine au niveau régional, continental et international*

Par la création d'un environnement juridique, institutionnel, économique et financier, favorable à la compétitivité de l'agriculture centrafricaine.

### **1.11. Contexte et justification**

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural vient d'élaborer la Feuille de Route pour la relance de l'agriculture de 2016-2018 ainsi que les Plans d'Actions Prioritaires pour les sept (7) régions administratives que compte le pays. Le programme du Gouvernement prévoit que l'agriculture, au sens large, doit jouer le rôle de

locomotive dans la relance économique nationale. C'est une lourde responsabilité pour laquelle les Départements concernés doivent se donner les moyens de cette ambition. C'est pourquoi, l'un des axes stratégiques pour la relance durable de l'agriculture porte sur l'amélioration de la gouvernance du secteur.

La Stratégie de Développement Rural, Agricole et de Sécurité Alimentaire (SDRASA) adoptée en 2011, préconise plusieurs réformes afin d'améliorer les performances de l'agriculture. Afin d'assurer une meilleure gouvernance, une meilleure efficacité et une durabilité, les principes et approches d'intervention ci-après, ont été définis :

- une gestion axée sur les résultats ;
- la mise en œuvre de la stratégie suivant l'approche sectorielle ;
- le recentrage du rôle de l'Etat dans ses fonctions de maîtrise d'ouvrage ;
- la responsabilisation des bénéficiaires, du secteur privé et l'appropriation du processus par les nationaux ;
- les appuis sur la base des besoins des bénéficiaires ;
- la prise en compte de l'approche genre.

Certaines réformes ont été engagées. Il s'agit de la création, au cabinet du Ministère, de l'Unité des Politiques Agricoles, des Stratégies et des Prospectives (UPASP), afin d'assurer le pilotage politique et stratégique du processus de développement du monde rural. Ensuite, la volonté d'introduire la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), comme mode de gestion du secteur, a été réaffirmée à travers un document de plaidoyer intitulé « Gestion Axée sur les Résultats : Comment gérer autrement le secteur agropastoral et rural pour un relèvement durable de la République Centrafricaine ». Ainsi, des outils d'implantation de la GAR à différents niveaux de responsabilité devraient être élaborés. C'est le cas, du Cadre Commun d'Evaluation des Progrès (CCEP) qui a été adopté au niveau politique et stratégique. Sur la base des plans d'actions prioritaires élaborés pour les sept (7) régions administratives que compte le pays, des cadres de résultats devront être élaborés pour assurer la cohérence du CCEP avec les résultats au niveau des régions.

Le premier axe stratégique de la SDRASA porte sur l'amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production. Il comprend deux programmes notamment :

- ✓ le renforcement des services agricoles précisément les capacités institutionnelles des Ministères techniques, les services d'appui au monde rural, la collecte, le traitement et la diffusion des informations sectorielles de base ainsi que le mécanisme de suivi-évaluation du secteur ;
- ✓ l'amélioration du système de financement de l'agriculture en l'occurrence, le crédit agricole et le fonds de garantie et d'assurance.

Sur la base de ces orientations, le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) a prévu un programme de

renforcement institutionnel et de coordination sectorielle, dans le but d'assurer de manière efficiente les activités à développer dans le secteur agricole. L'étude institutionnelle menée dans le cadre de l'élaboration du PNIASAN a révélé plusieurs carences à différents niveaux (structures, articulation des services, définition des tâches et synergie, disponibilité des cadres en termes numérique, de compétence et d'efficacité, budget, qualité et durabilité des résultats attendus). Aussi, l'un des quatre axes retenus par la Feuille de Route de relance de l'agriculture 2016-2018, porte sur la « Gouvernance et amélioration de la compétitivité de l'agriculture ».

### **1.12. Objectifs**

L'objectif général est de créer un environnement favorable à une relance rapide et durable de l'agriculture centrafricaine.

De manière spécifique, les objectifs visent à (i) créer un environnement juridique favorable aux investissements privés et à la professionnalisation des organisations paysannes, (ii) doter les institutions du secteur des moyens adéquats et les rendre performantes, (iii) assurer le financement durable du secteur.

### **1.13. Composantes**

#### *1.13.1. Composante A : Réformes Juridiques*

Résultat 1 : La sécurisation foncière des investissements privés en assurée

Activités : (i) réactiver le dossier sur le code foncier agropastoral, (ii) faire adopter et promulguer la loi portant code foncier agropastoral en République Centrafricaine, (iii) élaborer, faire adopter et diffuser les textes réglementaires de la loi.

Résultat 2 : Le cadre juridique des organisations paysannes est renforcé

Activités : (i) procéder à la relecture de la loi régissant les organisations professionnelles agricoles, (ii) faire adopter et promulguer la loi régissant les organisations professionnelles agricoles, (iii) élaborer, faire adopter et diffuser les textes réglementaires.

Résultat 3 : La loi portant réglementation semencière en République Centrafricaine est appliquée

Activités : (i) élaborer, faire adopter et diffuser les textes réglementaires, (ii) élaborer et faire adopter les statuts de l'Office National des Semences (ONASEM), (iii) mettre en place les organes de gestion de l'ONASEM.

Résultat 4 : Les textes réglementaires régissant les activités du secteur sont harmonisés avec les textes communautaires (intrants, produits phytosanitaires, réglementations phyto et zoo-sanitaires)

Activités : (i) organiser des missions d'appui en vue de l'harmonisation des textes réglementaires ciblés (ii) organiser des ateliers de validation des textes harmonisés, (iii) prendre les dispositions nécessaires à l'application des textes harmonisés.

#### 1.13.2. Composante B : Réformes Institutionnelles

Résultat 1 : Les capacités des ressources humaines du Département sont renforcées

Activités : (i) faire intégrer dans la fonction publique les jeunes diplômés sans emploi, (ii) réaliser une étude prospective sur les besoins en ressources humaines pour la relance durable de l'agriculture, (iii) proposer la réorganisation des Ministères et des structures sous tutelle (iv) élaborer un plan de renforcement des capacités des cadres et agents des Ministères et des structures d'intervention, (v) mobiliser les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités.

Résultat 2 : Les outils d'application de la Gestion Axée sur les Résultats sont opérationnels

Activités : (i) élaborer et faire adopter les cadres de résultats des plans régionaux d'actions prioritaires, en cohérence avec le Cadre Commun d'Evaluation des Progrès, (ii) élaborer et faire adopter les cadres d'intervention par type d'acteur au niveau régional, (iii) élaborer et faire adopter les cadres logiques par acteur.

Résultat 3 : Un système national de vulgarisation agricole et pastoral est mis en place

Activités : (i) réaliser une étude diagnostique de la vulgarisation et du conseil agricole (ii) adopter un système national de vulgarisation et conseil agricoles impliquant toutes les parties prenantes, (iii) doter l'ACDA des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Résultat 4 : Un système national de recherche agronomique est mis en place

Activités : (i) réaliser une étude diagnostique sur la recherche agronomique, (ii) proposer un plan stratégique de relance durable de la recherche agronomique, (iii) adopter un système national de recherche agronomique qui implique toutes les structures concernées, (iv) doter l'ICRA des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Résultat 5 : Les institutions de formation agricole et rurale sont restructurées

Activités : (i) élaborer un plan de réforme des institutions de formation agricole et rurale, en fonction des besoins en ressources humaines pour la relance durable de l'agriculture (ii) mobiliser les moyens nécessaires à la réforme des institutions existantes et à la création de nouvelles institutions, (iii) développer des partenariats avec des institutions sous régionales et internationales.

Résultat 6 : L'Unité de Politique Agricole, des Stratégies et Prospectives est opérationnelle

Activités : (i) doter l'Unité de Politique Agricole, des Stratégies et Prospectives en ressources humaines et en moyens adéquats (ii) élaborer et exécuter un plan de renforcement des capacités des experts de l'Unité, (iii) définir des procédures claires de collaboration entre l'Unité et les structures centrales du Ministère, les structures d'intervention et les autres Ministères.

Résultat 7 : Le cadre institutionnel de pilotage, de suivi-évaluation et de coordination du programme d'investissement agricole est fonctionnel

Activités : (i) relire et faire adopter l'arrêté portant création du Comité National d'Orientation et de Pilotage (CNOPI) du PNIASAN (ii) élaborer le manuel de procédures pour le fonctionnement du cadre institutionnel, (iii) doter les organes prévus des moyens nécessaires à leur fonctionnement.

### *1.13.3. Composante C : Réformes Economiques et Financières*

Résultat 1 : L'allocation du budget annuel de l'Etat à l'agriculture est supérieure à 10%

Activités : (i) réaliser la revue des dépenses publiques dans le secteur agricole, (ii) proposer un plan d'action en vue de respecter les engagements de Malabo en faveur du financement de l'agriculture, (iii) doter le Ministère des outils adéquats de programmation des investissements publics (PTI) et de programmation budgétaire (CDMT sectoriel), (iv) restructurer le Fonds de Développement Agricole et Pastoral pour qu'il soit plus performant

Résultat 2 : Le système des statistiques agricoles et pastorales est réorganisé

Activités : (i) réaliser le recensement général de l'agriculture, (ii) mettre en place un dispositif d'enquêtes annuelles et ponctuelles, (iii) renforcer les capacités humaines et matérielles de la Direction des Statistiques, (iv) publier périodiquement les statistiques agricoles.

Résultat 3 : L'accès au crédit est amélioré

Activités : (i) créer les conditions nécessaires au développement des activités des établissements de micro-finance, (ii) développer un partenariat public-privé en du financement des investissements à moyen et long terme, (iii) mettre en place un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet.

## **1.14. Bénéficiaires**

Les principaux bénéficiaires sont : (i) les cadres et agents des Ministères, (ii) les responsables des structures centrales et décentralisées des Ministères, (iii) les organisations paysannes, les opérateurs du secteur privé et les acteurs de la société civile, (iv) les responsables des programmes et projets.

**1.15. Durée** : la durée du programme est estimée à trois (3) ans.

### 1.16. Coût estimatif : 12,100 milliards de FCFA

Composante	Coût (en milliers FCFA)
Composante A : Réformes Juridiques	100 000
Composante B : Réformes Institutionnelles	2 000 000
Composante C : Réformes Economiques et Financières	10 000 000
<b>Total</b>	<b>12 100 000</b>

### 1.17. Hypothèse/Risque

La conduite de ce programme de réforme implique une volonté politique forte afin de mettre en œuvre les différentes mesures adoptées et mobiliser les ressources financières nécessaires.

### 1.18. Modalités de mise en œuvre

1.18.1. Service responsable : Unité des Politiques Agricoles, des Stratégies et des Prospectives

1.18.2. Partenaires de mise en œuvre

- ✓ Services centraux
- ✓ Services déconcentrés
- ✓ Structures d'intervention de terrain
- ✓ Organisations paysannes
- ✓ Organisations de la société civile
- ✓ Opérateurs privés

## III. Programme de la Reforme de la Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme

### 1.19. Secteur et sous-secteurs d'activités

1.19.1. Secteur d'activités : Agriculture et Développement Rural

1.19.2. Sous secteurs d'activités : Agriculture, Elevage, Pêches et Aquaculture, Chasse, Forêt et Tourisme

1.19.3. Localisation : Territoire national

### 1.20. Cohérence avec les axes stratégiques de la Feuille de route du Ministère

Le programme va contribuer, à des degrés divers, à la réalisation des axes stratégiques suivants :

*Axe 1 : Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement économique*

En favorisant, l'accès durable des organisations professionnelles agricoles et des acteurs individuels, aux intrants, matériels et équipements, à travers un partenariat avec les Etablissement de Micro-finance (EMF) ou les Banques, axé sur la mise en place de fonds de garantie.

*Axe 2 : Agriculture, un facteur de réconciliation nationale*

Par la mise en place dans les régions et au niveau national, des structures représentatives dans lesquelles toutes les sensibilités du monde rural se reconnaissent et qui sont capables de défendre leurs intérêts, sans aucune discrimination. Par la réinsertion durable des ex-combattants, organisés en sociétés coopératives et ayant accès à des financements mis en place dans le cadre d'un partenariat public-privé et bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement pour la création, la réalisation des investissements, la gestion et leur professionnalisation.

*Axe 3 : Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture*

En encourageant l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans le domaine agricole, au sein des sociétés coopératives qui bénéficient du même dispositif que les ex combattants.

*Axe 4 : Gouvernance agricole et compétitivité de l'agriculture centrafricaine au niveau régional, continental et international*

A travers la mise en place des Chambres Régionales et Nationale, véritablement représentatives du monde rural et capables de (i) donner des avis pertinents au Gouvernement sur toute question relative à la promotion du monde rural, (ii) fournir des prestations de service, répondant aux besoins essentiels des acteurs.

## **1.21. Contexte et justification**

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, dans sa vision de « *Notre Avenir réside dans l'agriculture* », s'est engagé dans la réforme du secteur, afin de promouvoir la relance durable des activités agropastorales. Ainsi, une Feuille de Route de relance de l'agriculture pour la période 2016-2018 a été élaborée ainsi que des Plans d'Actions Prioritaires pour chacune des sept (7) régions administratives de la République Centrafricaine. Mais, la relance durable de l'agriculture ne pourra se faire, sans des organisations paysannes (OP) fortes et un secteur privé agricole dynamique, afin de transformer les énormes potentialités disponibles en de véritables richesses au profit du monde rural.

Or, depuis l'adoption de la stratégie de développement rural, agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SDRASA) en 2011, dans laquelle l'Etat a exprimé sa volonté de se désengager de certaines fonctions d'une part, et de responsabiliser davantage les OP et le secteur privé, d'autre part, ces acteurs n'ont pas pu compenser les faiblesses des services publics. En effet, les structures d'encadrement technique, de recherche et de formation n'ont plus les moyens de leurs missions et un partenariat dynamique avec les OP et le secteur privé est indispensable. Malheureusement, ce partenariat est resté au niveau des intentions, du fait de l'absence d'une politique volontariste des pouvoirs publics et de la faiblesse institutionnelle des OP et du secteur privé. Cette situation est illustrée par la Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme (CAEEFCPT), qui devait être l'interface entre les pouvoirs publics et les acteurs du monde rural ; mais qui en réalité, ne représente aucune organisation du secteur, car depuis sa création le 02 décembre 1964, il n'y aurait pas eu de membres élus. Et, aujourd'hui, les OP, le secteur privé et les acteurs individuels du secteur, sont déconnectés de la Chambre et ne s'y reconnaissent pas.

La CAEEFCPT a perdu l'essentiel de ses moyens d'action, depuis 1983, lorsque l'Etat a décidé de récupérer les ressources qui lui étaient allouées et qui provenaient de diverses impositions sur les patentes, les licences et les chiffres d'affaires. En compensation, la Chambre a reçu une subvention à travers le budget du Ministère Chargé du Développement du Monde Rural. Le montant de cette subvention, a beaucoup varié dans le temps et ne reflète pas les besoins réels de l'institution. Ce qui a eu, un impact négatif sur le processus de réforme dont les réflexions ont commencé en 2001.

Dans le cadre de ces réflexions, il est ressorti que le cadre institutionnel et juridique des OP en République Centrafricaine est caractérisé par l'obsolescence des textes juridiques et l'insuffisance des textes d'application. Le processus de création, de gestion et de fonctionnement des OP a été toujours marqué par la prééminence de l'administration, notamment à travers les projets de développement ; ce qui a contribué largement à la persistance de l'esprit d'assistanat, du fait de l'absence d'initiatives endogènes. Un projet de loi régissant les organisations professionnelles agricoles a été initié, en vue de promouvoir les entreprises privées à caractère communautaire (société coopérative, mutuelle) ; mais ce texte n'est pas encore adopté. En outre, le contenu de la mission de la CAEEFCPT n'a pas évolué depuis sa création, alors que le monde rural a beaucoup évolué ainsi que l'environnement national et international. La Chambre, dans sa forme actuelle, ne peut plus être représentative des acteurs à la base. Elle doit évoluer vers une Chambre de proximité par sa décentralisation. La création de Chambres régionales est devenue une nécessité.

Mais, les chambres consulaires, tant au niveau régional que national, seront à l'image des organisations paysannes, du secteur privé et des acteurs individuels qui vont les

composer. Le défi de la professionnalisation des OP ne peut être relevé, sans un profond changement de mentalité, afin de passer de l'« *esprit d'assistanat* » à l'« *esprit d'entreprenariat* ». Les OP doivent apprendre à se défaire de leur dépendance vis-à-vis des projets de développement, pour être des organisations professionnelles, capables de continuer à développer leurs activités, en l'absence de projets de développement. C'est l'absence de la capitalisation des acquis des projets de développement, en vue de faire au saut qualitatif en avant pour devenir plus performant, que le processus de développement du monde rural, s'est transformé en cercle vicieux. Et les nouvelles chambres consulaires, établissements publics à caractère professionnel, doivent intégrer cette préoccupation dans leurs missions. Cela suppose que les Chambres soient capables de fournir des prestations de services aux acteurs.

L'étude réalisée par la CAEEFCPT sur la situation des organisations paysannes en 2015, dans les régions n°1, 2 et 7, révèlent que les besoins essentiels sont les mêmes, quelque soit la filière. Il s'agit de :

- accès au financement pour l'acquisition des équipements et intrants (semences améliorées, fertilisants, produits phytosanitaires,...) ;
- accès à l'encadrement technique (formation, appui conseil, appui à la réorganisation des OP,...) ;
- accès aux marchés (réorganisation des circuits de commercialisation, réfection des infrastructures de desserte, équipement en moyens de transport,...)
- accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable,...).

Les nouvelles autorités, en plus de la priorité accordée à l'agriculture et de la nécessité de sortir des sentiers battus, entendent conduire à terme, le processus de décentralisation et de régionalisation. Ce qui permettra de rapprocher le pouvoir public de ses administrés et impliquer davantage la population dans la prise de décision concernant son avenir. Cette volonté politique crée un environnement favorable et encourage à accélérer la réforme de la Chambre.

## **1.22. Orientations stratégiques du processus de réforme**

La réforme de la Chambre ne doit pas être une fin en soi ; mais devra être un moyen pour rendre les OP fortes et le secteur privé agricole dynamique. Ce qui suppose que les Chambres Régionales et Nationale doivent disposer des moyens financiers, humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de leur mission. En outre, le processus de réforme doit apporter un changement en profondeur dans les relations entre les pouvoirs publics, les organisations paysannes et le secteur privé, en instaurant un véritable partenariat entre ces acteurs.

Ainsi, les orientations suivantes sont retenues dans le cadre de la réforme :

- la transparence et l'inclusivité du processus de réforme ;

- la promotion des organisations professionnelles agricoles ;
- l'éducation, la formation et le renforcement des capacités des acteurs ;
- le développement d'un partenariat public-privé pour le financement des acteurs.

#### 1.22.1. Transparence et inclusivité du processus de réforme

La réforme doit aboutir à la mise en place d'une institution crédible et représentative du monde rural, aux niveaux régional et national. Elle doit donc être inclusive, tant au niveau des acteurs que des autorités de tutelle.

Les acteurs que sont les organisations paysannes, les entreprises et les individus, sont présentement déconnectés de la Chambre. Certains ignorent son existence et d'autres ne s'y reconnaissent pas. Des actions fortes en matière d'information et de communication seront nécessaires pour les amener à adhérer au processus. Et pour cela, il est nécessaire de connaître la situation exacte des acteurs, à la sortie de cette crise, à travers la collecte des informations et des enquêtes sur le terrain.

Conformément à la configuration actuelle du Gouvernement, la Chambre exerce ses activités sous la tutelle de cinq Départements ministériels, que sont : (i) Agriculture et Développement Rural, (ii) Elevage et Santé Animale, (iii) Environnement, Développement Durable, Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, (iv) Arts, Tourisme, Culture et Francophonie. Bien que la tutelle principale soit exercée par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, les autres Départements doivent être intimement associés au processus ainsi que les acteurs de leurs domaines respectifs.

Un cadre de pilotage, regroupant toutes les parties prenantes, est prévu pour assurer la circulation de l'information et le suivi-évaluation des activités. Un volet spécifique sur la communication sera mis en œuvre avec notamment, des sessions de restitution de l'état d'avancement du processus au niveau régional.

L'organisation des élections régionales et d'une élection nationale parachèveront le processus de réforme. Les appuis de la FAO et de la Conférence Panafricaine des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF), seront sollicités pour garantir la crédibilité et la transparence des élections.

#### 1.22.2. Promotion des organisations professionnelles agricoles (OPA)

Le cadre institutionnel et juridique des organisations paysannes (OP) en RCA, est caractérisé par le caractère obsolète des textes et l'insuffisance des textes d'application. La professionnalisation des OP nécessite un cadre juridique et institutionnel adapté. L'accent sera mis sur la promotion des entreprises privées à caractère communautaire,

telles que les sociétés coopératives et les mutuelles. Leur vocation d'entreprise à base communautaire, permettra de fédérer les OP et les acteurs individuels qui le souhaitent, dans un cadre qui les rendra plus professionnels. Ainsi, les sociétés coopératives et les mutuelles seront créées au niveau des Sous Préfectures. Elles se regrouperont en union au niveau d'une Préfecture, en fédération au niveau de la région et en confédération au niveau national. Cette approche permet d'appuyer les interventions des structures d'encadrement, telles que l'ACDA ou l'ANDE, au niveau des villages, des campements et des communes.

Le positionnement de la CAEEFCPT dans la structuration du milieu rural, sera donc axé essentiellement sur la création et l'accompagnement des OPA. Cette orientation exige d'une part, que la Chambre crée l'environnement favorable à l'émergence et au développement des OPA et d'autre part, que la répartition des tâches avec les autres structures qui interviennent dans le milieu rural soit précisée, pour éviter toute duplication ; conformément à l'esprit de la Stratégie de Développement Rural, Agricole et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA), qui préconise le désengagement de l'Etat de certaines responsabilités au profit de la responsabilisation et de la professionnalisation des acteurs du monde rural.

#### 1.22.3. Education, Formation et Renforcement des capacités des acteurs

L'une des conditions de la transformation de l'agriculture centrafricaine, de sa relance durable, du partenariat avec les pouvoirs publics, du dialogue public-privé, de la compétitivité de l'agriculture centrafricaine et sa professionnalisation, réside dans la qualité des ressources humaines. Or, nous savons à quel point l'analphabétisme chez les adultes, la déscolarisation et le manque de qualification professionnelle chez les jeunes, sont prédominants dans le milieu rural.

Le choix des sociétés coopératives, entreprises de l'économie sociale, qui ont l'obligation de réinvestir une partie des bénéfices générés par leurs activités dans le social, notamment l'éducation et la formation, vise à créer les conditions pour le développement d'un véritable programme de renforcement des capacités des acteurs ruraux. De plus, leur mode de fonctionnement d'entreprise, permettra de faire émerger de nouveaux leaders et véritables entrepreneurs. La mise en place des mutuelles dans les domaines de la santé et de la protection sociale, jouera également un rôle important dans le renforcement du capital humain en milieu rural.

#### 1.22.4. Développement du partenariat public-privé pour le financement des acteurs

La crédibilité de la CAEEFCPT auprès des acteurs du monde rural, outre la défense de leurs intérêts, passera par sa capacité à leur fournir des prestations de services dans les domaines essentiels de leurs préoccupations, que sont : (i) l'accès aux intrants et aux

équipements, (ii) l'accès au financement, (iii) l'accès aux conseils techniques, à la formation, à l'appui à la structuration, (iv) l'accès aux marchés, et (v) l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation et eau potable).

A cet effet, la Chambre envisage de développer des partenariats publics-privés, afin de faciliter l'accès des acteurs du monde rural au financement. Le premier partenariat public-privé, vise à mettre en place des fonds de garantie au niveau des filières porteuses, pour encourager les établissements financiers à allouer des crédits de campagne pour la production, la transformation, la commercialisation et l'exportation. Le second partenariat public-privé, porte sur la mise à disposition des établissements financiers, des lignes de crédit sous certaines conditions, pour le financement des investissements à moyen et long terme des sociétés coopératives, des entreprises (PME, TPE, AGR) et acteurs individuels.

La mise en œuvre de ces partenariats nécessitera un dispositif d'accompagnement des acteurs pour la préparation des plans d'affaires, leur exécution et le suivi du remboursement des crédits.

### **1.23. Objectifs**

L'objectif de la réforme est de mettre en place une Chambre Consulaire, représentative de la diversité du monde rural, proche des préoccupations des acteurs à la base et capable de leur fournir des prestations de services, dans les domaines essentiels à la promotion du monde rural.

### **1.24. Composantes**

#### *1.24.1. Composante A : Appropriation de la Chambre par les acteurs*

Résultat A.1 : Une base de données sur les organisations paysannes, les entreprises et les acteurs individuels est mise en place

Activités : (i) développer une base de données sur les acteurs, (ii) collecter et traiter les données disponibles, (iii) réaliser des enquêtes sur le terrain, (iv) actualiser la base de données, en fonction des résultats des enquêtes.

Résultat A.2 : Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la réforme sont disponibles

Activités : (i) rationaliser l'utilisation des ressources disponibles par la mise en place de procédures de gestion administrative, financière et comptable, (ii) participer activement à l'élaboration du collectif budgétaire 2016, des budgets 2017 et 2018, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, (iii) mobiliser des ressources auprès du FDAP ainsi que du CAS/DF et du CAS/DT, (iv) poursuivre la collaboration avec la CCIMA dans les discussions avec le Gouvernement sur les modalités de financement

des Chambres Consulaires, (v) mobiliser les partenaires techniques et financiers pour accompagner le processus de réforme.

Résultat A.3 : Les modalités d'un financement durable des Chambres Régionales et Nationale sont définies

Activités : (i) réaliser une étude sur le financement des Chambres Régionales et Nationale, (ii) organiser des ateliers de validation dans les sept (7) régions et au niveau national, (iii) suivre l'application des mesures au niveau du budget national.

Résultat A.4 : Des cadres de concertation sont institués entre la Chambre et les acteurs par filière

Activités : (i) identifier par filière, tous les intervenants au niveau de chaque maillon de la chaîne de valeurs, (ii) adopter par filière, les termes de référence définissant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du cadre de concertation, (iii) organiser les réunions de préparation des campagnes de production, commercialisation, transformation et d'exportation, (iv) organiser les réunions de suivi de la mise en œuvre des campagnes, (v) organiser les réunions d'évaluation des résultats.

Résultat A.5 : Les acteurs à la base sont sensibilisés sur la Chambre

Activités : (i) mettre en œuvre un protocole de partenariat avec le RJDR, (ii) élaborer des outils de communication de masse pour la diffusion des messages, (iii) développer des partenariats avec les radios nationales et communautaires ainsi que les structures d'encadrement sur le terrain.

#### *1.24.2. Composante B : Consolidation des organisations professionnelles agricoles (OPA)*

Résultat B.1 : La loi régissant les organisations professionnelles agricoles est adoptée, promulguée et diffusée

Activités : (i) organiser un atelier de relecture du projet de loi régissant les organisations professionnelles agricoles, (ii) faire adopter la loi par l'Assemblée Nationale, (iii) élaborer, faire signer et suivre l'application des textes réglementaires (iv) organiser une campagne de diffusion de la loi régissant les organisations professionnelles agricoles.

Résultat B.2 : Les organisations de base et les filières sont redynamisées

Activités : (i) appuyer la relance des activités des organisations de base, (ii) encourager la création des organisations professionnelles agricoles (sociétés coopératives, mutuelles), (iii) promouvoir les structures faîtières des organisations professionnelles agricoles (unions, fédérations et confédérations) (iv) réorganiser les filières autour des chaînes de valeurs.

Résultat B.3 : L'accès aux crédits, aux intrants et aux équipements est amélioré

Activités : (i) établir des partenariats avec les EMF ou les banques, par la mise en place de fonds de garantie, afin de financer les acteurs des filières, (ii) développer un

partenariat public-privé pour la mise à disposition des EMF ou des banques, de lignes de financement des investissements à moyen et long terme.

Résultat B.4 : Un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires des crédits est mis en place

Activités : (i) recruter cinq (5) Assistants, Chefs de Projet pour les sections Agriculture, Elevage, Eaux et Pêches, Forêts et Chasses, Tourisme, (ii) établir des partenariats avec les prestataires de services pour le renforcement des capacités des bénéficiaires des crédits, (iii) appuyer les OPA dans la préparation de leurs plans d'affaires et la négociation du financement, (iv) suivre la réalisation des investissements, la gestion des entreprises et le remboursement des crédits.

Résultat B.5 : Un système d'information sur les marchés est fonctionnel

Activités : (i), créer une base de données sur les offres, les demandes et les prix des différents produits (ii) mettre en place un réseau de collecte des données, (iii) rendre accessibles ces informations aux différents utilisateurs.

Résultat B.6 : Des entrepôts de stockage et de conservation des produits agricoles sont accessibles

Activités : (i) construire des entrepôts de stockage et de conservation des produits agricoles dans les principaux centres de consommation, (ii) Prendre les dispositions pour que leur gestion soit assurée par les Chambres Régionales.

#### 1.24.3. Composante C : Mise en place des Chambres Consulaires

Résultat C.1 : Les Statuts de la Chambre Nationale sont révisés

Activités : (i) organiser une mission d'appui pour la relecture des statuts de la Chambre Nationale et l'élaboration des statuts des Chambres Régionales, (ii) organiser un atelier de validation des Statuts révisés de la Chambre Nationale, (iii) faire adopter les nouveaux statuts par le Gouvernement, (iv) faire adopter par le Gouvernement l'allocation de ressources permanentes à la Chambre, (v) suivre l'inscription de ces ressources dans la loi des finances 2017 ou 2018.

Résultat C.2 : Les Statuts des Chambres Régionales sont adoptés

Activités : (i) élaborer le projet des Statuts des Chambres Régionales, (ii) organiser des ateliers de validation dans les sept (7) régions, (iii) faire adopter par le Gouvernement les Statuts des Chambres Régionales, (iv) faire adopter par le Gouvernement l'allocation de ressources permanentes aux Chambres Régionales, (v) suivre l'inscription de ces ressources dans la loi des finances 2017 ou 2018.

Résultat C.3 : Les Chambres Régionales sont opérationnelles

Activités : (i) construire et équiper les sièges des Chambres Régionales, (ii) préparer l'organisation des élections, (iii) organiser les élections régionales (iv) installer les Chambres Régionales, (v) appuyer le démarrage des activités des Chambres Régionales.

Résultat C.4 : La Chambre Nationale est installée

Activités : (i) construire et équiper le siège de la Chambre Nationale, (ii) préparer l'organisation de l'élection (iii) organiser l'élection des membres de la Chambre Nationale, (viii) installer la Chambre Nationale.

#### 1.24.4. Composante D : Pilotage, Gestion et Communication

Résultat D.1 : Le Comité de Pilotage du programme de réforme est fonctionnel

Activités : (i) créer un Comité de Pilotage du programme de réforme, réunissant toutes les parties prenantes, (ii) adopter les PTBA (iii) approuver les différents rapports produits dans le cadre du processus (iv) adopter le rapport final des travaux du Comité.

Résultat D.2 : La Coordination et la gestion du processus sont assurées

Activités : (i) élaborer les PTBA, (ii) mobiliser les ressources financières et mettre en œuvre les activités (iii) établir les protocoles de partenariat avec les différents prestataires de services (iv) suivre et coordonner l'exécution des différentes activités, (v) élaborer les rapports d'activités et financiers, (vi) élaborer le rapport final du processus de réforme.

Résultat D.3 : La Communication sur le processus est assurée

Activités : (i) organiser des points de presse sur l'état d'avancement du processus, (ii) collaborer étroitement avec le RJDR (iii) créer et rendre fonctionnel le site internet de la Chambre, (iv) organiser des ateliers régionaux de présentation du programme de réforme de la Chambre, (v) organiser périodiquement des ateliers régionaux de restitution sur l'état d'avancement du processus de réforme, (vi) réactiver les émissions à la radio et à la télé, (vii) créer et promouvoir un prix d'excellence pour le « Meilleur jeune entrepreneur du monde rural ».

### **1.25. Bénéficiaires**

Les bénéficiaires sont : (i) les membres des organisations paysannes, leurs structures faïtières, les entreprises agricoles et les acteurs individuels du secteur ; (ii) les établissements de micro-finance et les banques ; (iii) les autres entreprises et prestataires de services ; (iv) les structures publiques d'encadrement et de formation.

**1.26. Durée** : la durée du projet est estimée à trois (3) ans

**1.27. Coût estimatif** : 2,858 milliards de FCFA

Composante	Coût (en milliers FCFA)
Composante A : Appropriation de la Chambre d'Agriculture par les acteurs	364 220
Composante B : Consolidation des organisations professionnelles et agricoles	1 352 750
Composante C : Mise en place des Chambres Consulaires	865 500
Composante D : Pilotage, Gestion et Communication	275 750
<b>Total</b>	<b>2 858 220</b>

### 1.28. Hypothèse/Risque

La mise en œuvre de ce programme suppose une réelle volonté de l'ensemble des parties prenantes à mettre en place des chambres élues, au regard de l'expérience passée. Elle suppose aussi, la volonté du Gouvernement à mettre à la disposition des chambres consulaires qui seront créées, les ressources financières permanentes, nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

La finalité ultime du processus de réforme étant la professionnalisation des acteurs, il importe qu'il y ait une harmonisation des approches des différents acteurs du milieu rural, de manière à éviter des contradictions nuisibles à l'atteinte de cet objectif.

### 1.29. Modalités de mise en œuvre

1.29.1. Service responsable : la Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme

1.29.2. Partenaires de mise en œuvre

- Etablissements de Microfinance ou Banques
- Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA)
- Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE)
- Direction Nationale des Centres Ruraux, d'Education et de Formation (CREF)
- Centres de Formation
- ONG
- Prestataires de service
- Entreprises

---

## IV. Relance de la Filière Cotonnière

---

### 1.30. Secteur et sous-secteurs d'activités

1.30.1. Secteur d'activités : Agriculture et Développement Rural

1.30.2. Sous-secteur d'activités : Productions végétales

1.30.3. Localisation : Régions cotonnières du pays (Régions 3 et 4)

### 1.31. Cohérence avec les axes stratégiques

Axe stratégique 1 : « Résilience, relance durable des activités agropastorales ».

### 1.32. Contexte et justification

La République Centrafricaine, à l'instar des autres pays du monde, est confrontée avec les événements politico-militaires récurrents, à une crise alimentaire aiguë. Toutefois, il convient de mentionner que nonobstant les riches potentialités agro-sylvo-pastorales du pays, la crise alimentaire sévissait déjà de manière endémique dans les provinces et en particulier dans les zones sous conflits armés. Il s'agit plus spécifiquement des zones de savane des préfectures du centre, du nord-ouest, du nord et du centre-est. Les effets collatéraux de ces troubles se sont traduits par une décapitalisation des tissus productifs dans ces zones. Pour le secteur agricole, il a été marqué par :

- Le pillage et la destruction des infrastructures et édifices des institutions du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural qui opèrent sur le terrain (ICRA, ACDA, ANDE, etc...);
- La destruction des moyens d'existence et de productions des paysans : (a) destruction des parcelles et récoltes, vols des bœufs de traction animale, pillages des greniers et pertes d'intrants (b) destruction et pillages des usines d'égrenage de coton (usines de Pendé, Ndim, Guiffa, Bossangoa, Bambari).

La production cotonnière en République Centrafricaine s'est développée depuis plus de 50 ans d'abord à partir d'entreprises privées, puis des sociétés nationales de développement assurant l'organisation de la culture réalisée par de petits producteurs cultivant en moyenne 0,5 ha par planteur avec un rendement limité dû d'une part à la non valorisation des intrants (engrais et insecticides) et d'autre part aux semis majoritairement tardifs. L'année record de la production est en 1970 (campagne

1969/1970) avec 58 743 tonnes pour un rendement moyen de 441 kg/ha et l'année record de rendement est 1992 (campagne 1990/1991) avec 762 kg/ha. Cette culture mobilise plus d'un million de personnes.

Cependant, il convient de remarquer que l'un des points forts de la filière coton en RCA est l'existence de nombreux producteurs, mais surtout connaissant bien la culture et ses contraintes, ayant la volonté de produire, capables de faire des sacrifices si de bons projets leurs sont proposés. Les performances des producteurs existent et que la reprise en main de la filière par des investissements et la bonne organisation des opérations de productions et de commercialisation évitant les arriérés permettraient de créer des conditions meilleures à la relance de la production.

Le projet de relance de la filière cotonnière consiste à mettre au point et diffuser les itinéraires techniques, appuyer le dispositif de la recherche et promouvoir l'intensification de la production cotonnière et l'installation d'une huilerie et d'une provenderie pour la valorisation des sous produits de coton.

### **1.33. Objectifs**

L'objectif générale est l'augmentation de la production cotonnière à 120 000 tonnes de coton graine à la 5<sup>ème</sup> année de la relance.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Augmentation des surfaces labourées en culture attelée et herbicides
- Augmentation de la production de 600T à 50 000T de coton graine
- Augmentation de la production vivrière par effet induit d'arrière effets des travaux du sol sur coton et d'intrants sur coton
- Production d'huile de qualité à base de graine de coton, arachide, sésame etc.
- Amélioration du revenu moyen par planteur de 55 000 FCFA à 200 000 FCFA pour les planteurs de coton et vivriers.

### **1.34. Composantes**

#### *1.34.1. Composante 1 : Amélioration de la productivité.*

Résultats attendus : la productivité des exploitations cotonnières est améliorée.

Activités : (i) Apurer les arriérés des producteurs de coton, de la Banque CBCA, des transporteurs, des fournisseurs et les charges salariales (ii) transport, égrenage et conditionnement de coton graine en stock en milieu paysan ; (iii) appuyer la diffusion de la culture attelée ; (iv) mettre au point et diffuser les itinéraires techniques ; (v) appuyer le dispositif de la recherche cotonnière ; (vi) promouvoir l'intensification de la

production par l'emploi de l'herbicide, de la protection intégrée des cultures, l'utilisation des semences de qualité et l'optimisation de l'utilisation des intrants.

#### 1.34.2. Composante 2 : Augmentation de nombre d'usines d'égrenage.

Résultats attendus : La performance de l'outil industriel et de la productivité de la société cotonnière est améliorée.

Activités : (i) Renforcer les capacités d'égrenage (Réhabiliter l'usine d'égrenage de Guiffa et construire une usine moderne de 158 scies à Paoua et à Sibut) (ii) Renforcer les capacités de transport par l'acquisition de 20 camions poly-bennes.

#### 1.34.3. Composante 3 : Installation de l'huilerie

Résultats attendus : L'huile à base de graine de coton et autres oléagineux comestibles est disponible.

Activité : Faire acheminer l'unité d'huilerie actuellement bloqué à Douala sur Bossangoa et l'installer.

#### 1.34.4. Composante 4: Installation d'une provenderie.

Résultats attendus : Des provendes pour les éleveurs sont disponibles.

Activités : (i) Achat des matériels d'installation de la provenderie; (ii) Identification et recrutement de la main d'œuvre pour l'installation de la provenderie; (iii) Couverture médiatique et commercialisation des provendes.

#### 1.34.5. Composante 5 : Pistes cotonnières

Résultats attendus : Les Pistes cotonnières sont réhabilitées et entretenues

Activités : (i) Acheter les équipements de la brigade routière; (ii) Réhabiliter et entretenir 1000 km de pistes cotonnières.

### **1.35. Bénéficiaires**

Les premiers bénéficiaires sont les 150 000 producteurs de coton et 100 000 agro-éleveurs.

### **1.36. Durée : Trois (3) ans**

### **1.37. Coût estimatif : 33 247 000 000 FCFA**

<b>Composantes</b>	<b>Coûts (FCFA)</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité	8 172 000 000
Composante 2 : Augmentation de nombre d'usines d'égrenage.	14 750 000 000
Composante 3 : Installation de l'huilerie	500 000 000
Composante 4: Installation d'une provenderie.	325 000 000
Composante 5 : Pistes cotonnières	9 500 000 000
<b>Total</b>	<b>33 247 000 000</b>

**NB** : l'Augmentation de nombre d'usines d'égrenage : Construction usine Paoua 5 Milliards, construction usine Sibut 5 Milliards, Réhabilitation usine Guiffa 750 millions et Acquisition véhicules Poly bennes 4 Milliards.

**1.38. Hypothèse/Risque** : Sécurité, Bonne gouvernance, Mobilisation de financement à temps réel

**1.39. Modalités de mise en œuvre** : MADR